



Plan Local d'Urbanisme de Beaune

1- Rapport de présentation Tome 1 : Diagnostic territorial

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2021 :

Le Maire de Beaune
Président de l'Agglomération



SOMMAIRE

0. Préambule	4
0.1. Beaune dans la géographie du département de la Côte d'Or	5
0.2. Des démarches supra-communales à intégrer	6
0.3. La révision du PLU: définir un projet de territoire durable, fédérateur et maîtrisé	10
0.4. Le guide de lecture du diagnostic et de l'état initial de l'environnement	11
0.5. Le découpage de l'IRIS	12
1. Le profil urbain et paysager du territoire	13
1.1. Le socle géographique et environnemental	14
1.2. Les paysages emblématiques	16
1.3. Les paysages du quotidien	22
1.4. Urbanisation et morphologie urbaine	34
2. Le profil humain et social du territoire	44
2.1. L'évolution démographique	45
2.2. Un changement de la structure de la population	51
2.3. Fonctionnement du parc de logements	59

SOMMAIRE

3. Le profil fonctionnel et environnemental du territoire	65
3.1. Une gestion territorialisée des ressources environnementales	66
3.2. Les équipements, commerces et services de la commune	76
3.3. L'organisation des déplacements de la commune	81
3.4. Le tissu économique beaunois	89
4. Profil territorial : contraintes et potentialités de développement de la commune	101
4.1. Une Trame Verte et Bleue omniprésente	102
4.2. Des risques et nuisances occasionnés par l'environnement naturel et bâti de Beaune	115
4.3. Emissions de gaz à effet de serre et potentiels énergétiques renouvelables	130
4.4. L'analyse de la consommation d'espace	139

0 Préambule

0.1 Beaune dans la géographie du département de la Côte d'Or

Située dans le département de la Côte d'Or, au sein de la région Bourgogne Franche-Comté, la commune de Beaune est la ville centre de la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud regroupant 53 000 habitants au sein de 53 communes.

La commune se situe à cheval entre deux entités géomorphologiques bien distinctes: le relief collinéen de l'Arrière-Côte du plateau bourguignon sur la partie ouest de la commune et la plaine de la Saône qui se déverse en pente douce sur la partie est de la commune.

Localisée à 45 km de Dijon, 35 kilomètres de Chalon-sur-Saône, 150 km de Lyon et 312 km de Paris, Beaune est la 8^{ème} ville de Bourgogne Franche-Comté.

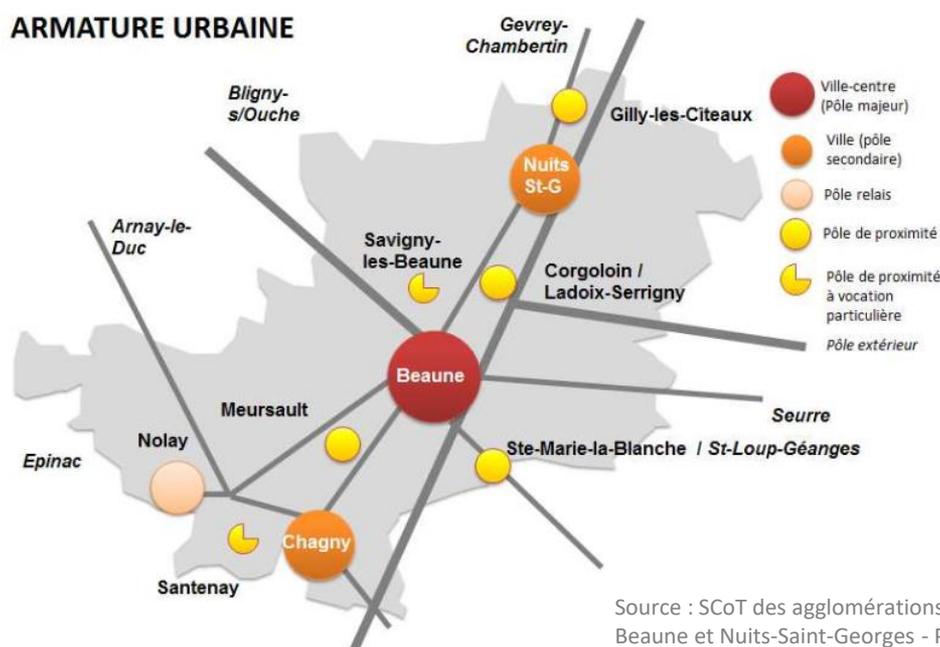
En 2013, malgré une croissance démographique négative depuis la fin des années 2000, la commune accueille 21 838 habitants.

La Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et Sud se situe entre deux aires urbaines d'envergure régionale : l'aire urbaine de Dijon et celle de Chalon-sur-Saône.

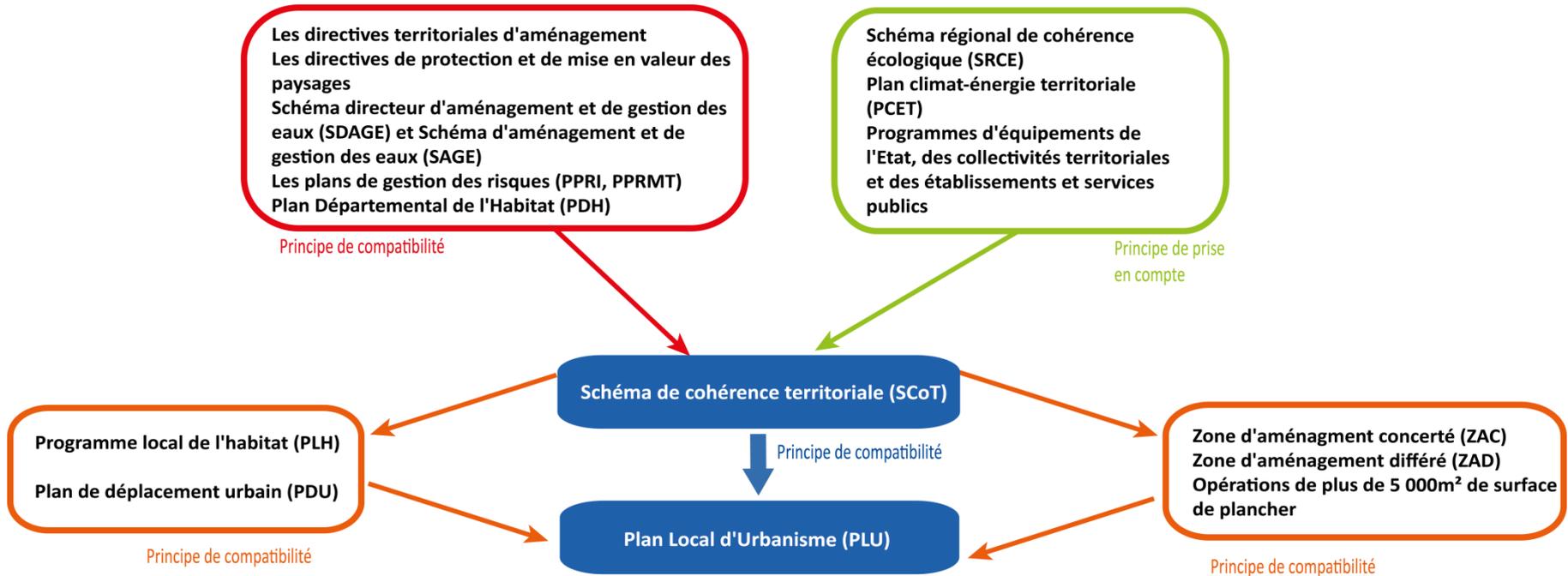
La Bourgogne, et plus particulièrement la Côte d'Or, constitue un carrefour historique et représente l'axe majeur des circulations méridiennes de la partie orientale de la France. Située au croisement des flux internationaux entre l'Europe du nord et la méditerranée, la commune de Beaune est desservie par de nombreuses infrastructures de transports jouant un rôle structurant à l'échelle nationale :

- L'autoroute A6 qui relie Paris à Lyon ;
- L'autoroute A36 qui connecte Beaune à Mulhouse et l'espace rhénan ;
- L'autoroute A31 qui relie Beaune à Nancy et au Bénélux ;

Le territoire est par ailleurs traversé par les routes D970 et D974, qui cumulent les fonctions d'axes de transit et de desserte locale.



0.2 Des démarches supra-communales à intégrer



- **L'obligatoire de compatibilité** : c'est une exigence de non-contrariété. C'est-à-dire que la norme inférieure ne doit pas faire obstacle à la norme supérieure. Ainsi, la règle subordonnée ne devra pas se conformer scrupuleusement à la règle supérieure, mais ne pas empêcher sa mise en œuvre ;
- **L'obligation de prise en compte** : c'est une exigence de prise en compte, c'est-à-dire que la règle inférieure ne doit pas méconnaître les principes de la règle supérieure.

0.2.1. Le SCoT des Agglomérations de Beaune et de Nuits-Saint-Georges

La commune de Beaune fait partie du SCoT des Agglomérations de Beaune et de Nuits-St-Georges approuvé le 12 février 2014. Il a pour objectif la définition des grandes orientations de développement du territoire à l'horizon 2030 et concerne 79 communes sur un territoire de 80 400 hectares et de 66 000 habitants en 2007. Le SCoT fixe des grands objectifs qui doivent être déclinés au sein du PLU pour être mis en œuvre à l'échelle communale.

Outre ces grandes orientations, le SCoT de Beaune et de Nuits-St-Georges prévoit :

- Une augmentation de la population de 0,34% en moyenne annuelle, soit 6,1% à horizon 2030 et 3 500 habitants ;
- La création de 5 000 logements entre 2012 et 2030, soit près de 280 logements par an ;
- La limitation de la consommation foncière de 50% jusqu'en 2030, soit de l'ordre de 500 hectares pour la période 2012-2030 ;

Le renforcement de la mixité et de la diversité des logements passe par le rééquilibrage de l'offre de logements aidés, entre les trois principales villes (Beaune, Nuits Saint-Georges et Chagny), concentrant 93% de l'offre totale, et le reste du territoire. Les trois villes doivent stabiliser leur parc et veiller à sa modernisation et son renouvellement, avec un objectif modéré de logements aidés, tandis que les pôles (pôles relais et pôles de proximité) produiront un effort de production de logements locatifs dont un part importante de logements aidés parmi les nouveaux logements produits.

Le SCoT des Agglomérations de Beaune et de Nuits-St-Georges fixe comme priorité la lutte contre l'étalement urbain. Le territoire veut être à même d'accueillir le développement attendu sans porter atteinte à son capital naturel et paysager. Il doit ainsi maîtriser sa consommation d'espace.

Le SCoT fixe la nécessité d'anticiper ce phénomène en privilégiant l'accueil des emplois, des activités, services et équipements dans les polarités fortes en s'appuyant sur le renouvellement urbain et la résorption de la vacance des logements. Il oriente également le développement autour du potentiel de densification de la gare de Beaune.

Les grandes orientations du SCoT des Agglomérations de Beaune et de Nuits-St-Georges s'organisent en différentes thématiques :

- **Conforter le positionnement régional du territoire**, clé de voute du développement territorial et s'inscrire dans le réseau écologique régional ;
- **L'organisation du territoire** : promouvoir une solidarité spatiale et sociale et rééquilibrer le territoire autour d'une armature multipolaire et hiérarchisée, tout en organisant l'offre de déplacements sur le territoire. L'objectif du SCoT est de s'appuyer sur les pôles gares de Beaune, Chagny, Corgolin, Meursault et Santenay et d'organiser une intermodalité autour de ces pôles. La desserte ferroviaire devra être complétée par un réseau structuré de transports collectifs à différentes échelles ;
- **Les activités économiques, rurales et touristiques** : soutenir le dynamisme des activités agricoles et viticoles et conforter le développement touristique et culturel ;
- **La charpente naturelle et paysagère** : préserver la biodiversité et les fonctionnalités du réseau écologique, protéger et valoriser les atouts paysagers et intégrer les préoccupations environnementales dans le projet de développement du territoire ;
- **L'organisation et le calibrage du développement économique** : s'appuyer sur une hiérarchisation et une vocation des pôles d'emplois et d'activités et réorganiser l'armature commerciale . Le développement commercial contribuera à la redynamisation des centralités. Les documents d'urbanisme délimitent les secteurs au sein des centralités dans lesquels doivent être privilégiés les nouveaux développements commerciaux. Le pôle majeur de Beaune accueillera des développements répondant à des achats quotidiens, hebdomadaires, occasionnels et exceptionnels ;
- **L'organisation et le calibrage du développement résidentiel et de services** : établir un équilibre général démographique, proposer une offre de logements diversifiée et adaptée aux besoins et conforter et structurer la maillage des équipements et services ;
- **Les conditions du développement** : gagner en efficacité foncière, améliorer la qualité urbaine et diversifier et adapter les réponses locales aux besoins de transports ;

0.2.2. Le Programme Local de l'Habitat

Le PLH est le principal outil de définition de la politique de l'habitat. Il définit les principes retenus par le territoire pour répondre aux besoins en logements et indique les moyens pour y parvenir. Il s'agit d'un document opérationnel fixant, sur l'ensemble du territoire, des objectifs communs de développement en matière d'habitat pour une durée de 6 ans. Portant sur la période 2012-2018, document actuel est le premier PLH de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud.

Le rythme de développement envisagé pour le territoire par le PLH est le suivant :

- + 0,30% par an à l'horizon 2018 pour le rythme de croissance démographique, avec la perspective d'atteindre 53 300 habitants en 2018 (+900 habitants par an);
- 1 700 logements supplémentaires à horizon 2018, soit 283 logements par an, pour répondre à l'évolution démographique et au desserrement des ménages.

L'objectif du PLH est de territorialiser les besoins en logements en poursuivant l'objectif de rééquilibrage du territoire et en tenant compte des spécificités des sous-territoires.

Dans le cadre de la répartition des besoins en logements par secteurs sur la période 2012-2018, Beaune nécessite 710 logements supplémentaires (soit une production de 118 logements par an) et la périphérie de Beaune, 180 logements. L'objectif est de maintenir un niveau de production de logements suffisamment important pour permettre le renouvellement de la population sur la ville de Beaune et permettre une croissance démographique positive mais mesurée, tenant compte des contraintes de développement (contraintes foncières notamment).

La nouvelle offre en logements du territoire favorisera le renouvellement urbain plutôt que l'extension urbaine afin d'économiser le foncier et de recentrer la structure des villages autour des centre-bourgs.

Les enjeux fixés par le PLH :

- **Adapter et diversifier l'offre de logements** : les actions doivent permettre d'aider les propriétaires à améliorer leur logement au travers de travaux d'adaptation, de rénovation énergétique... ;
- **Équilibrer et renforcer l'offre de logements aidés** : transformer la vacance du parc privé en locatif à loyer modéré, améliorer la qualité du parc social aujourd'hui dégradé et renforcer l'offre de logements sociaux en adaptant l'offre à la demande et en répartissant mieux l'offre sur le grand territoire ;
- **Apporter une réponse aux besoins spécifiques** : il s'agit de compléter l'offre en hébergement d'urgence, de pallier au manque en matière d'accueil des gens du voyage et d'encourager le développement des villages seniors ou intergénérationnels ;
- **Une production de logements équilibrée, respectueuse des principes d'économie d'espace et de qualité urbaine** : cet axe consiste à aider les communes à développer leur parc locatif conventionné, soutenir la réalisation d'éco-quartiers et mettre en place un fonds de portage foncier pour aider les communes à réaliser leur projet ;
- **Accompagner, animer, suivre et évaluer la mise en œuvre de la politique d'habitat** : ce dernier volet correspond à des préconisations méthodologiques permettant un suivi efficace des actions du PLH et la mise en place d'un observatoire de l'habitat.

Les scénarios retenus :

- Amorcer une réduction de la part de la vacance sur le territoire en dessous de 8% d'ici 2018 ;
- Poursuivre et renforcer la croissance démographique positive du territoire en retrouvant un solde migratoire positif ;
- Produire 293 logements aidés en 6 ans, soit 17% des besoins en logements identifiés pour le PLH 2012-2018. La commune de Beaune devra construire 6 logements PLUS, 3 logements PLAI, 6 logements en accession aidée, 30 logements sociaux conventionnés et 13 logements « très sociaux » conventionnés. Au total, la commune devra produire 8% de logements aidés sur l'ensemble de sa production de logements 2012-2018.

0.2.3. Le Plan Global des Déplacements

La loi LAURE sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie adoptée en 1996 a rendu obligatoire l'élaboration d'un Plan de Déplacements Urbains (PDU) pour toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants.

Composée de 53 000 habitants, la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud n'est pas concernée par cette obligation. Cependant, afin de proposer une démarche prospective des transports sur le territoire et une mobilité durable respectueuse de l'environnement et du cadre de vie des habitants, la Communauté d'Agglomération a engagé une réflexion volontaire sur les déplacements à l'échelle du territoire.

Le Plan Global des Déplacements a été lancé le 8 mars 2012 à l'issu d'un comité de pilotage. Il vise à définir une stratégie à court, moyen et long terme sur la mobilité et les déplacements.

Il est en cohérence avec les documents de planification et le projet d'agglomération : le SCoT, le PLH, les documents d'urbanisme communaux qui ont la possibilité de prendre en compte les préconisations du PGD afin de garantir un lien étroit entre organisation du territoire et développement des réseaux de transports.

Il s'agit d'un document d'orientation, une référence commune, mais pas d'un document de programmation.

Les enjeux fixés par le Plan Global des Déplacements :

- Améliorer la sécurité des déplacements ;
- Diminuer le trafic automobile ;
- Développer les transports collectifs et des moyens de déplacement économes et les moins polluants ;
- Rendre plus efficace l'usage du réseau principal de voirie de l'agglomération ;
- Organiser le stationnement ;
- Organiser le rabattement à proximité des gares ou aux entrées de villes ;
- Encourager les entreprises et les collectivités publiques à établir un plan de mobilité.

Le Plan Global des Déplacements intègre un plan d'actions qui évalue et précise les conditions favorables de mise en œuvre d'un panel cohérent d'interventions :

- Action 1 : hiérarchiser le réseau pour mieux partager la voirie ;
- Action 2 : sécuriser le réseau de voirie ;
- Action 3 : gérer le stationnement pour accompagner le report modal ;
- Action 4 : faire évoluer les normes de stationnement ;
- Action 5 : mener des actions pédagogiques sur le stationnement ;
- Action 6 : proposer des services vélo ;
- Action 7 : définir un réseau armature pour la pratique du vélo utilitaire ;
- Action 8 : définir un réseau armature pour la pratique du vélo loisir ;
- Action 9 : aménager des itinéraires piétonniers continus ;
- Action 10 : améliorer le niveau d'accessibilité des espaces publics ;
- Action 11 : valoriser la marche par des actions pédagogiques ;
- Action 12 : valoriser les haltes ferroviaires comme lieux de l'intermodalité ;
- Action 13 : transformer la gare de Beaune en véritable pôle d'échanges ;
- Action 14 : veiller à la complémentarité entre les services de transport ;
- Action 15 : promouvoir la pratique du covoiturage ;
- Action 16 : aménager des aires de covoiturage ;
- Action 17 : promouvoir les plans de déplacements des entreprises ;
- Action 18 : mettre en place des indicateurs de suivi de la mobilité ;
- Action 19 : promouvoir l'écomobilité ;

0.3 La révision du PLU : définir un projet de territoire durable, fédérateur et maîtrisé

La ville de Beaune a transformé son Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) par une délibération d'approbation le 28 juin 2007. Il a depuis bénéficié de plusieurs modifications, la dernière étant la N°5, approuvée le 22 septembre 2016.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a été approuvé le 12 février 2014 et est exutoire depuis le 21 avril 2014. La modification N°4 du PLU, approuvée le 16 décembre 2014, a représenté une première étape dans la mise en compatibilité du PLU avec le SCoT. La révision du PLU de Beaune constitue la deuxième étape de la mise en compatibilité obligatoire du PLU, conformément à l'article L111-1-1 du Code de l'urbanisme.

La procédure de révision de ce dernier va permettre son entière compatibilité avec le SCoT, mais également avec les lois Grenelle des 3 août 2009 et 12 juillet 2010, et la loi ALUR du 24 mars 2014.

En matière d'habitat, un Programme Local de l'Habitat a été adopté en 2012 par la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud, répartissant la production de logements sur le territoire intercommunal.

Enfin, la commune de Beaune a débuté une procédure de création d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture, du Patrimoine et du paysage sur une partie de son territoire afin que les protections liées au patrimoine architectural ou paysager soient adaptées et plus protectrices. Cette volonté communale en cours depuis 2012 s'est vue renforcée par le récent classement UNESCO des climats du vignoble de Bourgogne.

Les objectifs mis en place par les lois Grenelle, la loi ALUR et l'approbation du SCOT et du PLH viennent définir les enjeux de la révision du PLU.

En outre, depuis l'approbation du PLU en vigueur, la municipalité mène de nouveaux projets qui devront être intégrés au nouveau document d'urbanisme. Par ailleurs, les besoins du territoire et de sa population, ainsi que les tendances ont évolué en 10 ans et doivent être réinterrogés afin de définir de nouveaux objectifs pour les 10 ans à venir.

La révision doit s'inscrire dans une gestion économe des espaces naturels, agricoles et forestiers en établissant une analyse des capacités de la commune en matière de densification et de lutte contre l'étalement urbain. La révision doit également intégrer la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité et l'amélioration de la performance énergétique et la protection des ressources du territoire.

L'objectif est également de renforcer le rôle de pôle de la commune de Beaune par une augmentation et une diversification de la production de logements et le renouvellement urbain dans le centre-ville et autour des réseaux de transports public.

Il s'agit également de calibrer le développement économique, commercial et résidentiel de la commune aux équilibres instaurés par le SCoT et le PLH.

Selon la délibération de prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme, la révision porte sur 8 aspects principaux :

- Poursuivre la valorisation du patrimoine et des paysages à travers le PLU dans la continuité de l'élaboration de l'AVAP ;
- Maintenir le dynamisme économique et résidentiel de la commune ;
- Prendre en compte le développement des zones d'activités ;
- Analyser les opportunités de mutation permises par la finalisation du contournement dans le temps du PLU ;
- Accompagner et maîtriser la densification du tissu urbain ;
- Maîtriser les enjeux environnementaux et le potentiel agricole et viticole de la commune ;
- Mise en compatibilité du PLU avec le SCoT ;
- Prise en compte des lois Grenelle et ALUR.

0.4 Le guide de lecture du diagnostic et de l'état initial de l'environnement

- Un diagnostic cartographique et illustré qui contient différents niveaux de lecture.
- 4 « profils de territoire » pour aborder la commune sous tous les points de vue et de manière transversale :
 - 1 • Le *profil urbain et paysager* pour révéler l'identité paysagère et patrimoniale de Beaune et comprendre les dynamiques d'urbanisation récentes de la commune ;
 - 2 • Le *profil humain et social*, afin d'analyser les mutations de la population observées sur le temps long et au cours des dernières années et identifier les besoins actuels et futurs des ménages ;
 - 3 • Le *profil fonctionnel et environnemental* afin de comprendre l'organisation et le fonctionnement du territoire et le rôle de l'environnement dans les pratiques et les usages quotidiens du territoire ;
 - 4 • Un *diagnostic stratégique et prospectif* qui vise à croiser les besoins de la population aux capacités de développement de la commune au cours des 10 à 15 prochaines années.

0.5 Le découpage des IRIS

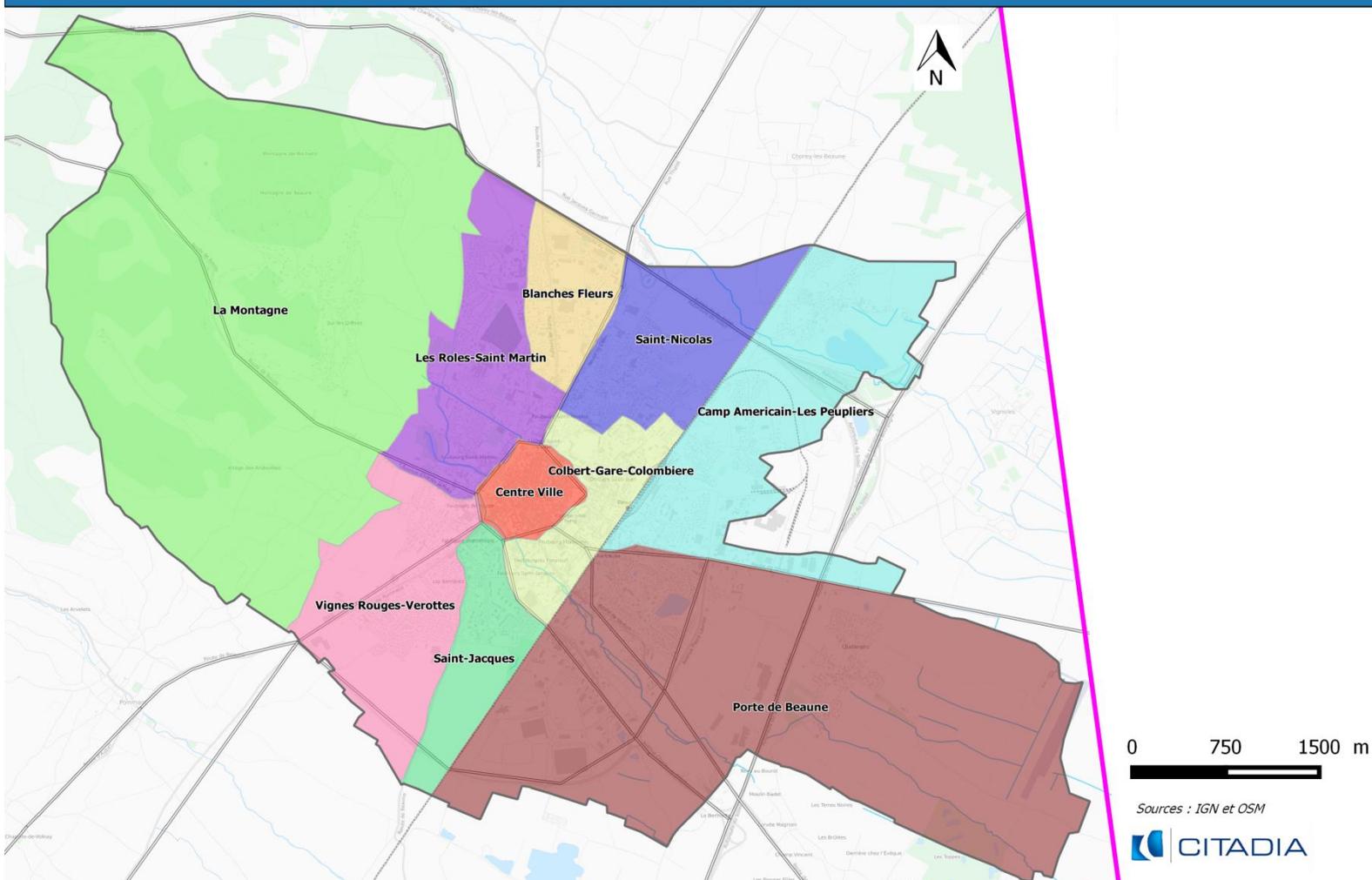
Limites des IRIS

PLU de Beaune - Diagnostic - Juillet 2016

La commune de Beaune est divisée en 10 IRIS (« Ilots Regroupés pour l'Information Statistique) selon l'INSEE :

- La Montagne;
- Camp américain – Les peupliers – Gigny ;
- Porte de Beaune – Les Echaliers – Challanges ;
- Saint-Nicolas ;
- Colbert – gare – Colombière ;
- Centre ville ;
- Saint Jacques ;
- Vignes rouges – Verottes ;
- Les Roles – Saint Martin ;
- Blanches Fleurs ;

L'analyse de la structure démographique et sociale de la population beaunoise à l'échelle des 10 IRIS permet d'apprécier plus finement les évolutions récentes et les besoins des ménages.



1

Le profil paysager et urbain de Beaune

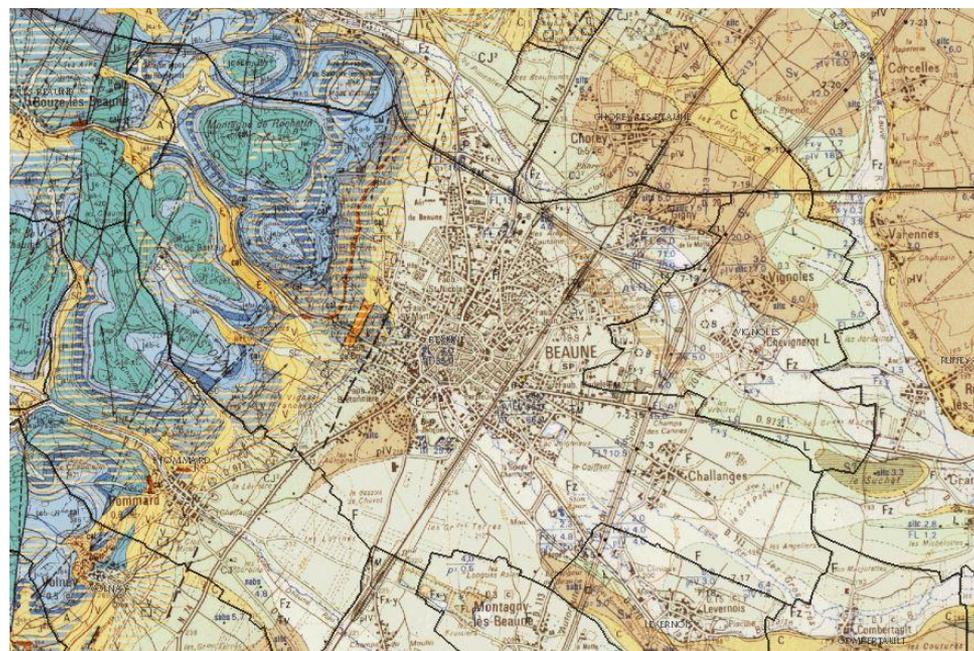
1.1 Le socle géographique et environnemental

1.1.1. La géologie, ressource du paysage beunois

La commune de **Beaune** se situe à un **espace d'interface entre deux grandes typologies géologiques**. Le soulèvement des Alpes il y a plusieurs millions d'années a provoqué l'effondrement du fossé bressan donnant naissance à la Côte de Beaune. Ce découpage géologique s'organise sur un axe nord nord-est / sud sud-ouest.

Ainsi à **l'est de la commune se décline le fossé bressan**, une plaine composée de sédiments de l'ère tertiaire. **L'extrémité ouest est marquée par la présence d'un plateau de calcaire dur de l'oxfordien** (première aire jurassique) dit « l'arrière côte ». La bordure orientale de ce plateau forme la Côte composée de plusieurs couches calcaires du jurassique. C'est cette richesse géologique qui fait l'attrait des vins de la Côte Beaunoise.

Cette histoire géologique donne les grands traits du relief Beunois, marqué par les reliefs de la Côte à l'ouest contrastant avec la plaine à l'est.



Carte géologique – BRGM

La physionomie du territoire : une origine géologique

A l'ouest on trouve l'extrémité du plateau de l'arrière côte dominée par la Montagne de Beaune (Alt. 401m), cette partie du territoire est principalement composée de forêt.

La Côte se déploie sur un large versant orienté est, à des altitudes comprises entre 400 et 220 m, dominé par la présence des vignobles.

L'est de la commune est formé par le début du fossé bressan, une plaine entre 220m et 200m d'altitude. La ville de Beaune s'est installée à l'interface entre la Côte et cette plaine, les espaces non bâti sont occupés par l'agriculture (pré, cultures céréalières).



Beaune vue depuis la Montagne, en arrière plan la Plaine agricole

1.1.2. L'eau dans le territoire : une présence diversifiée

Des cours d'eau difficilement visibles ...

La Bouzaise est l'unique rivière traversant Beaune d'ouest en est. Elle prend sa source au pied de la côte viticole, un parc public du XIXème siècle protège celle-ci. Une autre rivière prend sa source sur la commune : l'Aigue, elle rejoint la Bouzaise en amont du centre historique au niveau du Square des Lions.

En amont des remparts les cours d'eau sont facilement visibles depuis l'espace public ou depuis les voiries. Ils participent à la qualité des lieux. A proximité du centre historique, la Bouzaise longe les remparts et devient plus difficilement perceptible. Dans sa partie urbaine, au sud des remparts, elle est peu accessible et la majorité des rives sont privatisées. En aval elle traverse un territoire agricole, l'absence de voirie ou espace public à proximité la rend peu visible.

Un autre ruisseau, le Rhoin passe sur le territoire communal sur le hameau de Gigny au nord de la commune, il traverse une partie agricole du territoire.

De nombreux fond de vallées et fossés ponctuent le territoire, en partie dans le vignoble. Généralement asséchés ils collectent les eaux de ruissèlements lors des pluies et orages et peuvent déborder lors des événements les plus forts.

... Mais une présence de l'eau perceptible.

Si les cours d'eau sont difficilement perceptibles, il existe de nombreux points d'eau autour desquels s'organise un espace public. La source de la Bouzaise est entourée d'un parc public, un aménagement paysager signale la source de l'Aigue. Le parc St Jacques est construit autour d'un étang, des promenades sont installées le long du lac de Gigny et des bassins de la Porte de Beaune. Le lac Joigneaux, lac privé, constitue aussi un point d'eau important de la commune.

Quand ils ne sont pas liés à une source, ces espaces sont dus à la création d'infrastructures modifiant la nature des sols et l'écoulement des eaux (voie ferrée pour le parc Saint Jacques et le lac Joigneaux, zone d'activité pour la Porte de Beaune, autoroute pour le lac de Gigny).

Outre ces points, la présence de l'eau est révélée sur le territoire par plusieurs anciens moulins (Moulin de Perpeuil, Moulin du Parc de la Bouzaise) et lavoirs ainsi que la toponymie (rue du Moulin Perpreuil, rue du Moulin Saint Jacques, Impasse du Moulin Pignet, Chemin de la Source, Avenue du Lac, etc.).



*L'aménagement valorisant la source de l'Aigue – Le lac du Parc St Jacques
– Les fontaines de la Porte de Beaune marquant l'entrée de ville*

1.2 Les paysages emblématiques

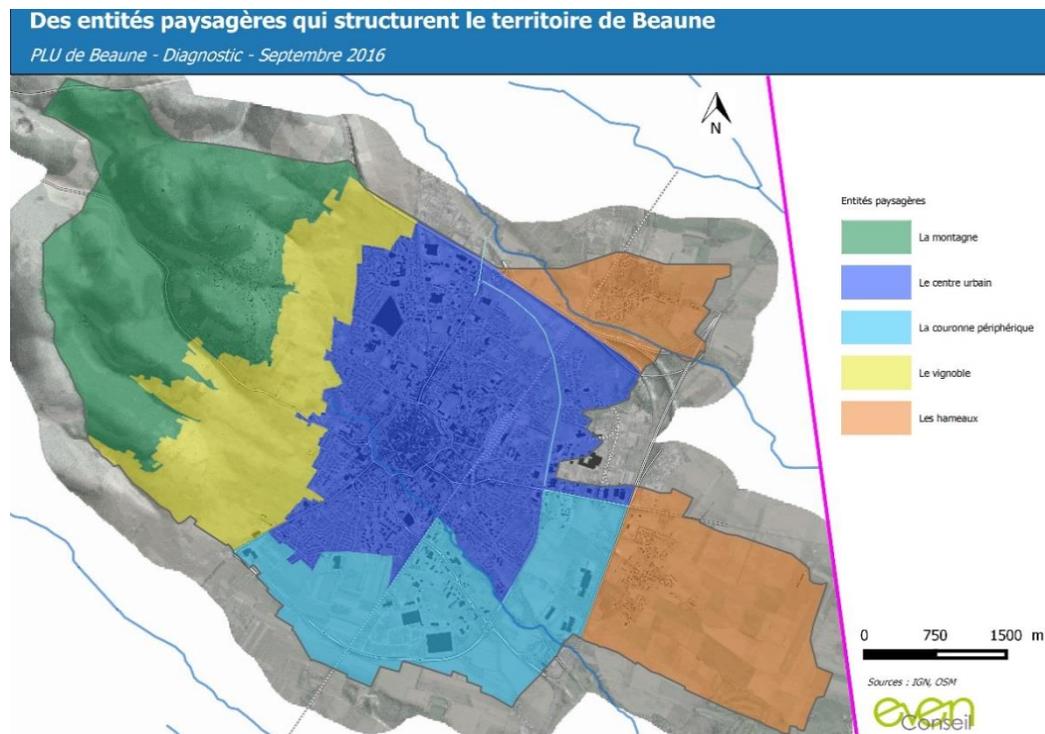
1.2.1. Des entités aux limites nettes

La commune de Beaune s'inscrit à l'interface de deux grands paysages :

- La Côte viticole
- La plaine

De cette situation géographique et géologique **5 entités paysagères** sont identifiables :

- La montagne, dominée par un couvert forestier ;
- Le vignoble, richesse du territoire Beaunois ;
- Le centre urbain, contenu dans ses limites, évitant ainsi un brouillage des entités ;
- La couronne périphérique, entre espaces agricoles et zones d'activités ;
- Les hameaux, entités géographiques reliés au territoire de plaine et dominés par les grandes cultures.



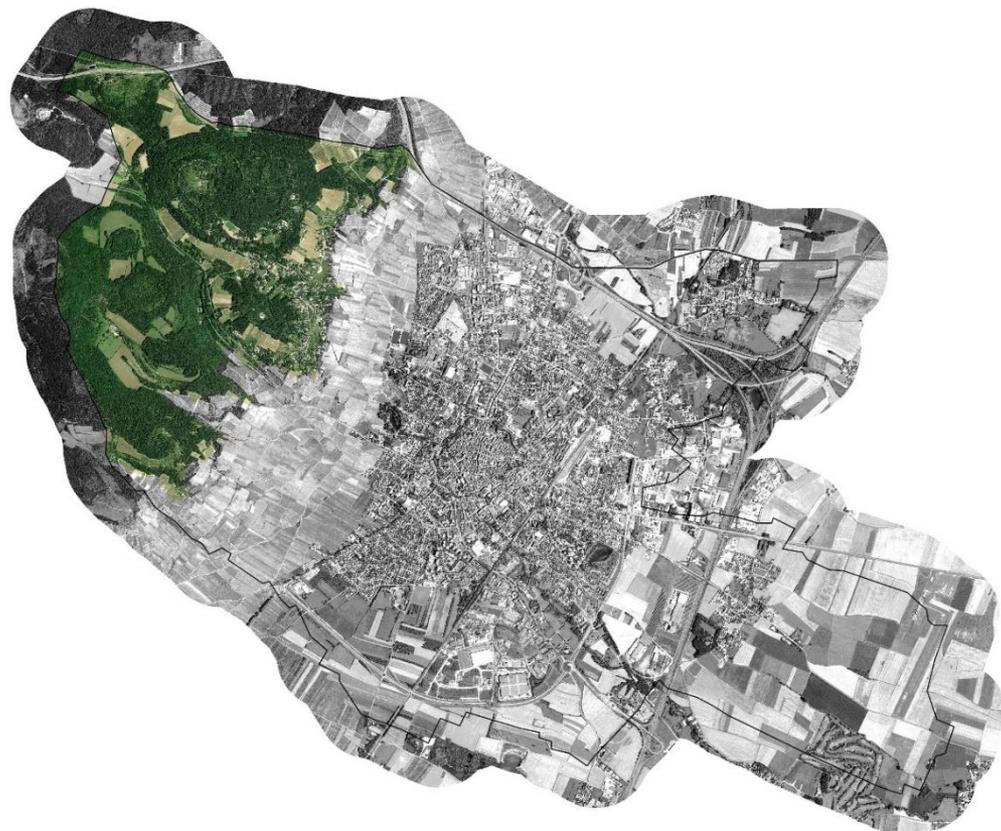
La Montagne de Beaune

Dominée par la forêt, la Montagne est un lieu de vie, mais aussi de récréation et de contemplation du paysage Beaunois. L'activité de loisirs s'organise autour du parcours de santé ainsi que plusieurs belvédères aménagés. Le GR 76 et l'accès au GR7 traversent cette portion du territoire, ils font le lien entre le plateau et les vignobles.

En situation de balcon sur les vignes et le centre historique on trouve un petit quartier de maisons individuelles. La qualité des matériaux et leur hétérogénéité contraste avec l'ambiance naturelle conférée par la forêt et les usages générés.

La tendance à l'enfrichement ainsi que les haies opaques des propriétés privées vient limiter les vues sur le vignoble. Si un parcours rythmé par une alternance d'espaces avec des vues ouvertes et fermés à son intérêt, ici la tendance à une fermeture et une privatisation de l'espace réduit l'intérêt des lieux.

Les secteurs forestiers de la Montagne sont composés essentiellement de feuillus de type hêtre, chêne, charme. On note aussi l'importante présence de pins noirs, plantés dans les années 60. Ces conifères ne sont pas une espèce locale et le plan d'aménagement forestier 2015-2029 prévoit un retrait progressif de ces pins noirs, pour les remplacer par des feuillus ou d'autres conifères locaux. Le paysage forestier de la Montagne va donc évoluer dans les années à venir avec la réduction des pins noirs.



Belvédère sur la ville – Ambiance des routes forestière – Une dynamique de mitage

Le vignoble

Large espace ouvert, le vignoble est l'image identitaire du territoire. La côte viticole continue de Dijon à Chalon sur Saône confère l'identité des lieux. La réputation du vignoble entraîne une série d'aménagements le traversant qui favorisent sa découverte : vélo-route Beaune – Santenay, Route des Grands Crus. L'important maillage viaire agricole permet de profiter de nombreux points de vue sur les vignes et la ville de Beaune, la micro topographie des lieux offre une diversité des situations faisant la qualité de l'espace.

De nombreuses constructions en pierres (muret, clos, cabottes) rythment cet espace. La qualité et la finesse des assemblages participent à la qualité générale du paysage.



Un paysage agricole d'une grande valeur maillé de nombreux itinéraires permettant sa découverte

Le centre urbain

Les limites urbaines de Beaune sont facilement identifiables. Les extensions de la ville se sont successivement réalisées dans le temps de manière circonférentielle par rapport aux remparts historiques de la ville. Au nord une limite forte existe avec l'autoroute, tout comme à l'ouest avec le vignoble. Au sud et à l'est la limite est plus floue, la séparation entre un espace à dominance résidentielle et un espace agricole ou d'activité permet de définir la limite. Au nord-est le projet d'aboutissement du contournement de Beaune et les modifications d'usages que cela va entraîner permet d'intégrer l'espace entre la ville existante et l'autoroute dans cette entité urbaine.

Ainsi il en ressort aujourd'hui une limite assez nette entre l'espace bâti de Beaune et l'espace agricole qui l'entoure, l'étalement urbain est défini dans un périmètre facilement cernable.

Les interstices entre les faubourgs historiques sont aujourd'hui comblés, depuis l'extérieur il en résulte la perception d'une ville dense. La faible hauteur des bâtis ainsi qu'un tissu urbain relativement aéré réduit l'impact de cette densité.

Les principaux espaces publics sont formés par des parcs en périphérie de ce tissu urbain (Parc de la Bouzaise, Parc de la Creuzotte, Parc Saint Jacques). A l'intérieur de la masse urbaine les remparts forment le principal lieu de respiration. Une promenade circulaire discontinue ponctuée de plusieurs lieux aménagés (Square des Lions, théâtre de verdure), dont la continuité est assurée par les boulevards et les anciens chemins de rondes plantés et en partie réaménagés offrant une qualité d'espace et une plus large place au piéton.

Cette entité urbaine, le centre historique – délimité à l'intérieur des remparts – peut être compris dans une sous entité spécifique. Une particularité qui se justifie à la fois sur le plan du fonctionnement urbain ainsi que les enjeux patrimoniaux qu'ils impliquent. Une grande partie de cette entité est concernée par une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du patrimoine AVAP.



Ambiance du Faubourg Saint Nicolas – Ambiance du centre ville Place du Général Leclerc

La couronne périphérique

En périphérie du cœur urbain sur un quart sud-est de la commune on trouve une couronne périphérique faite de grands espaces ouverts. L'espace agricole cerne la ville.

Au centre de cette entité se trouve la zone d'activité Porte de Beaune. Cette zone a vocation à être principalement occupée par du bâti, mais elle offre encore des espaces ouverts et plantés actuellement, notamment les jardins familiaux.

Située en entrée de ville cet espace est un trait d'union entre l'espace agricole et le centre de Beaune. L'aménagement de l'axe principal de la zone d'activité - Avenue Charles de Gaule - composé de nombreuses plantations forment un espace qualitatif. Les plantations ornementales et architecturées marquent le caractère urbain tout en assurant une transition entre l'espace urbain et l'espace rural.

Le contournement de la ville traverse cet espace. Au sud l'épaisseur relative de l'espace agricole entre la limite communale – au sud – et la limite bâti – au nord – permet une viabilité de l'activité agricole. Cette caractéristique associée à cette situation à la fois d'entrée de ville et de contournement urbain en fait un véritable espace d'enjeu où se joue une partie de l'image identitaire de Beaune.



Paysage agricole le long de l'avenue André Boisseaux (contournement) – Entrée de ville Porte de Beaune

Les hameaux

L'autoroute constitue une véritable rupture au sein du territoire communal. Deux hameaux – Gigny et Challanges – se situent au-delà de l'infrastructure. Bien que physiquement reliés au cœur urbain leur fonctionnement est différent et leur physionomie plus rurale. De faible densité et entourés de parcelles agricoles ils marquent véritablement l'entrée vers le territoire du fossé bressan. La présence de pâtures et de cultures céréalières sur un terrain plat caractérise l'appartenance à un autre grand paysage que celui de la côte viticole : la plaine méridionale (source : Atlas des Paysages de la Côte d'Or).



Un paysage de grandes cultures caractérisé par un relief plat et ponctué de hameaux

1.3 Les paysages du quotidien

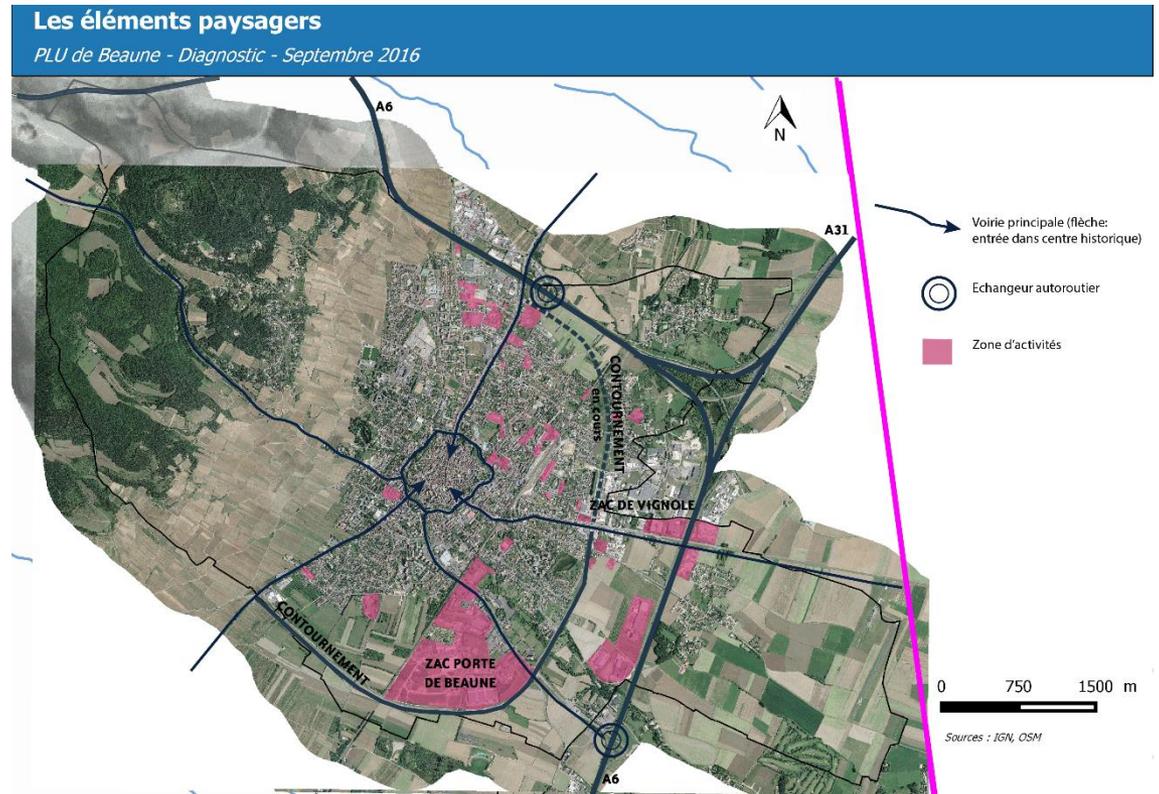
1.3.1. Beaune : un paysage d'interfaces

Le territoire de Beaune fait face à un constat simple d'une séparation entre deux grandes dynamiques.

A l'ouest le vignoble offre un territoire à forte valeur patrimoniale et très bien préservé, un paysage d'exception qui fait la richesse et la réputation de Beaune à l'international.

A l'est un territoire où s'installent des activités à l'impact paysager fort (silos de la ZAC de Beaune-Vignoles, autoroute, zone d'activités, centres commerciaux). Un paysage du quotidien plus commun, dégradé par ces éléments hétéroclites sans inscription dans le contexte paysager. De nombreux aménagements permettent de qualifier ces espaces et d'y apporter une qualité. Cependant la perception générale reste un paysage dominé par des éléments banalisants.

Ces espaces périphériques de qualités moindres sont ceux où le potentiel de développement est le plus important : ils offrent un potentiel de requalification et de valorisation du paysage.

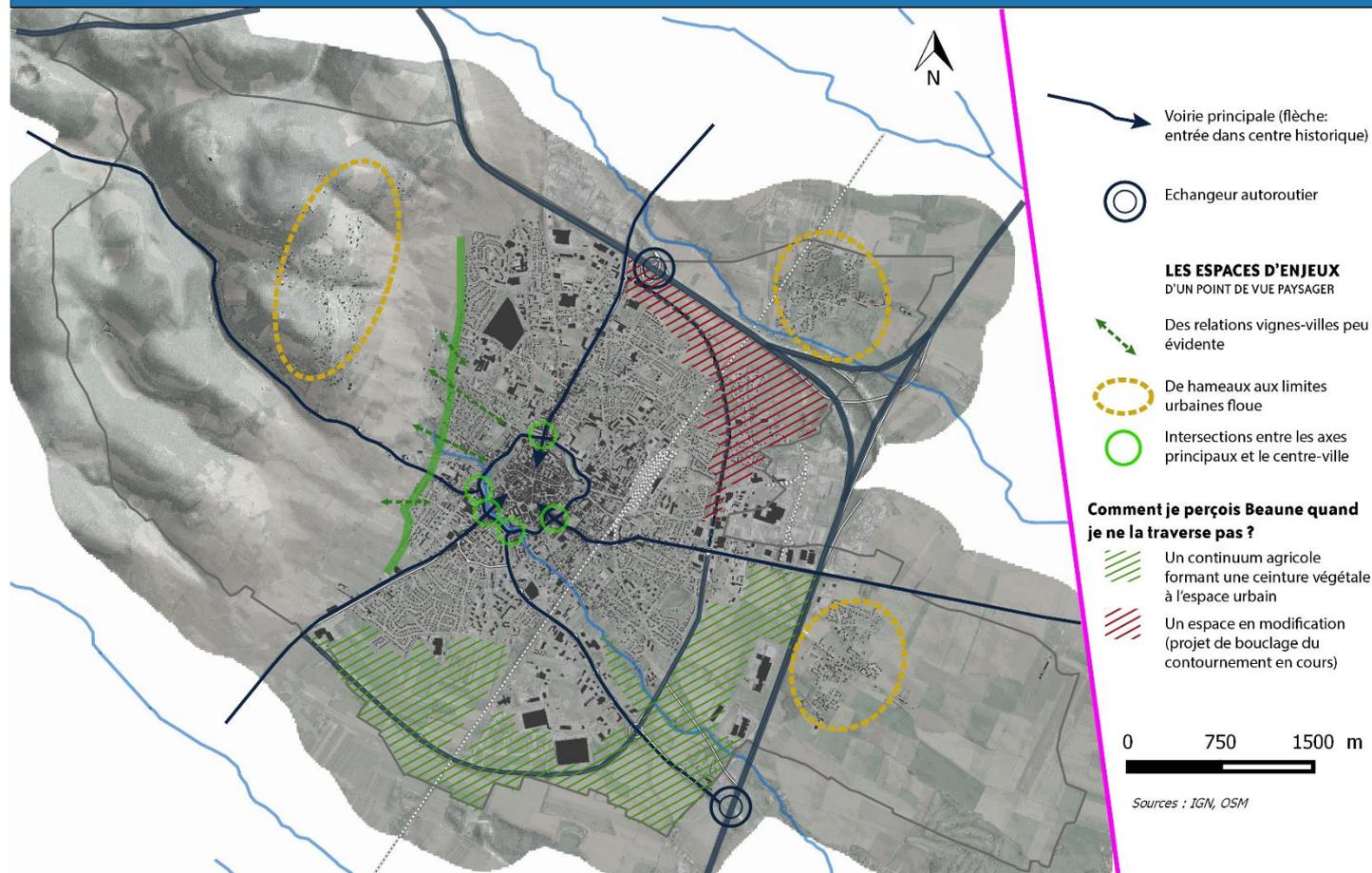


Les liens entre les entités – espace d’interfaces

La force du territoire beaunois est la grande lisibilité des entités. **Les limites facilement cernables évitent une confusion et une dilution renforçant ainsi l’identité** de chaque paysage. Si cette caractéristique est un véritable atout du territoire elle implique une réflexion sur le traitement des interfaces entre les paysages. L’enjeu est de donner du lien, de créer un tout afin de faire territoire plutôt qu’une juxtaposition d’entités.

Les éléments paysagers

PLU de Beaune - Diagnostic - Septembre 2016

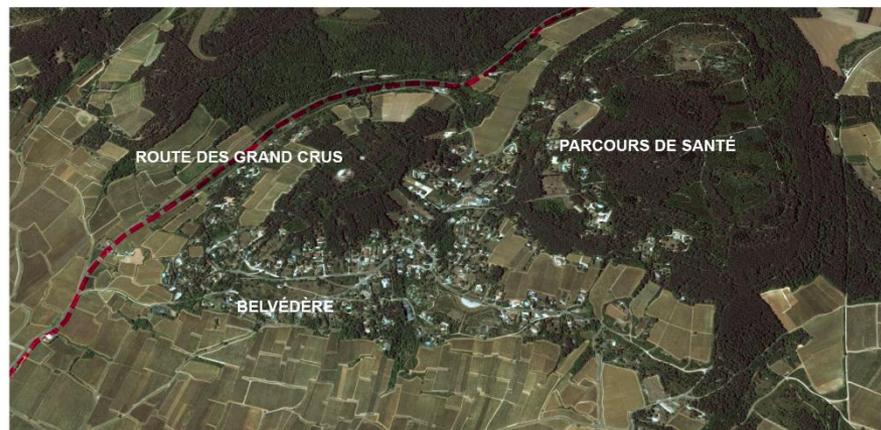


DES INTERFACES DE QUALITÉ

Montagne – vignoble : Une épaisseur géographique

La limite entre ces deux interfaces trouve son origine dans la géographie. La limite entre l'espace forestier et viticole n'est pas une ligne, mais plutôt une épaisseur. Les parcelles de vignes et de forêt s'entremêlent au gré des expositions favorables pour la viticulture. Cette interface est une véritable richesse témoignant d'une histoire géographique et géologique que l'occupation des sols révèle, racontant ainsi que comment l'Homme s'est adapté à son environnement.

Le développement d'activité touristique et de loisirs (GR, parcours de santé, belvédère) participent à la qualité du paysage, en étant pas seulement une caractéristique géo-morphologique mais bien un véritable lieu d'usages.



La montagne un lieu d'usages reconnu pour sa qualité paysagère, une dynamique de mitage qu'il faut maîtriser pour conforter la qualité des lieux

DES INTERFACES AU POTENTIEL EXISTANT

Vignoble - urbain

La richesse du vignoble crée une limite forte entre les deux entités. Les terres viticoles sont sacrées créant **une rupture nette entre l'espace urbain et les vignes**. A l'intérieur de la ville les relations avec le vignoble sont faibles. Seules les maisons de vins permettent de comprendre le caractère viticole de la commune, il n'existe pas de vues majeures sur le vignoble ou bien de parcelles viticoles qui s'insèrent dans le tissu urbain.

A l'interface entre l'entité viticole et urbaine ils existent cependant plusieurs lieux sur lesquels s'appuyer pour qualifier la limite et la valoriser. Le parc de la Bouzaïse et de la Creuzotte, la source de l'Aigue, les terrains de rugby, le départ de la vélo route, etc. sont autant de lieux aux qualités architecturales, paysagères et d'usages qui pourraient permettre d'instaurer une relation physique et qualitative avec le vignoble depuis l'espace urbain. Un lien naturel le long des rivières, et principalement le long de la Bouzaïse, offre le potentiel d'un prolongement paysager de qualité entre le centre historique et le vignoble.



Des perméabilités nombreuses entre le centre historique et la vigne (hôpital, parc et rive de la Bouzaïse, source de l'Aigue, ...) potentielles peu valorisées

DES INTERFACES À ENJEUX

Rocade sud

La rocade de Beaune sera à terme le prolongement de la RD974 reliant Chalon sur Saône à Dijon, contournant ainsi le centre historique de Beaune. Si ce projet est un avantage indéniable pour la valorisation du centre il crée un véritable espace d'enjeu autour de cet axe. Avant et après Beaune la RD974 est une route vitrine traversant le vignoble et les principaux villages de renommées internationales (Meursault, Aloxe-Corton, Vosne-Romanée, Vougeot etc.). La qualité du paysage traversé est un enjeu extrêmement important : **comment je perçois Beaune quand je ne la traverse pas ?**

Le contournement est traversé plusieurs séquences paysagères aux qualités variables.

Entre la route de Pommard et la voie ferrée s'étend un paysage agricole ouvert. La limite entre rural et urbain est nette. Les lotissements ou grands ensembles font faces aux parcelles agricoles. Il en résulte une sensation de juxtaposition de deux entités avec des relations entre-elles peu affirmées. Cependant le parc Saint Jacques et le quartier St Jacques, des grands ensembles avec de nombreux espaces libres aux pieds des immeubles, offrent **un potentiel de continuité entre la masse urbaine et l'espace agricole par le végétal et les espaces plantés. Un potentiel pour valoriser cet espace et prévoir une entrée de ville de qualité.**

De la voie ferrée à la route de Seurre, le paysage traversé est marqué par un accotement urbanisé à l'ouest et agricole à l'est. La zone d'activité Porte de Beaune offre une entrée de ville qualitative par le traitement végétal, les interstices non construits offrent un potentiel de valorisation de cet espace et la création d'un lien ville/campagne. Le long des espaces résidentiels le front bâti est en limite de voirie, les arrières de jardins (mur, haie) sont les éléments perçus depuis la voirie. Cet espace n'offre pas une réelle qualité du paysage traversé. De part et d'autre de la voie il existe cependant de nombreux espaces jardinés (jardin partagé, potager, ...), ainsi que des espaces non construits pouvant servir d'armature pour apporter une qualité aux lieux.

Comment je perçois Beaune quand je ne la traverse pas ? Paysage du contournement



De nombreux espaces interstitiels non bâtis (ZAC Porte de Beaune, quartier et parc St Jacques, ...) formant un potentiel espace de respiration dans le tissu urbain et un lien entre la couronne agricole et le centre urbain.



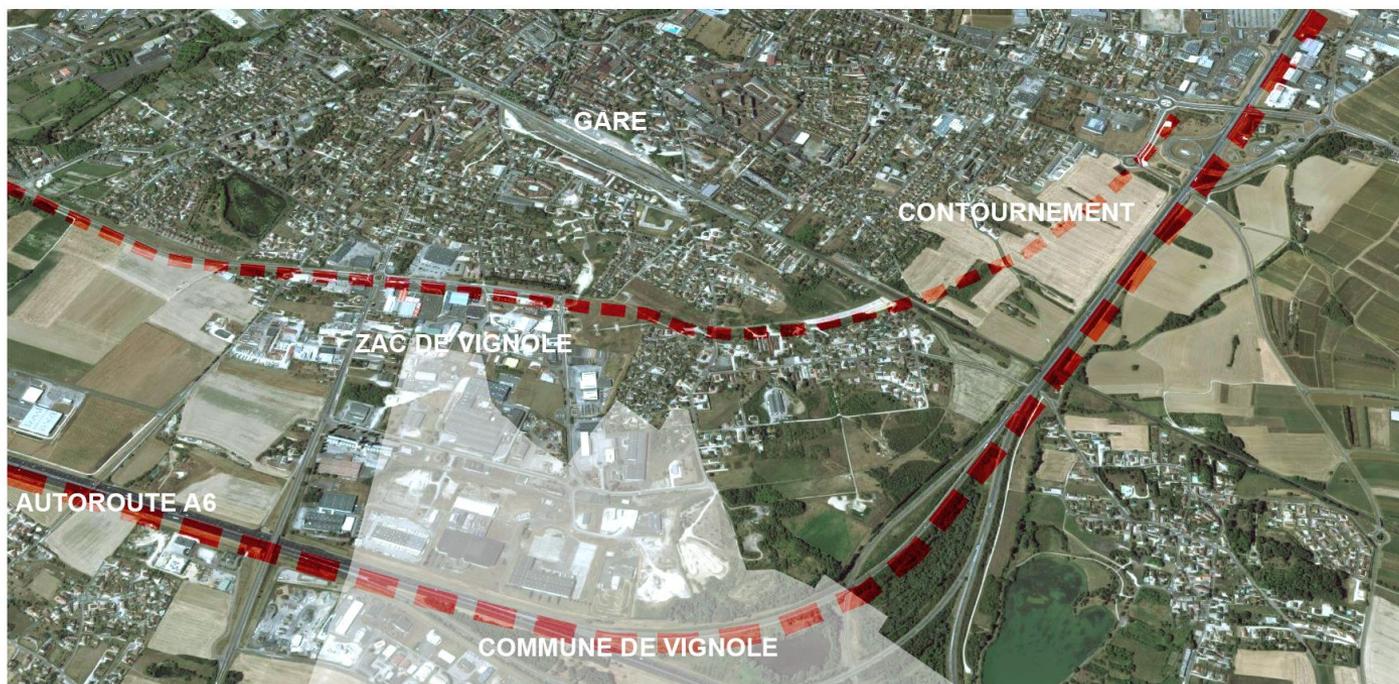
Le front urbain au niveau du quartier St Jacques, une absence de transition et perméabilité entre l'espace agricole et urbain

Rocade sud

La zone d'activité de Beaune-Vignoles offre **une entrée de territoire banalisée**, marquée par une succession d'entrepôts, de bâtiments commerciaux, de concessionnaires, ... La partie nord du contournement, actuellement en cours de réalisation, sera à terme urbanisée. L'espace agricole y est restreint. **La qualité des constructions et leurs implantations est un enjeu fort pour la valorisation de ce paysage Beaunois, perçu depuis les axes de communication, qui ne traverse pas le centre historique.**

Comment je perçois Beaune quand je ne la traverse pas ?

Paysage du contournement



Une frange en transformation (prolongement du contournement) aujourd'hui caractérisée par des zones d'activités, un potentiel de valorisation de ces espaces.

Les hameaux

L'autoroute A6, cernant l'espace bâti de Beaune, crée une limite forte entraînant un espace d'interface entre l'entité urbaine et rurale de la ville. L'échelle de l'infrastructure dépasse celle de Beaune. L'autoroute impacte notamment l'ambiance sonore à proximité. Les hameaux présents de l'autre côté de l'autoroute ont des problématiques spécifiques à leur situation. En situation de plaine le cœur des hameaux offre une architecture et une implantation de qualité de type rurale. Les extensions contemporaines viennent créer des fronts bâtis sans transition avec l'espace rural. L'enjeu principal sur ces territoires de hameaux est la gestion des franges urbaines.

1.3.2. Les entrées de ville

La densité du tissu urbain de Beaune qui contraste avec les espaces ruraux qui l'entoure, permet de véritablement parler d'entrées de ville. **Il n'y a pas de dilution de l'espace construit dans l'espace rural. Cette caractéristique est une véritable richesse qu'il faut préserver.** Elle permet non seulement d'identifier clairement le cœur urbain mais aussi de traiter l'entrée de ville de manière qualitative.

1.3.2.1 Sur la Route des Vignes...

Depuis Bouze (D970),

Située dans une combe, la route serpente dans la forêt. Des parcelles de vignes apparaissent en alternance avec des masses boisées, puis le paysage s'ouvre offrant un panorama exceptionnel sur toute la Côte. Des points de vue se dégagent sur la masse urbaine de Beaune, avec la cathédrale comme point focal servant d'élément repère. Des murets bordent les parcelles de vignes et font la transition avec l'espace architecturé du noyau urbain.

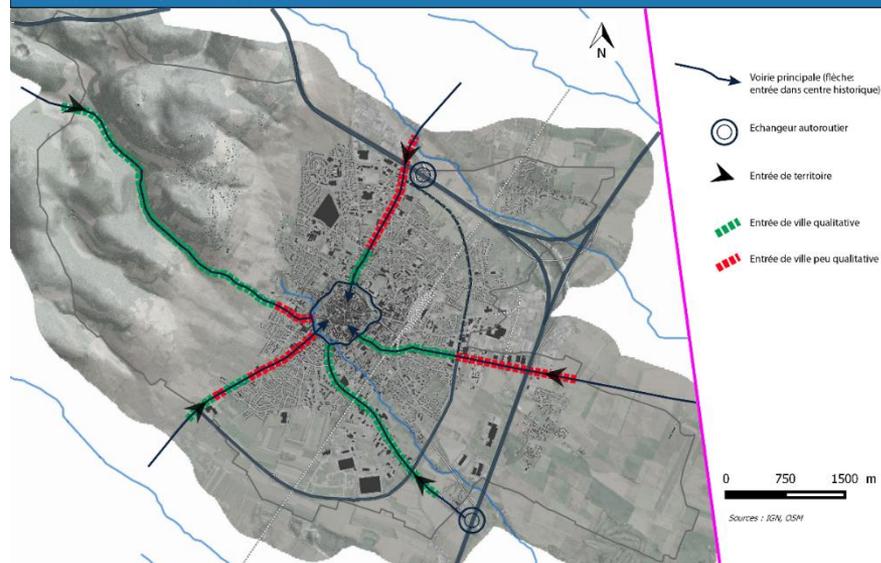
L'entrée de territoire est de grande qualité, avec une transition douce entre les différentes entités paysagères.

L'entrée dans le cœur urbain vers le parc de la Creuzotte, le croisement entre l'Avenue Charles Jaffelin et l'avenue du Parc pourrait faire l'objet d'un traitement spécifique pour cette entrée de Ville secondaire mais tout de même située sur la route des grands crus.

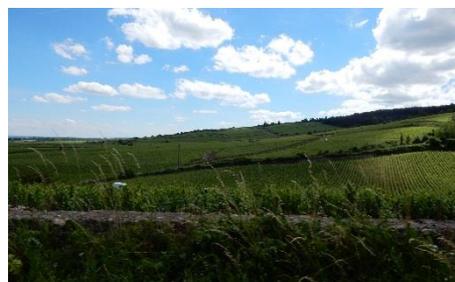
A la jonction avec les remparts et le Boulevard Clémenceau se dégage une ambiance végétale, très agréable, dominée par les grands arbres. Le traitement végétal horticole de qualité souligne l'entrée vers le centre historique. Ce traitement par le végétal, contrastant avec les espaces parcourus auparavant, permet de signaler la présence du centre historique. Cependant le boulevard Clémenceau est quant à lui traité de manière infrastructurelle (3 voies de circulation, et une bande de stationnement), peu de place est faite au piéton ou au mode doux tout comme au végétal, amoindissant les qualités de cet espace.

Les éléments paysagers

PLU de Beaune - Diagnostic - Septembre 2016



Un paysage viticole en amont du centre



Un paysage urbain marqué par la présence de parcs et jardins



Photo Google street view – mai 2015

Depuis Pommard et le sud (D974),

La route départementale traverse les vignes. En arrivant à Beaune un alignement de Platanes souligne l'entrée dans l'espace urbain. La route créée par l'alignement d'arbres marque ainsi de manière qualitative l'entrée du territoire, profitant de vues sur le vignoble et la Côte. Ces caractéristiques donnent une qualité à l'entrée de ville. Au premier plan la présence d'une zone d'activité et de concessionnaires sans transition avec l'espace viticole réduit la qualité des lieux. La rue alterne entre espaces d'activité commerciale et résidentiel, ponctué d'une succession d'éléments perturbateurs à la lisibilité du paysage urbain (publicité, enseignes au sol, drapeaux, ...) réduisant la qualité de l'espace.

Le traitement essentiellement routier de la rue, et le peu de place faite au piéton (Faubourg de Bretonnière) participent ainsi à une ambiance plus « routière » que « piétonne » et ne valorisent pas le paysage urbain. Pourtant de nombreuses façades en pierre bordent la route témoignant de l'identité de Beaune.

Le faubourg Bretonnière se prolonge dans les tissus urbains du centre ancien, et la rue menant à la cathédrale, dont le clocher forme un point focal. Malgré cette caractéristique le croisement entre les remparts et le Boulevard Bretonnière ne bénéficie pas d'un traitement particulier. Un langage « infrastructurel » ne mettant pas en valeur cette entrée vers le centre historique depuis un des axes principaux, qui mériterait une attention particulière.

Ces entrées de territoire sont situées sur la route des Grand Crus, cette position stratégique sur un axe touristique majeur en fait des espaces d'enjeux importants.



Une entrée de territoire et de ville marqué par une dynamique urbaine banalisant le paysage d'exception (vignes, alignements de platane, façades urbaines qualitative, ...)

1.3.2.2 Depuis l'autoroute...

Depuis la sortie du sud de l'autoroute A6,

L'entrée de ville est marquée par la ZAC Porte de Beaune et ses bassins avec fontaines. **Un accompagnement végétal continu, du contournement aux portes du centre historique, donne une unité à l'espace traversé.** La transition entre les différents tissus urbain (zone d'activité, résidentiel individuel, résidentiel collectifs, ...) est assurée par le végétal. Une succession de panneaux publicitaires, notamment Porte de Beaune, réduit la qualité de l'espace.

A l'intersection avec les remparts, la réduction à deux voies du boulevard et la suppression de la bande de stationnement permet une ambiance plus urbaine et moins routière. **Les alignements d'arbres et le traitement végétal des pieds d'arbres adoucissent le caractère minéral des lieux et valorisent les façades du centre historique.**

Depuis la sortie nord de l'autoroute A6, et la route de Dijon,

La sortie d'autoroute est située sur la commune de Savigny les Beaune. Elle est caractérisée par une zone d'activité en continuité avec le tissu urbain de Beaune et sa zone commerciale MALADIERE, et est relativement éloignée du centre de Savigny. **Cette zone d'activité qui se prolonge de part et d'autre de l'autoroute offre une entrée de ville banalisée sans grande qualité.**

Le traitement uniforme de la voirie, qui ne prête pas attention au tissu urbain traversé (zone d'activité, centre commercial, résidentiel, église St Nicolas), participe à cette banalisation de l'espace.

C'est seulement lorsque la route de Dijon devient la rue du faubourg St Nicolas qu'elle change de gabarit. L'intersection avec les remparts et le boulevard Maréchal Foch est marquée par la présence de la porte St Nicolas qui souligne l'entrée dans le centre historique. La route de Dijon et le Faubourg St Nicolas seront amenés à être réaménagés une fois la voie de contournement réalisée, permettant une baisse du trafic sur cet axe.

La Promenade des Buttes plantée et les qualités des façades participent à une entrée de ville remarquable.



Une entrée de ville caractérisée par une forte présence du végétal faisant l'unité de la voirie entre en la sortie d'autoroute et le centre historique



Une entrée de ville au caractère banalisant caractérisée par un gabarit infrastructurel de la voirie.



Photo Google street view – aout/sept. 2016

1.3.2.3 Depuis la plaine...

D973 – route de Seurre,

L'entrée par la route de Seurre offre une vision frontale des grandes caractéristiques du paysage beaunois : la plaine céréalière en premier plan et la Côte en arrière-plan. La présence de silos sert d'éléments repères.

Le long de la départementale se succède des activités banalisant le paysage : commerces, activités et leurs parkings qui caractérisent un espace sans grande qualité. Une fois passé le contournement un alignement d'arbres et des plantations accompagnent la route de Seurre apportant une qualité au lieu. Ce **traitement affirme le caractère urbain avec une répartition des usages piétons-voitures équilibrée, les végétaux donnent une douceur et une continuité à la rue.**

Le prolongement par le Faubourg Saint Jean n'offre pas de réelle qualité. L'intersection avec le centre historique est marquée par de nombreux éléments qualitatifs, le bâtiment du collège Jules Ferry à l'architecture moderne de qualité, et les nombreux végétaux au croisement avec le Boulevard Jules Ferry mettent en valeur les tours du Château dans une ambiance végétale agréable.

Le prolongement par le Faubourg Madeleine est très qualitatif, le traitement de la rue accompagné de végétaux, les espaces publics qui la ponctuent, et les façades commerciales permettent une ambiance de centre-ville de qualité. La rue se prolonge dans le centre historique. Le gabarit des rues est similaire permettant une continuité entre ces espaces, le centre historique est affirmé par un traitement des revêtements de sol différent.



Une entrée de ville marquée par la zone d'activité sans grande qualité. Une entrée dans le tissu urbain de qualité soulignée par des alignements d'arbres.

1.3.3. Un paysage - des usages, un cadre de vie de qualité

La commune de Beaune bénéficie d'un paysage ressource, support de la qualité du cadre de vie. De nombreux aménagements mettent en valeur ce paysage permettant ainsi sa découverte.

Un centre ville à forte valeur patrimoniale

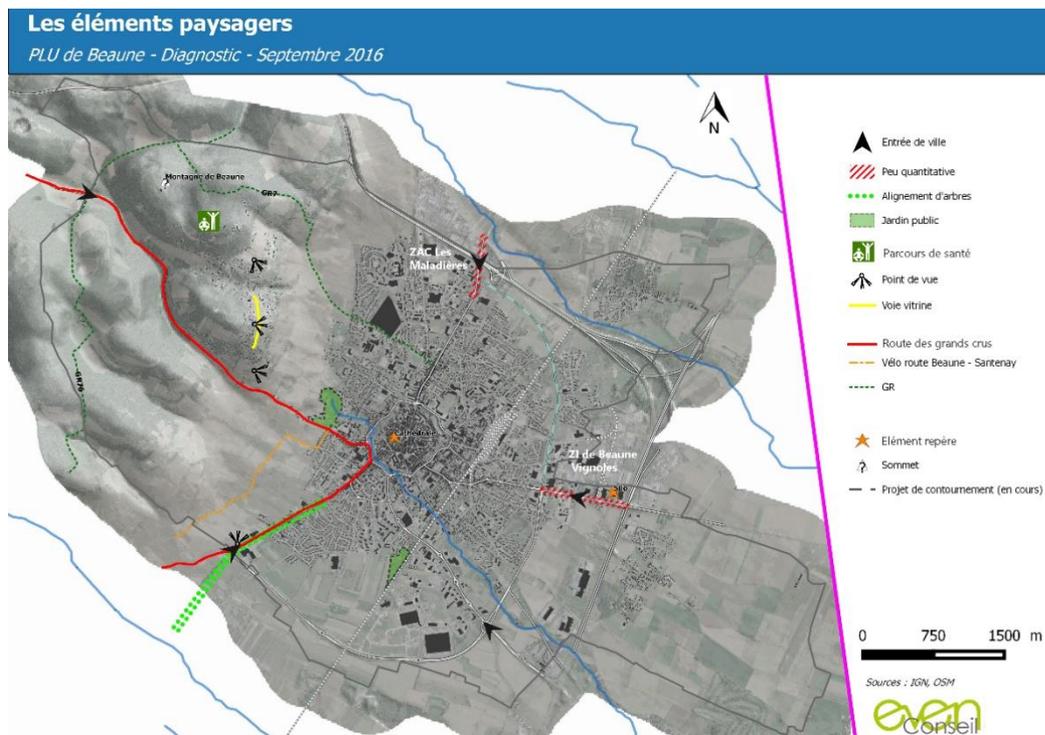
Le centre-ville se caractérise par une grande valeur patrimoniale. De nombreux aménagements d'espaces publics valorisent les éléments remarquables. L'espace urbain est ponctué de squares et jardins traités de manière qualitative et accompagnés par le végétal : une caractéristique qu'il faut maintenir dans les projets futurs.

Par ailleurs le rempart qui entoure le centre historique offre un visage végétalisé de grande qualité. Un écrin planté pour le centre historique affirme et révèle sa présence. Les tronçons aménagés créent un espace de liaison sous forme de promenade semblable à un parc urbain linéaire qu'il serait intéressant de boucler.

Des itinéraires de découverte nombreux

Beaune est traversée par de nombreuses voies servant à la découverte du paysage viticole : la Route des Grands Crus, la vélo-route Beaune-Santenay, ou encore les GR 76 et GR 7. Ces itinéraires permettent de découvrir les paysages viticoles et de la Montagne par tous modes de transports : cycle – piéton – motorisé, cette richesse de déplacements est une véritable ressource pour la découverte du paysage.

Outres ces itinéraires aménagés et cartographiés il existe de nombreux espaces qui permettent d'apprécier le paysage de Beaune. Ils s'inscrivent autour d'espaces publics, de parcs, ou encore d'espaces naturels.



Aménagement urbain de qualité



Départ de la vélo-route Beaune Santenay

Des espaces de ressourcement de proximité...

Le parcours de santé de la Montagne, les sentiers de promenade et les belvédères aménagés font de cette dernière un pôle de loisirs et de contemplation. Le passage à proximité de la Route des Grands Crus et des GR renforcent cette caractéristique.

En contrebas le secteur du **Parc de la Bouzaise** offre le pendant de la Montagne. On y retrouve deux des principaux parcs de la commune, avec une grande qualité paysagère. Le parc de la Bouzaise, parc à l'anglaise organisé autour du plan d'eau et de la source de la Bouzaise, offre un espace de promenade et de détente agréable ; le **Parc de la Creuzotte**, parc écologique urbain, offre une ambiance toute différente, plus contemporaine mais toujours de grande qualité. La **vélo-route Beaune Santenay** prend son départ au Parc de la Creuzotte.

... généralement structurés par la présence de l'eau

On trouve d'autres parcs en périphérie de la ville : **parc Saint Jacques, Lac de Gigny**, eux aussi organisés autour d'un point d'eau et offrant des espaces de ressourcement de proximité dans une ambiance paysagère agréable. D'une manière générale la présence de l'eau est valorisée par un espace public : lacs, étangs, fontaines sont ainsi mis en valeurs.

Les cours d'eau participent à la qualité de l'espace, en particulier à l'ouest de la commune où ils sont directement visibles depuis l'espace public. A l'est leur présence est plus dissimulée. Les rives de la Bouzaise offrent un espace de connexion entre le centre historique et le pôle de loisirs du Parc de la Bouzaise.

Ces espaces de récréation et de détente de proximités sont un potentiel pour construire l'espace urbain. Leurs situations et leurs usages actuels offrent la possibilité d'un maillage entre les interfaces ainsi que la création d'une lisière urbaine par le végétal pouvant se prolonger dans le tissu urbain.



*Parcours de santé de la Montagne
Les abords du Parc de la Bouzaise
Les rives de la Bouzaise.*

*Lac de Gigny
Parc St Jacques
Les berges de la Bouzaise*

Enjeux

- Maintenir l'image positive de Beaune, reconnue pour sa qualité paysagère et la réputation de son vignoble ;
- Préserver la lecture des entités paysagères ;
- Renforcer la perméabilité des entités, notamment urbaine et viticole, en affirmant les continuités paysagères et les usages existants ;
- Maintenir des franges urbaines de qualité :
 - A l'échelle des hameaux il existe un enjeu de transition entre l'espace rural et l'espace habité ;
 - Le long du contournement la qualité de ces espaces sera l'image de Beaune perçue en transit, ils relèvent donc d'une importance essentielle ;
- Maintenir et renforcer des entrées de ville de qualité ;
- Affirmer la valeur paysagère des cours d'eau et les affirmer dans l'espace public ;
- Promouvoir les espaces publics de qualité, support de découverte touristique et de qualité du cadre de vie.

1.4 Urbanisation et morphologie urbaine

1.4.1 Le développement historique de Beaune

La commune de Beaune a été créée en 1203 par la charte d'affranchissement octroyée par le duc de Bourgogne. La ville connaît à cette époque une période de grande prospérité et se développe le long de la voie de Chalon à Dijon. C'est ainsi qu'au XIIIème siècle se dessine le plan de Beaune avec un tracé des rues presque inchangé de nos jours et que la construction des remparts débute.

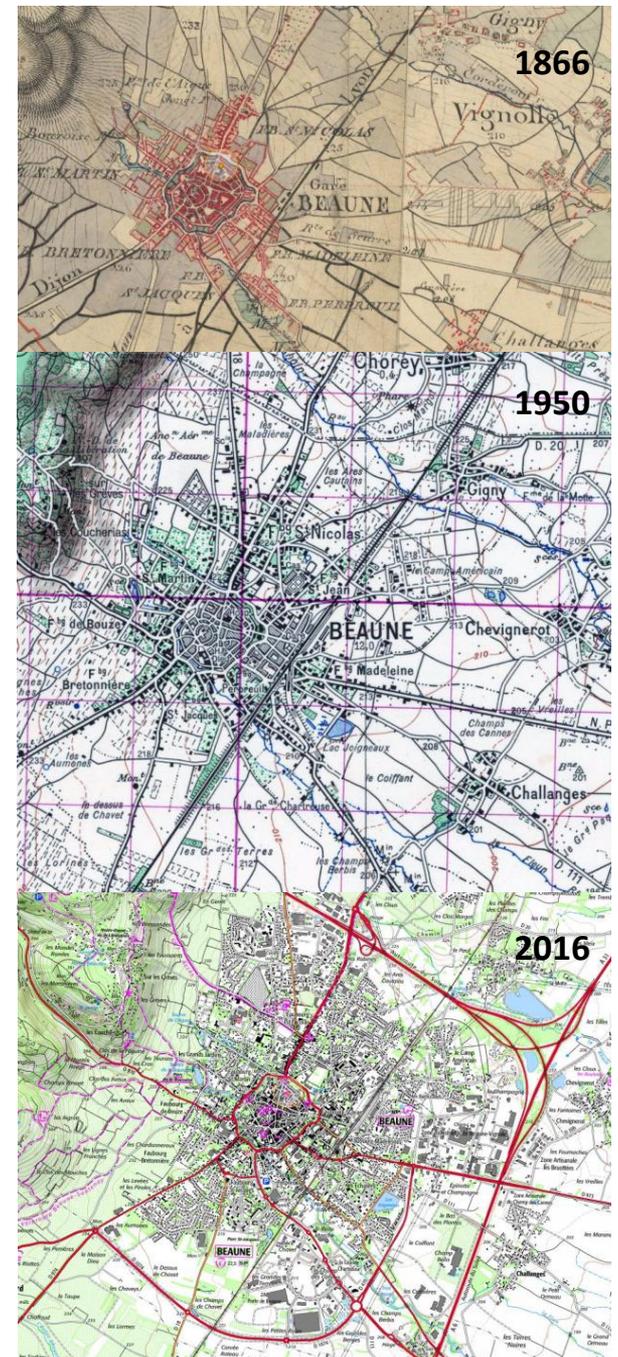
C'est à partir du XVème siècle que Beaune connaît un véritable essor économique, politique et financier, notamment grâce à l'Hôtel-Dieu ouvert en 1452. Les hospices accueillent les malades et les déshérités.

Entre 1750 et 1780, les remparts de Beaune, ayant perdu tout intérêt défensif et étant un frein à l'essor démographique et économique de la commune, sont requalifiés. Ils sont reconvertis en promenade et les entrées de ville sont transformées pour faciliter la circulation et les échanges. Au cours des XVIIème et XIXème siècles, les remparts ont été percés en plusieurs endroits pour prolonger les rues qui se terminaient jusqu'ici en impasse au pied de la muraille.

Dès les années 1500, l'urbanisation est présente en dehors de la cité médiévale et au-delà des remparts. Dans les années 1800, cette urbanisation en périphérie se développe et les voies ont été prolongées.

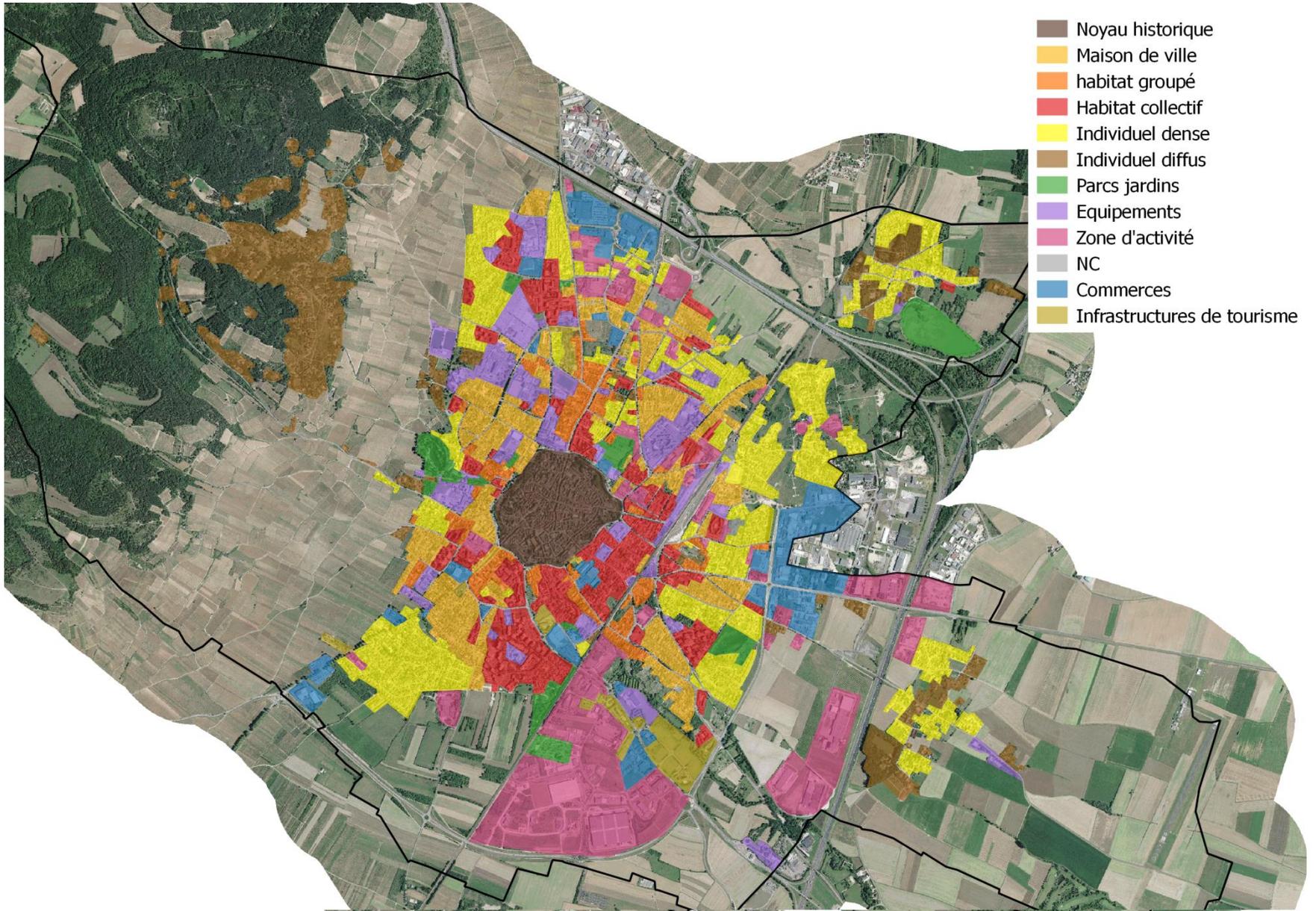
On constate une urbanisation diffuse près de 100 ans plus tard, en 1950. Les quartiers de Saint Jacques, de la Bretonnière et de Saint Nicolas sont urbanisés le long des voies et le maillage du secteur du Camp Américain est déjà dessiné, avec quelques maisons construites. Les hameaux de Gigny et de Challanges sont également déjà construits.

Cette dynamique d'étalement urbain s'est développée jusqu'à aujourd'hui, donnant lieu à une commune dotée de plusieurs polarités. La morphologie urbaine du territoire est diverse et constitue des identités urbaines plurielles et diversifiées.



1.4 Urbanisation et morphologie urbaine

1.4.2 L'organisation urbaine de la commune



Le noyau historique

Le noyau historique de Beaune, situé au centre de la commune, est délimité par un boulevard périphérique circulaire constitué des boulevard Maréchal Foch, boulevard Georges Clémenceau, boulevard Bretonnière, boulevard Saint-Jacques, boulevard Perpreuil, boulevard Jules Ferry, boulevard Maréchal Joffre. Il est délimité par les anciens remparts de la ville.

Morphologie : la morphologie du noyau historique est caractérisée par un parcellaire très morcelé, de taille et de formes hétérogènes. Les parcelles accueillent un ou plusieurs bâtiments qui occupent tout l'espace de la parcelle, avec parfois un espace de respiration en leur centre. La taille des parcelles est variable, même si elles sont globalement comprises entre 100m² et 300m², bien que certaines dépassent les 500m². La proximité des îlots et la configuration des bâtiments dessine des rues étroites et sinueuses, qui s'ouvrent sur les différentes places du centre ancien.

Typologie des constructions : les typologies des constructions sont caractérisées par une forte qualité architecturale et des hauteurs allant du R+2 au R+4. De nombreux commerces en rez-de-chaussée sont présents, accessibles par des rues piétonnes ou par des voies où la circulation est ralentie et limitée. A noter la présence de nombreux logements vacants.

Végétation et espaces verts : la morphologie du centre ancien le contraint à posséder peu d'espaces verts. Cependant, on note la présence d'espaces verts dans le Théâtre de Verdure et le Square des Lions et sur la place Carnot qui est arborée. Les remparts constituent d'importants espaces de végétation et sont préservés de l'artificialisation des sols.

Evolution du tissu : l'importante densité du tissu urbain, ainsi que son caractère historique et son fort patrimoine bâti contraignent les possibilités d'évolution. Le centre ancien peut cependant se régénérer sur l'existant en travaillant sur le renouvellement du bâti vieillissant.



Densité brute : entre 160 et 180 logements à l'hectare

Les maisons de ville

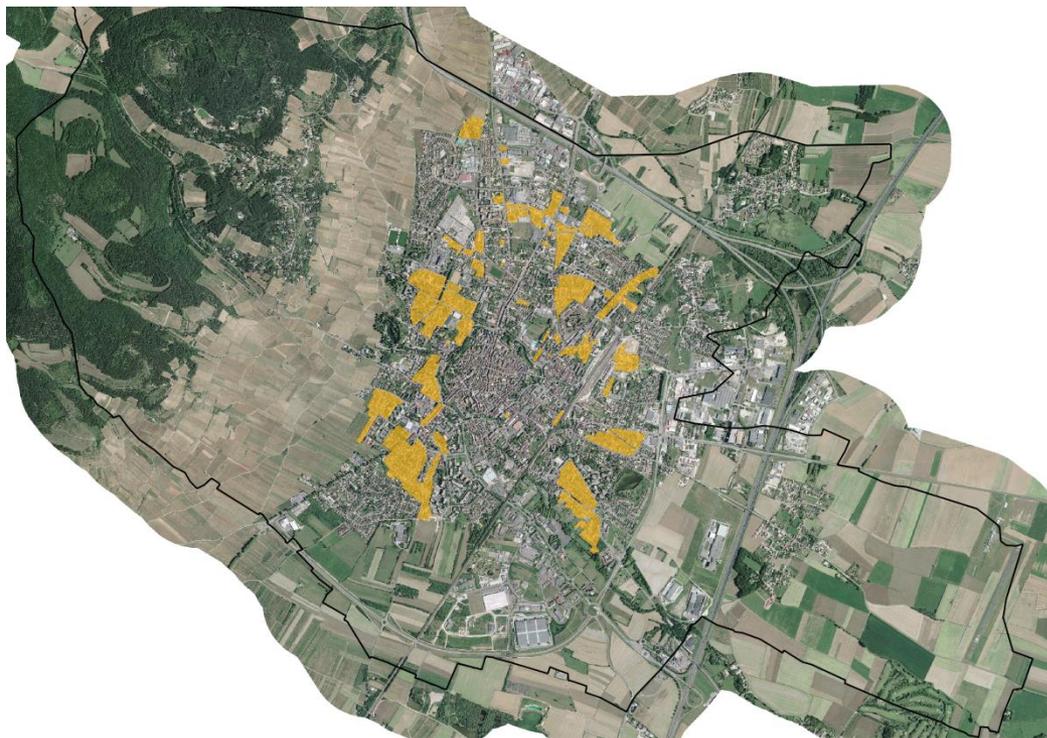
Les maisons de ville sont situées autour du centre historique de Beaune. Elles ont en effet été construites en prolongement du noyau historique, le long des principaux axes routiers.

Morphologie : les maisons de villes sont caractérisées par un tissu urbain dense, avec un front bâti continu en long de voirie. La mitoyenneté des bâtiments laisse des espaces non construits en fond de parcelles, accueillant la plupart du temps des petits jardins privés.

Typologie des constructions : la hauteur des bâtiments se situe entre R et R+1, dépassant rarement ce niveau, même si certains R+2 sont présents. Les constructions ont un aspect ancien, parfois vétuste et ne présentent pas un grand intérêt en matière de qualité architecturale. L'accès aux bâtiments se situe directement en front de voirie, bien que certains logements soient accessibles via un chemin pénétrant les parcelles, ou par des portes cochères. Un réseau de venelles irrigue ce tissu.

Végétation et espaces verts : les espaces verts – et les espaces non bâtis en général – peuvent être importants en cœur d'îlots et à l'arrière des maisons, mais ne sont généralement pas visibles depuis la rue. Ces espaces non construits accueillent des jardins privés ou semi-collectifs situés en arrière de parcelles, même si certaines maisons ne disposent d'aucun espace vert.

Evolution du tissu : situées dans des secteurs denses, et caractérisées par un bâti relativement vétuste, certaines maisons de ville pourraient faire l'objet d'une requalification. Cependant, la morphologie de ce tissu urbain permet peu d'opportunités de densification.



Densité brute : entre 35 et 50 logements à l'hectare

L'habitat individuel dense

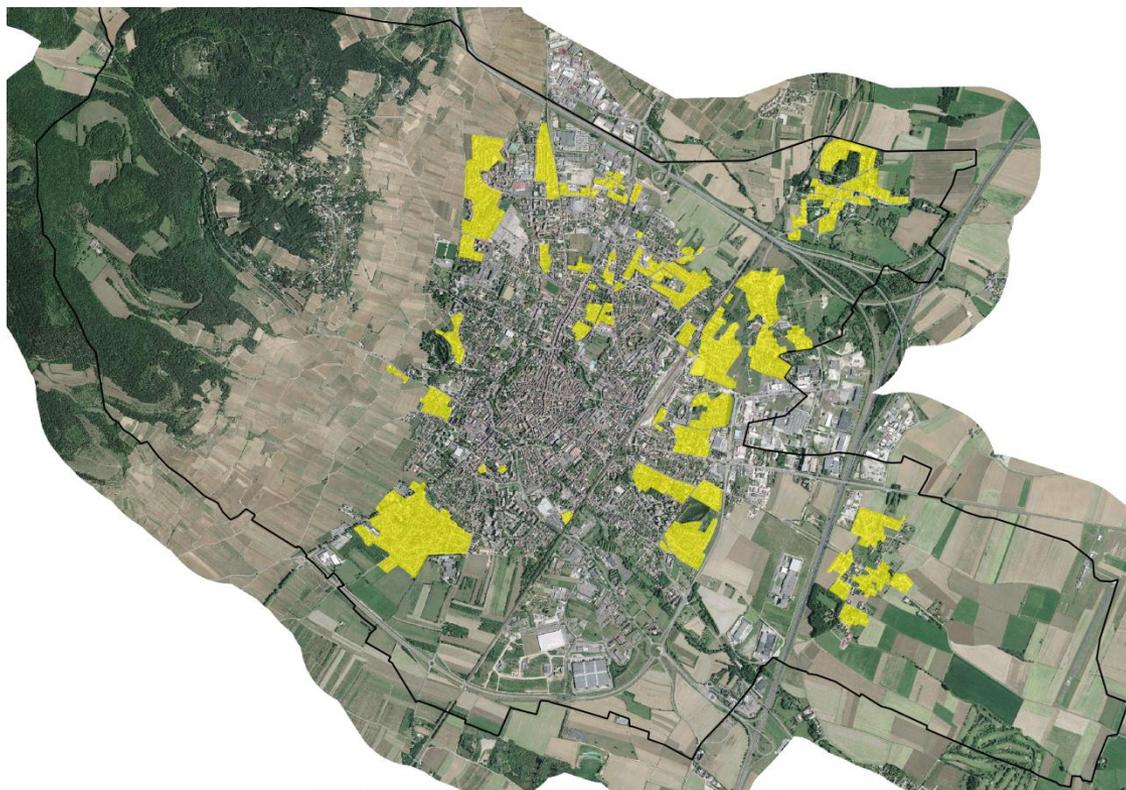
L'habitat individuel dense se situe dans les périphéries du centre-ville. Il caractérise également les formes urbaines des deux hameaux de la commune : Gigny et Challanges.

Morphologie : le développement de l'habitat s'effectue sous forme de lotissement ou de ZAC (Zone d'Aménagement Concertée). Ces modes opératoires permettent d'assurer une densité plus élevée, entre 10 et 20 logements par hectares. Le parcellaire est rationalisé, souvent très rectiligne, et découpé en parcelles de petites superficies (entre 300 et 500m² en moyenne). Cette forme urbaine présente l'intérêt d'avoir une maison individuelle tout en augmentant légèrement la densité du tissu urbanisé. Cependant, elle est peu qualitative, souvent répétitive et offre peu d'espaces publics et de maillages avec le reste du tissu bâti.

Typologie des constructions : les bâtiments sont de taille R à R+1, implantés en recul des voies et des emprises publiques. L'architecture est variable selon les quartiers et standardisée à l'échelle de chaque opération.

Végétation et espaces verts : les espaces privatifs sont existants, bien que limités du fait de la petite taille des parcelles. Les espaces verts collectifs sont peu nombreux, mais généralement de bonne qualité.

Evolution du tissu : le découpage strict du foncier et la taille limitée des parcelles rendent ce type de quartier difficilement mutable, même si les bâtiments peuvent faire l'objet d'opérations de réhabilitation (notamment pour l'habitat pavillonnaire vétuste, ou pour améliorer les performances énergétiques des bâtiments), voire d'extension. Les dents creuses restent les principales sources de densification.



Densité brute : entre 10 et 15 logements à l'hectare

L'habitat diffus

L'habitat diffus est principalement concentré sur la partie ouest de la commune, sur le secteur de la Montagne, colline qui surplombe Beaune, ainsi que dans les hameaux dans une moindre mesure. L'habitat diffus est situé sur un secteur à caractère naturel et agricole.

Morphologie : ce secteur est caractérisé par un tissu urbain peu dense et extrêmement consommateur d'espaces, avec de grandes parcelles comprises entre 2 000 et 3 000m², mais qui peuvent également dépasser 5 000m².

Typologie des constructions : les bâtiments sont des constructions d'habitation pour la plupart récentes, présentant une diversité des formes, mais sans véritable qualité architecturale. Les maisons, situées en hauteur sur la Montagne, bénéficient pour certaines d'une vue sur la commune de Beaune et sur la plaine. Les hauteurs des bâtiments ne dépassent pas le R+1. Leur desserte se fait via plusieurs routes communales, desservant un faible nombre d'habitations.

Végétation et espaces verts : la végétation est omniprésente sur ces secteurs dotés d'un cadre de vie de qualité. La dimension des parcelles permet de libérer de vastes étendues végétales. Le caractère forestier de la végétation pour le secteur de la Montagne, la proximité des espaces agricoles ainsi que la taille des parcelles permet de dégager des ouvertures visuelles et de conserver une ambiance rurale.

Evolution du tissu : les capacités d'optimisation foncière sur ces secteurs sont à nuancer. Secteurs peu denses, ils pourraient facilement bénéficier d'une densification des espaces déjà urbanisés. Mais cela nuirait cependant au caractère agricole et naturel. L'enjeu de ces secteurs doit se concentrer sur la préservation des milieux face à attractivité accrue et à des réseaux peu adaptés à une augmentation de la population, notamment sur le secteur de la Montagne.



Densité brute : entre 2 et 3 logements à l'hectare

L'habitat groupé

L'habitat groupé s'organise majoritairement autour du noyau historique de la commune.

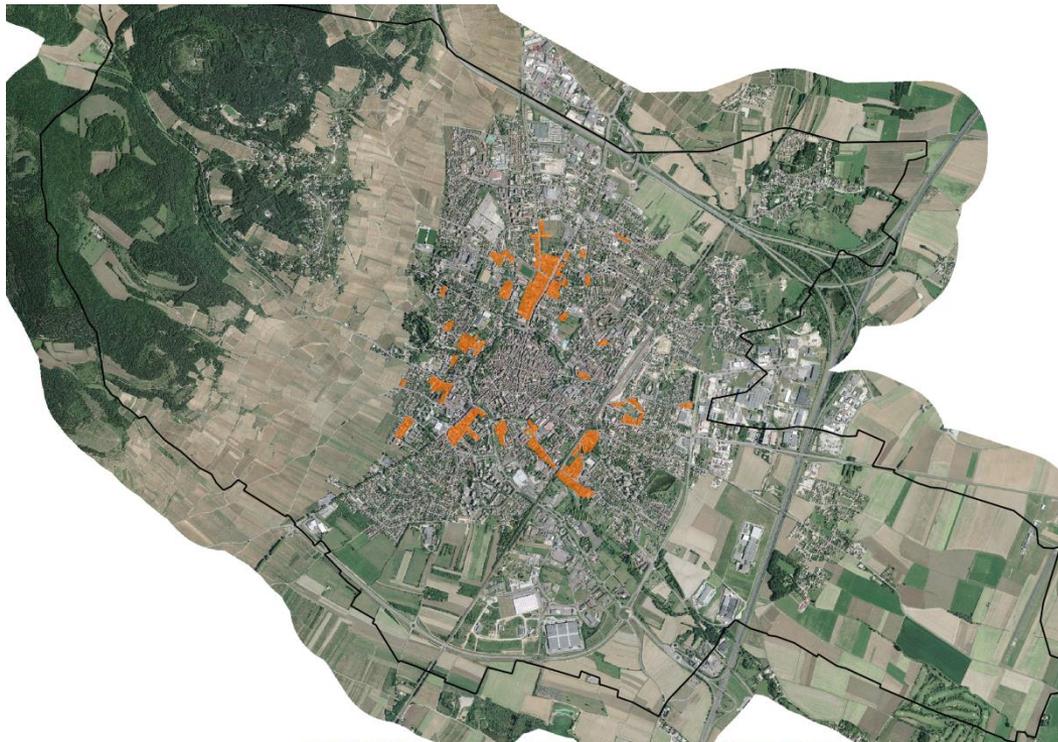
Deux typologies peuvent être observées au sein de cette catégorie : l'habitat groupé individuel (type maisons en bandes) et l'habitat groupé en petit collectif.

Morphologie : le parcellaire est caractérisé par sa faible taille (entre 200 et 400m²) et son découpage très rectiligne. L'implantation des constructions génère des formes urbaines structurées et compactes. Elles permettent une optimisation du foncier tout en conservant un habitat individuel (maisons en bandes) ou petits collectifs.

Typologie des constructions : cette forme urbaine permet de disposer d'un logement individuel avec un espace extérieur privatif, dans un secteur urbain et au cœur de la commune. La proximité des bâtiments permet de limiter la consommation d'espaces. Chaque logement possède un accès direct à la rue. Cependant, cette typologie de construction peut tendre à une uniformisation des modes d'habiter.

Végétation et espaces verts : les espaces privatifs constituent des petits espaces verts, même si tous les logements n'en disposent pas. Les espaces collectifs sont en revanche peu présents.

Evolution du tissu : l'habitat groupé permet d'optimiser le foncier par une densité importante. L'amélioration de ce tissu se fera principalement sur la qualité d'une part des connexions avec les quartiers alentours, et d'autre part des espaces publics qui sont trop souvent dénués de fonctions.



Densité brute : entre 20 et 30 logements à l'hectare

L'habitat collectif

L'habitat collectif se compose de plusieurs logements, présentant des espaces communs intérieurs (cages d'escaliers et d'ascenseurs, locaux poubelles et vélos, etc.) et des espaces extérieurs collectifs.

Sur la commune de Beaune, il existe deux types d'habitat collectif : le petit collectif, et le grand collectif.

Morphologie : la densité liée à cette forme d'habitat est extrêmement variable selon l'importance des espaces extérieurs et de la réalisation des stationnements en souterrain.

Typologie des constructions : les bâtiments possèdent une hauteur moyenne élevée, mais variable en fonction de la typologie de l'habitat. Les petits collectifs sont en moyenne entre le R+3 et le R+5, alors que le grand collectif se situe entre le R+6 et le R+9. A l'échelle de la commune, l'habitat collectif permet de diversifier l'offre en biens immobiliers (logement locatif, en accession...) même si les opérations présentent en règle générale une faible mixité de fonctions, notamment en dehors du centre.

Végétation et espaces verts : les ensembles d'habitat collectif présentent généralement des espaces verts de type pelouse qui n'ont pas toujours une fonction définie, même si des opérations récentes de résidentialisation menées par les bailleurs ont permis d'améliorer les espaces verts et les communs en pieds d'immeubles. On trouve également des alignements d'arbres sur les parkings et le long de voies et des massifs arbustifs aux abords des bâtiments.

Evolution du tissu : hormis dans un processus de démolition-reconstruction des résidences, il y a peu de possibilités d'évolution du parc bâti, d'autant plus que la commune n'est pas concernée par un périmètre ANRU. Il est donc important de valoriser la présence d'espaces extérieurs de qualité, de créer des liaisons entre ces secteurs et le centre, les secteurs commerciaux, de service, ainsi que vers les équipements. Des commerces et des services de proximité pourraient également s'implanter au sein des rez-de-chaussée (crèche, boulangerie...) afin de favoriser la mixité des fonctions et le dynamisme du quartier.



Le petit et le grand collectif

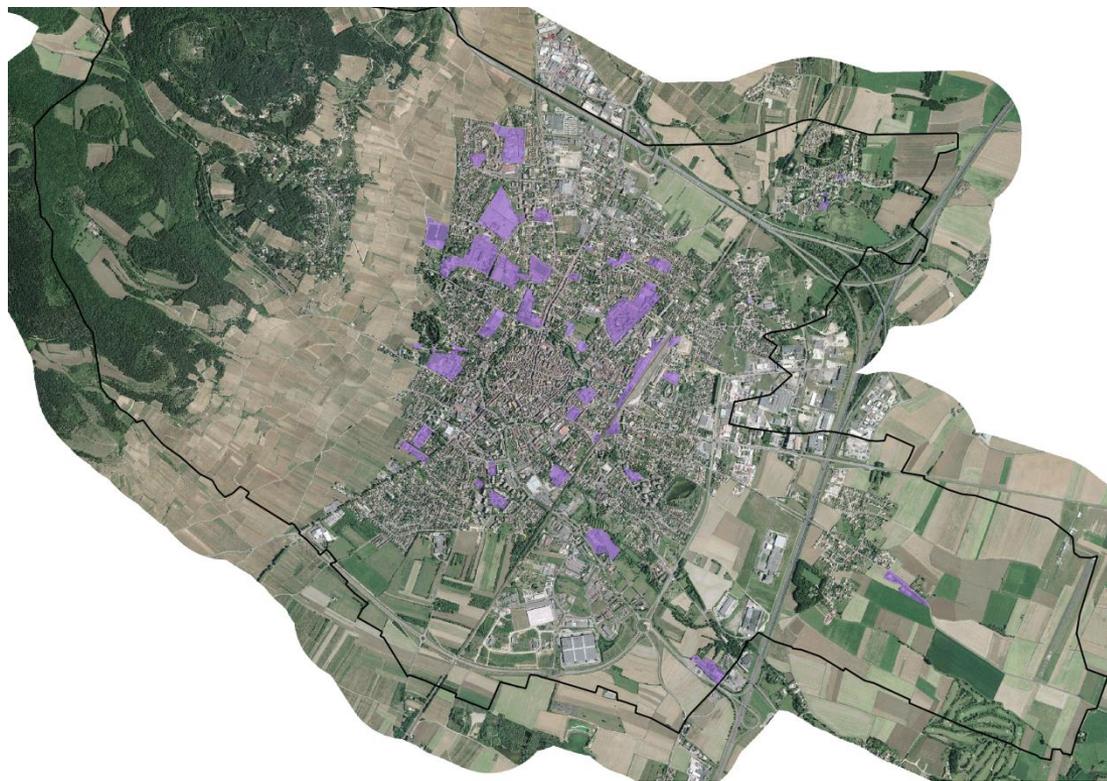
Densité brute : entre 120 et 140 logements à l'hectare pour les grands collectifs
entre 75 et 100 logements pour les moyens collectifs

Les équipements

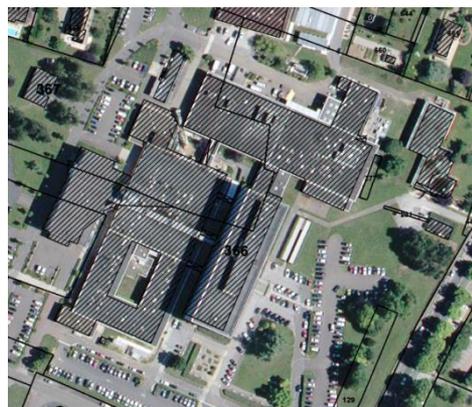
Les équipements publics sont relativement disséminés sur l'ensemble de la commune. Une concentration des équipements peut être observée au nord du centre ancien, notamment au nord ouest, à proximité du centre hospitalier de Beaune, avec notamment le collège Monge, le lycée Clos Maire, le lycée général et technologique privé du Saint-Cœur, le camping des Cent Vignes et le complexe sportif Michel Bon.

D'autres équipements sont répartis sur l'ensemble de la commune, notamment à l'est du centre ancien avec la gare ferroviaire et le collège Jules Ferry, et au sud-ouest du centre historique avec le Centre de Formation d'Apprentis viti agro campus.

Des équipements sportifs, culturels et scolaires, qui rayonnent à l'échelle communale et intercommunale, sont répartis sur le reste de la commune et notamment en centre-ville.



Espace Beaune Bretonnière

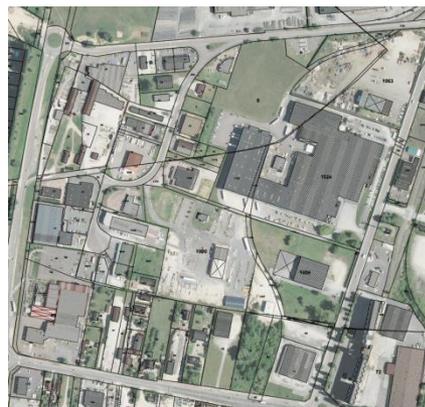
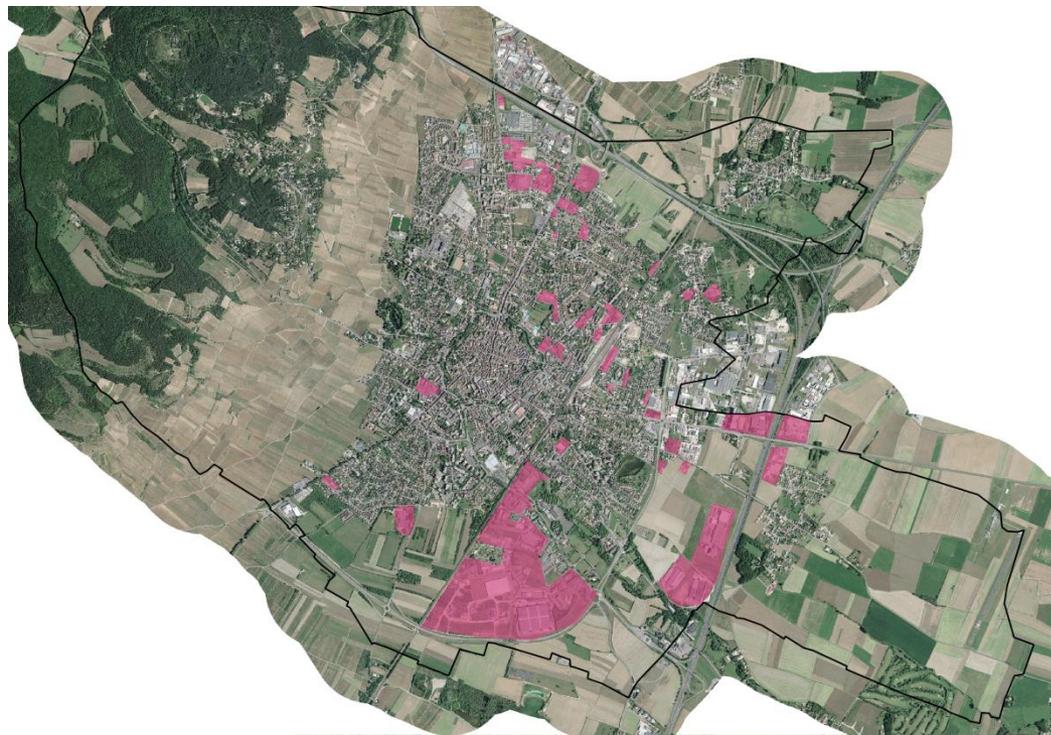


Le centre hospitalier de Beaune

Les zones d'activités

Typologie des constructions : les bâtiments, de tailles hétérogènes, sont généralement implantés au centre des parcelles et encerclés d'espaces techniques (stockage, manutention,...), ou de stationnements. Les espaces non bâtis sont en grande majorité des cas peu qualitatifs, rarement paysagés, témoignant de leur caractère fonctionnel.

Evolution du tissu : les capacités d'évolution du tissu sont variables en fonction des zones d'activités. La majorité des parcelles sont commercialisées et construites, limitant les capacités de mutation, même si certaines friches sont encore aujourd'hui disponibles. Une mutualisation des espaces techniques et de stationnement peut être envisagée dans une optique de densification et pour réduire l'impact visuel de ces derniers. Un travail d'insertion paysagère doit être envisagé, notamment pour les zones localisées en entrée de ville.



2 Le profil humain et social de Beaune

2.1 L'évolution démographique

Les chiffres clés

- **21 838**
 - le nombre de Beaunois en 2013
- **- 380**
 - La diminution du nombre d'habitants sur la commune de Beaune entre 2008 et 2012
- **- 0,6%**
 - Le solde migratoire de la commune entre 2008 et 2013, avec un solde migratoire négatif depuis 1982.
- **+0,2%**
 - Le solde naturel entre 2008 et 2013, mais un solde naturel qui diminue de manière progressive et linéaire depuis 1975



Le centre-ville de Beaune – crédit photo : Citadia

2.1.1. Le constat d'une diminution de la population

Avec une population de 21 838 habitants en 2013, Beaune se présente comme la deuxième ville de la Côte d'Or, derrière Dijon qui compte 153 000 habitants, pour une population départementale qui s'élève à 529 761 habitants. Beaune représente 4% du département, tandis ce que la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud concentre environ 10% de la population du département.

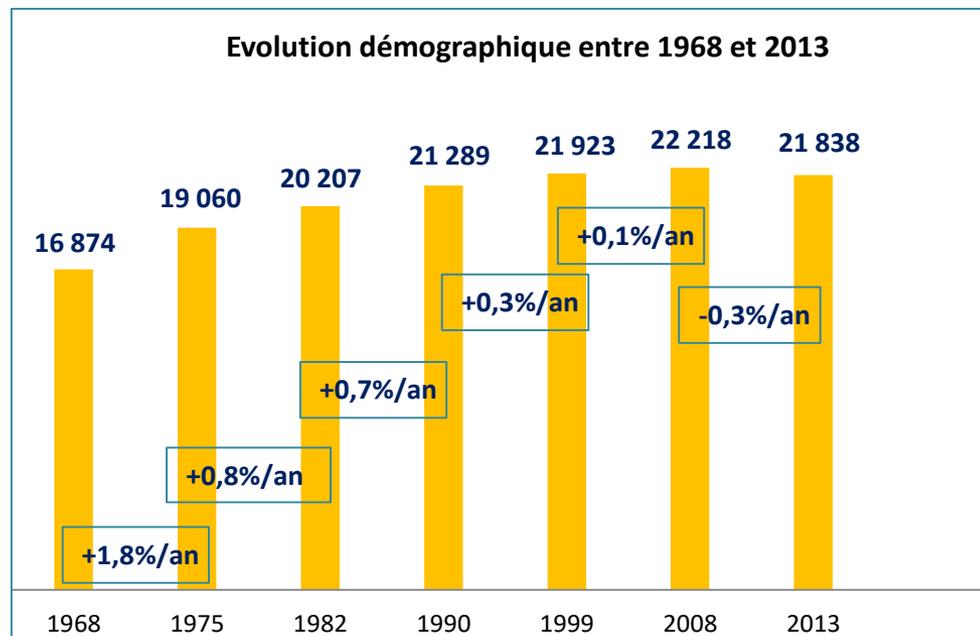
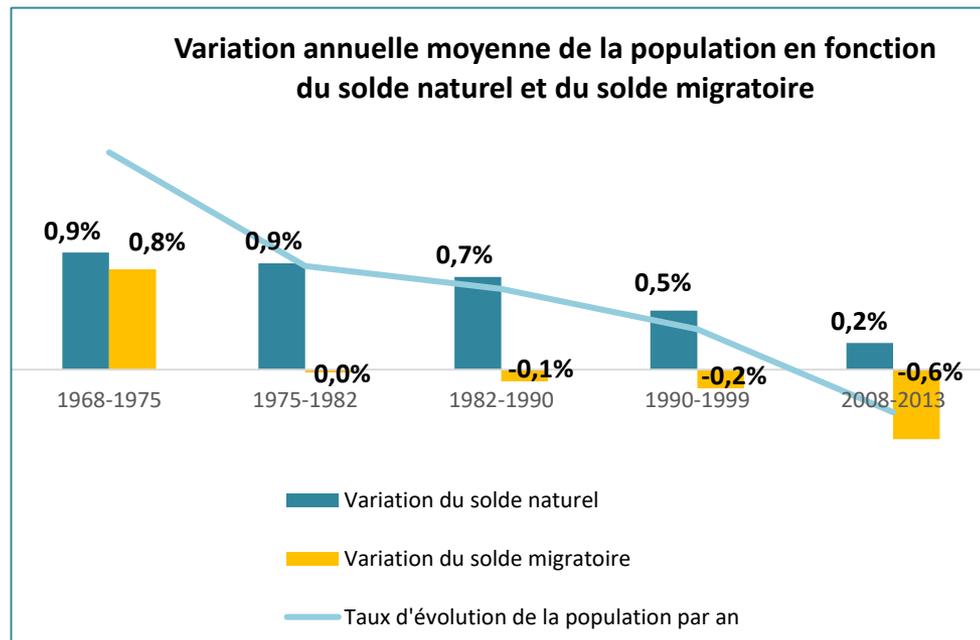
L'évolution de la démographie beaunoise sur le temps long illustre les différentes phases de développement de la commune depuis 50 ans.

Avec une croissance démographique positive jusqu'en 2008, la commune de Beaune atteint son seuil démographique maximal à cette époque, avec plus de 22 200 habitants sur son territoire.

Pourtant, le taux d'évolution de la population par an augmente de plus en plus lentement depuis 1968, jusqu'à devenir négatif à partir de 2008.

La diminution démographique s'explique par un solde migratoire négatif depuis les années 80, et par une décroissance linéaire du solde naturel depuis 1975, qui jusqu'à aujourd'hui était source d'apport de nouveaux habitants pour la commune.

Cette tendance s'explique par le phénomène de vieillissement de la population qui touche la commune de manière progressive et de plus en plus intense (cf partie 2.1.). Cette décroissance linéaire du solde naturel ne pourra redevenir positive qu'en cas d'inversion de la pyramide des âges, et d'un regain de populations jeunes.

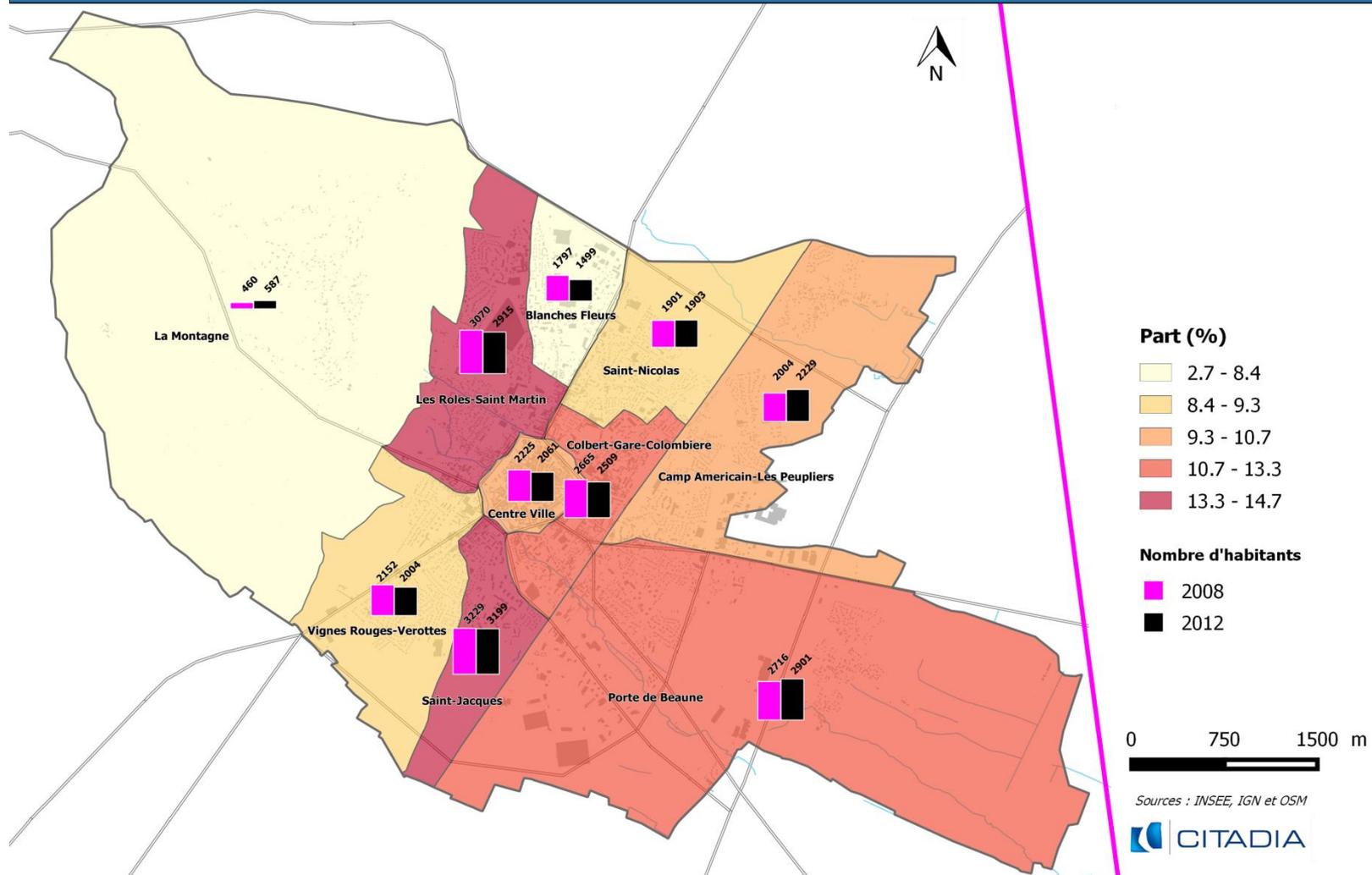


Part de la population par IRIS en 2012

PLU de Beaune - Diagnostic - Juillet 2016

Les IRIS de Saint Jacques, des Rôles Saint Martin et de Porte de Beaune – Echaliers sont les plus peuplés et représentent respectivement 14,7%, 13,4% et 13,3% de la population totale de la commune.

Les IRIS du Camp américain – les Peupliers - Gigny, de Porte de Beaune – Echaliers – Challanges et de la Montagne gagnent des habitants entre 2008 et 2013 (+225, +185 et +127 habitants), tandis que les autres IRIS connaissent une diminution démographique.



2.1.2. Un ralentissement de la production de logements

En 2013, le parc de logements beunois est composé d'une grande majorité de résidences principales qui représentent 88,3% du parc (contre 3,4% de résidences secondaires et 8,3% de logements vacants => cf les trois graphiques ci-contre).

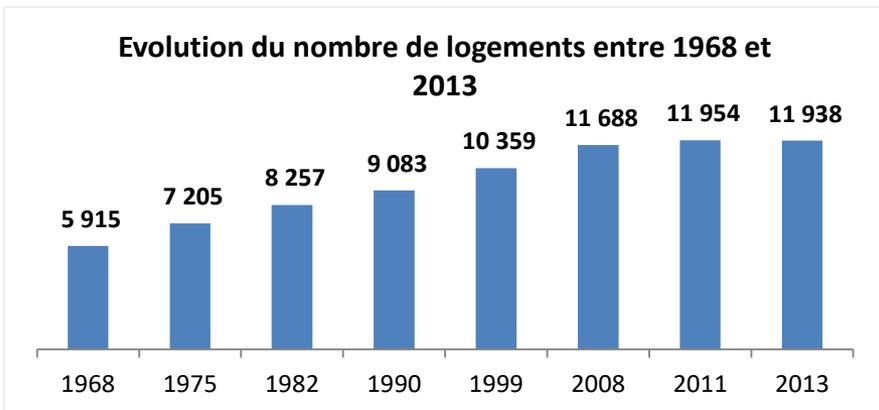
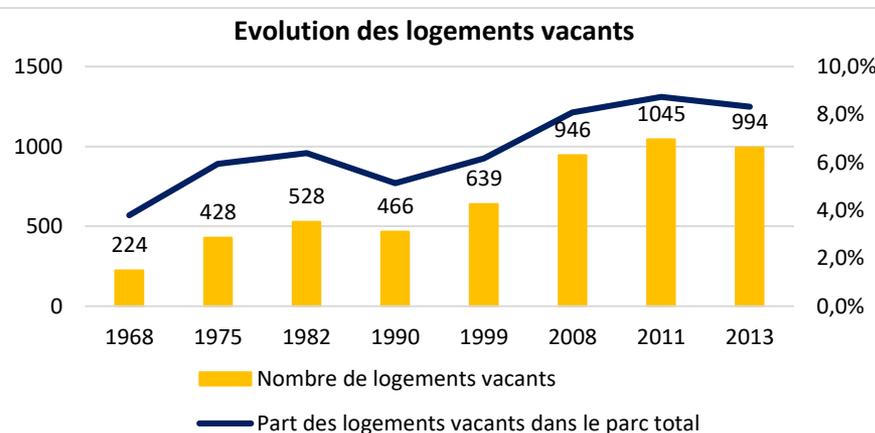
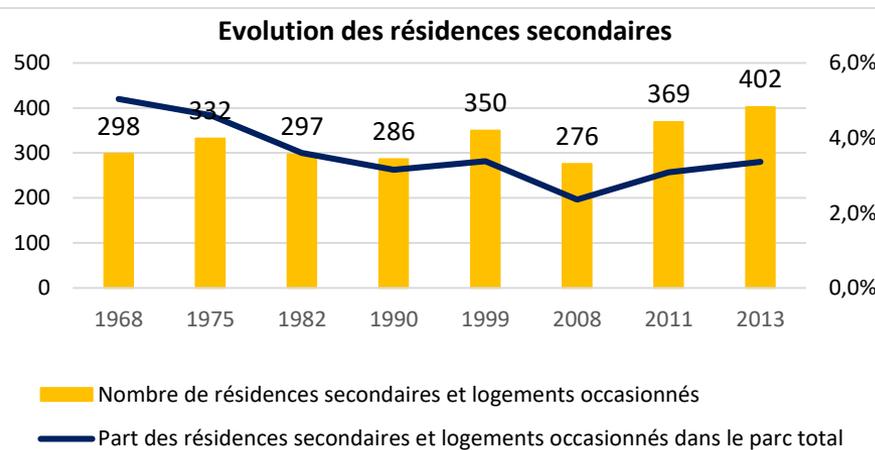
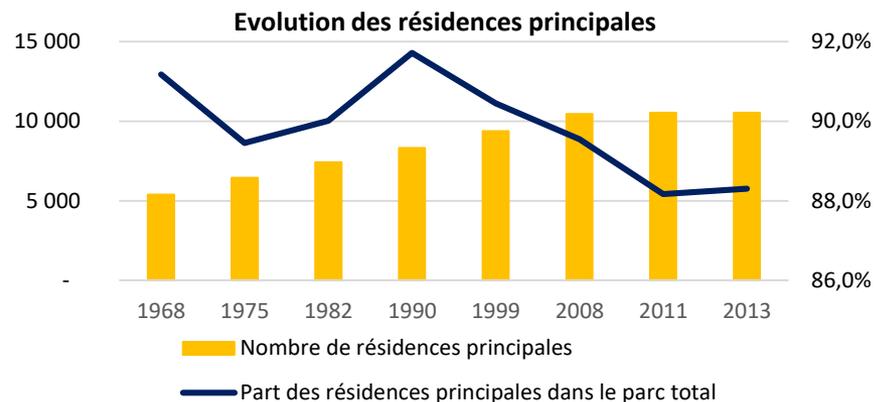
Si le nombre des résidences secondaires, malgré quelques variantes, est resté relativement équivalent depuis 1968, on constate une importante augmentation des logements vacants, notamment sur la période de 1999 à 2011.

Malgré une augmentation du nombre de logements continue entre 1968 et 2013, on constate un déclin de l'évolution des résidences principales sur la commune.

Alors qu'entre 1999 et 2008, 1 329 logements ont été construits (soit 147 logements par an), seuls 250 logements ont été construits sur la période de 2008 à 2013 (soit 50 logements par an).

Le ralentissement de la croissance démographique se corrèle à la diminution de construction de logements, notamment à partir de 2008.

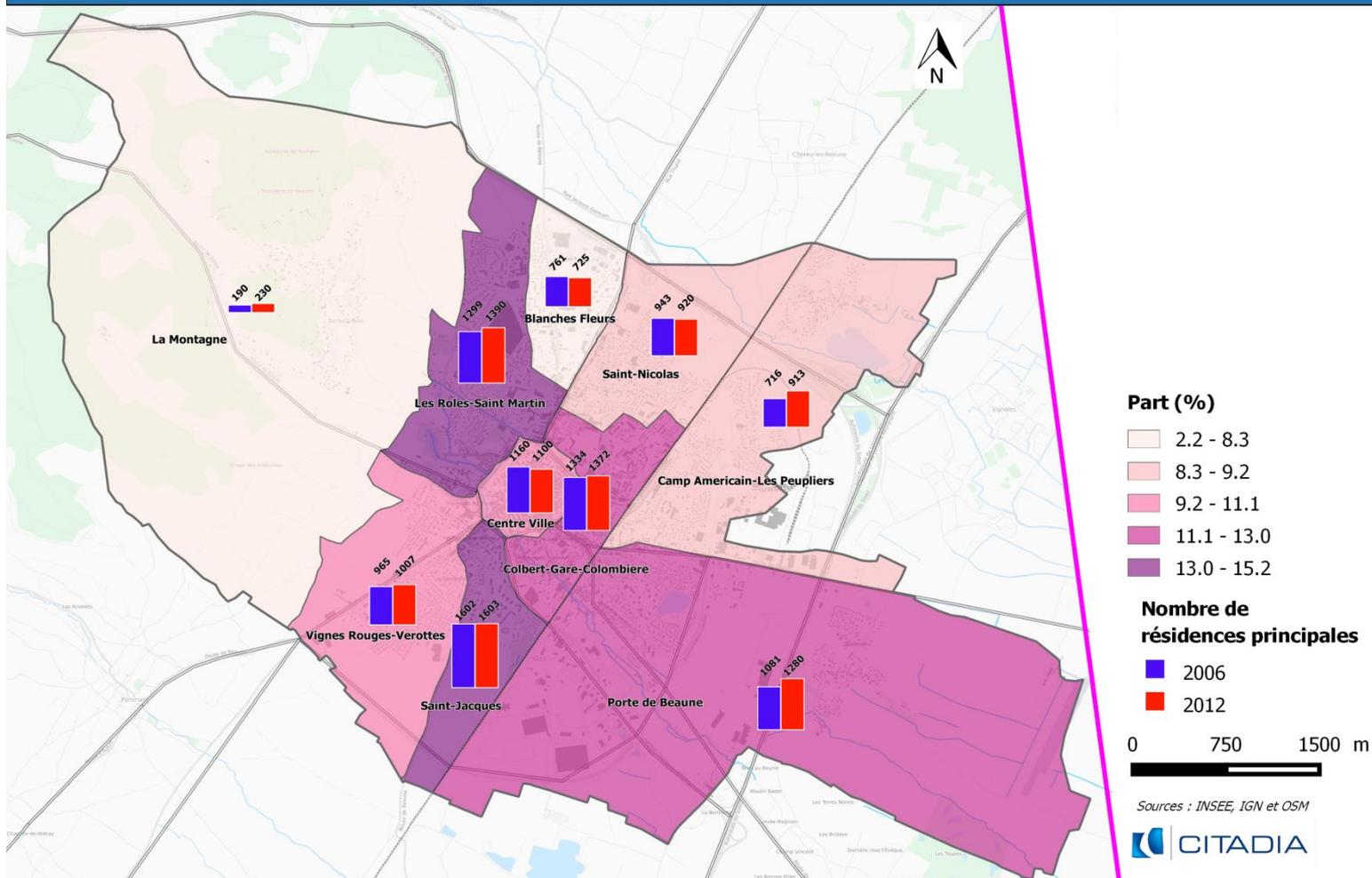
Cette situation peut s'analyser au regard de plusieurs facteurs. Face à un vieillissement de la population et à un changement de la structure des ménages, l'offre de logements ne répond plus à la demande des ménages (cf partie 2 et 3). De plus, l'âge du parc de logements peut en partie expliquer l'important taux de vacances en raison du manque d'adaptation aux défnis énergétiques et à la nécessité de salubrité des logements (cf partie 3).



La plus grande partie des logements est concentrée sur l'IRIS de Saint-Jacques et des Roles Saint-Martin (respectivement 14,1 et 13,4%), tandis que l'IRIS de la Montagne et des Blanches Fleurs concentrent le moins de logements (2,3% et 6,5%).

Part des résidences principales par IRIS en 2012

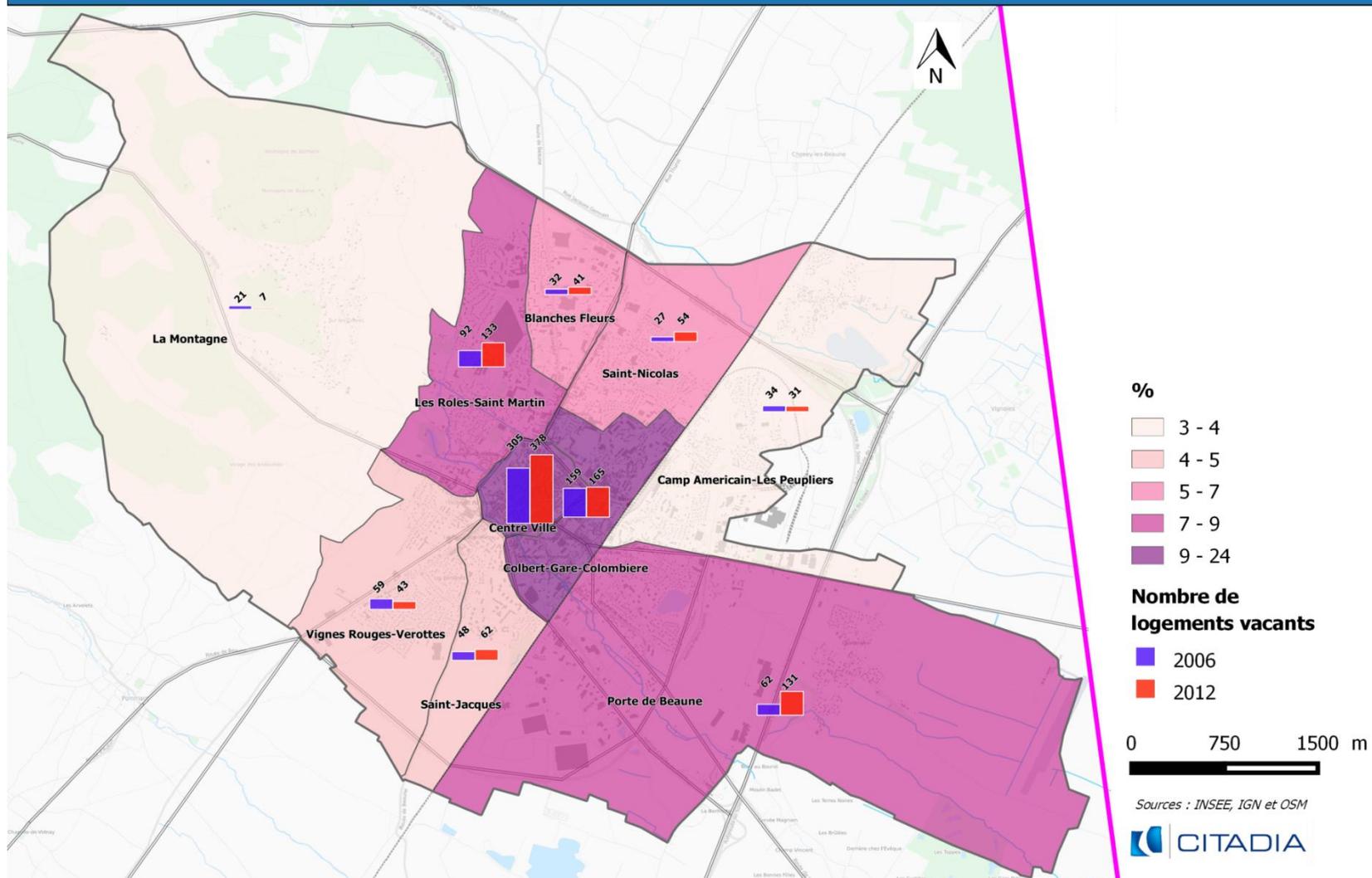
PLU de Beaune - Diagnostic - Juillet 2016



Le centre-ville, au regard du nombre total de ses logements, concentre plus de 24% de logements vacants. Ce phénomène est en partie lié à la vétusté de logements et à une offre inadaptée aux besoins des ménages. Il est également lié à l'importante activité des commerces en rez-de-chaussée qui empêche l'accès au logement dans les étages supérieurs. La question de la requalification de ces logements vacants et de la mixité entre commerces et habitat sont des enjeux conséquents pour la commune.

Pourcentage de logements vacants par IRIS en 2012

PLU de Beaune - Diagnostic - Juillet 2016



2.2 Un changement de la structure de population

Les chiffres clés:

- **+ 705**
 - Le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans supplémentaires entre 1999 et 2013
- **0,80**
 - L'indice de jeunesse en 2013, contre 0,87 pour la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud et 0,95 pour le département de la Côte d'Or
- **2**
 - Le nombre moyen de personnes par foyer en 2012, contre 2,5 en 1990 et 3 en 1968
- **42%**
 - La part des ménages ne comportant qu'une seule personne en 2013, contre 35% en 1999
- **- 629**
 - La diminution du nombre de couples avec enfants sur la commune entre 1999 et 2013
- **18 897**
 - La médiane du revenu disponible beaunois en 2012
- **13,8%**
 - Le taux de chômage de la population active 15-64 ans en 2013, contre 10,6% à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud et 11,2% à l'échelle du département
 - Rapporté à la totalité de la population de Beaune, la part des personnes sans emploi est de 6,6%
- **15%**
 - Le taux de pauvreté sur la commune de Beaune en 2012

2.2.1. Une « séniorisation » de la population

Comme la plupart des communes françaises équivalentes, la commune de Beaune fait face à une inversion de la pyramide des âges. En effet, entre 1999 et 2008, on assiste à une diminution des populations les plus jeunes (0-29 ans) face à une augmentation du nombre de personnes de plus de 60 ans. En 2013, même si les catégories de population les plus jeunes occupent plus d'un tiers de la population, les catégories de population les plus âgées tendent à rattraper cette part (60-75 ans et 75 ans et plus).

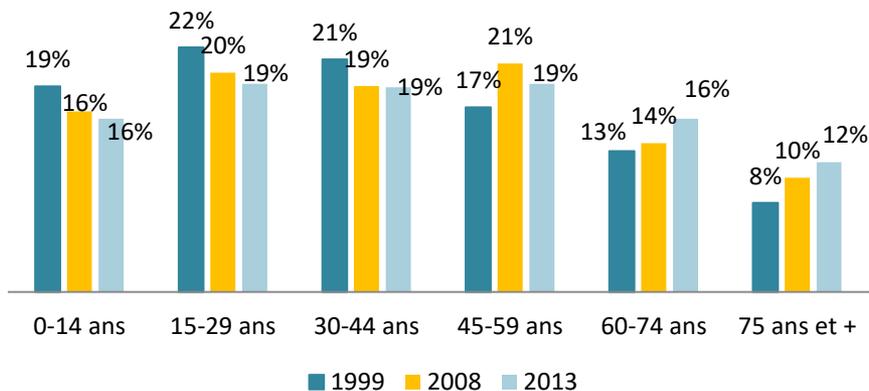
La tendance au vieillissement de la population se confirme à l'échelle de la Communauté d'Agglomération, mais également à celle du département de la Côte d'Or où, pour les deux tendances, la population des plus de 60 ans est plus élevée que celle des 0-19 ans. L'indice de jeunesse de Beaune est cependant moins élevé en comparaison avec la Communauté d'Agglomération ou le département.

Le vieillissement de la population va conduire à une hausse de la demande en logements adaptés aux personnes âgées et à une augmentation des besoins en matière d'équipements et de services, notamment de santé, qui correspondent à la demande de cette catégorie de population (*cf partie 3*).

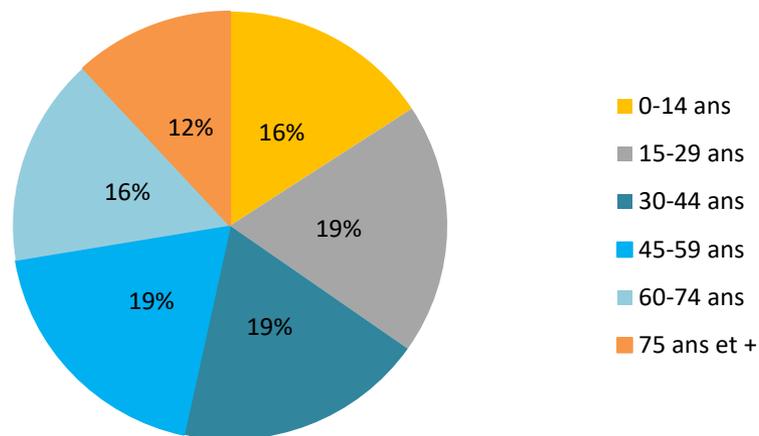
Cette séniorisation va également impacter la composition des ménages et accentuer le phénomène de desserrement déjà présent sur la commune (*cf partie 2.2.2*).

	Beaune	CA Beaune Côte et Sud	Côte d'Or
Population des 0-19 ans	4 810	12 044	124 712
Population des plus de 60 ans	6 033	13 909	131 791
Indice de jeunesse	0,80	0,87	0,95

Comparaison de la structure par âge des ménages en 1999, 2008 et 2013



Répartition par âge de la population en 2013



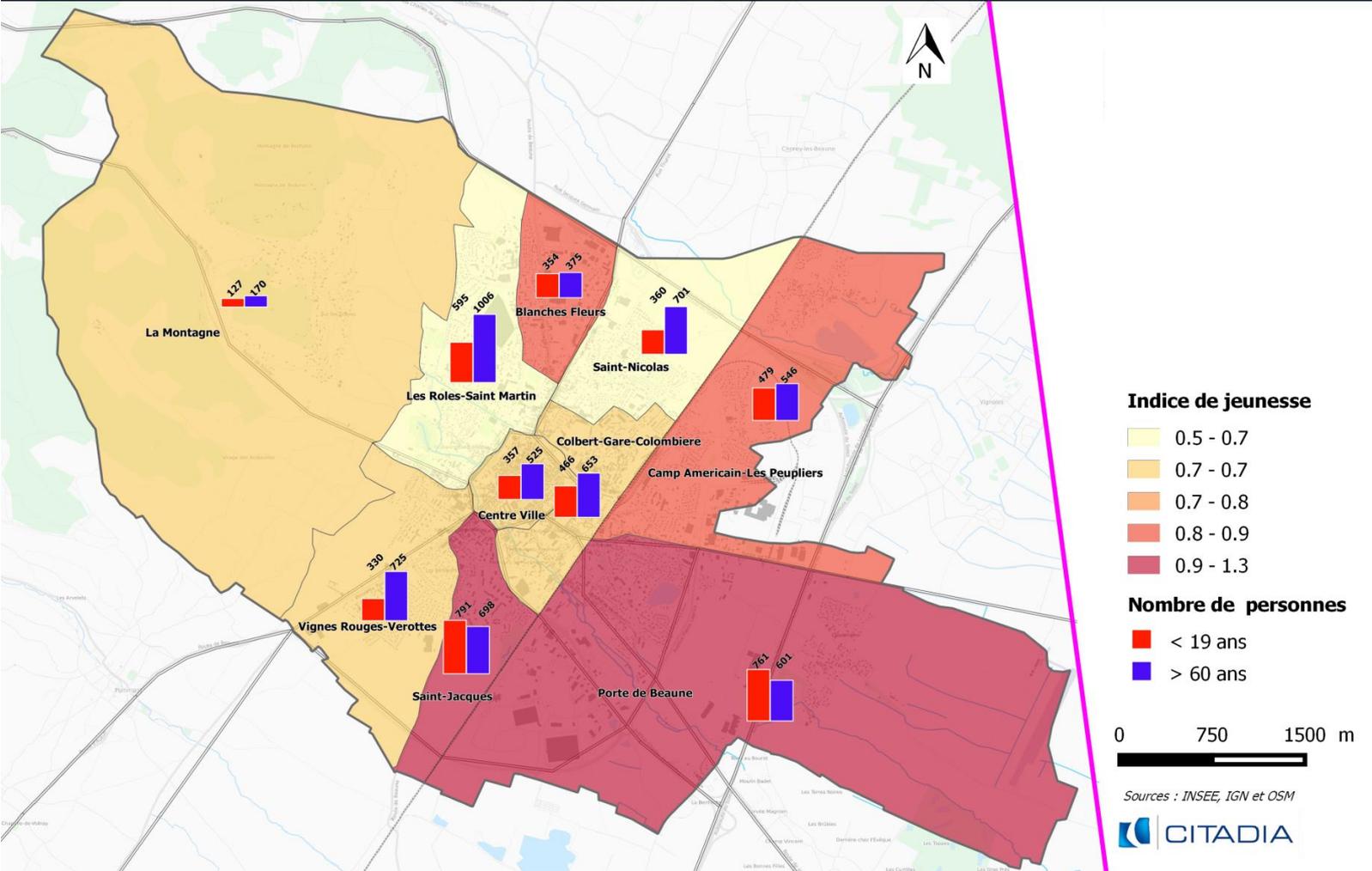
L'indice de jeunesse moyen de la commune est de 0,8 en 2012. La part des 0-19 ans représente 21,2% de la population totale et la part des 60 ans ou plus 27,5%. La commune de Beaune fait donc face à un vieillissement de la population qui tend à s'accroître.

Les IRIS ou se concentrent les populations les plus jeunes sont ceux de Porte de Beaune – Echaliers – Challanges et de Saint-Jacques. Cela s'explique par l'importante présence de familles avec enfants.

A l'inverse, les IRIS où l'indice de jeunesse est le moins élevé sont ceux de Saint-Nicolas et de Vignes Rouges-Verottes. Dans ces deux IRIS, la part des ménages d'une personne représente à chaque fois un tiers du nombre de ménages total de l'IRIS.

Indice de jeunesse par IRIS en 2012

PLU de Beaune - Diagnostic - Juillet 2016



2.2.2. Une structure des ménages qui évolue

La « séniorisation » de la population, tout comme les changements de modes de vie (décohabitation des jeunes, séparation et divorces, couples qui restent plus longtemps sans enfants), sont les principaux facteurs d'explication du changement de structure des ménages. Ces tendances impactent directement sur leurs besoins en matière de logements, aussi bien quantitativement (besoin de plus de logements pour loger le même nombre de ménages, que qualitativement (besoin de logements de plus petite taille).

Alors que l'évolution démographique de la commune est en perte de vitesse, le nombre de ménages résidant sur la commune a fortement augmenté : 10 541 ménages en 2013, contre 9 370 en 1999.

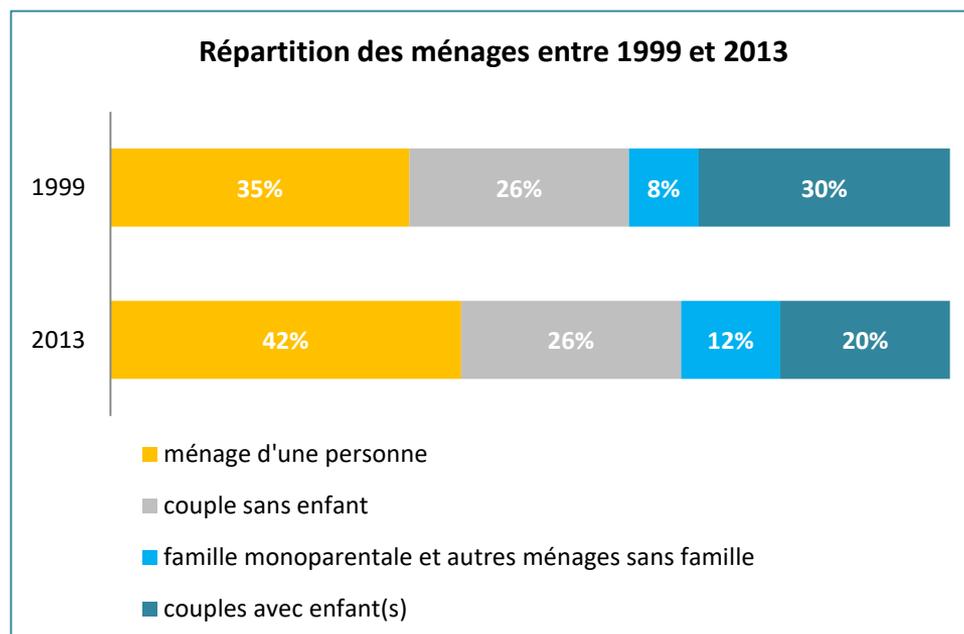
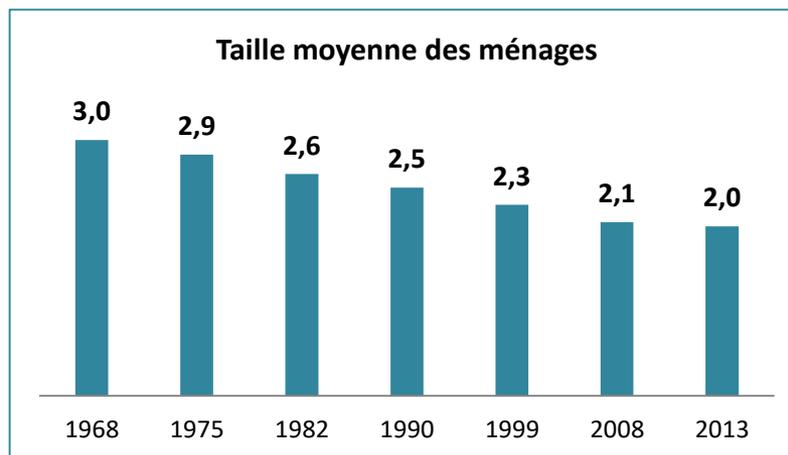
Cette augmentation est liée à la diminution du nombre moyen de personnes par ménages, qui est passé de 2,5 personnes par ménage au début des années 1990 à 2 personnes en 2013, soit un niveau proche de celui de la Communauté d'Agglomération (2,2) et du Département (2,1), bien que légèrement supérieur à la commune de Dijon (1,8).

Ce phénomène de desserrement des ménages peut être observé également à l'échelle nationale.

De la même manière, la composition des ménages a fortement évolué au cours des dernières années :

- Le nombre de ménages d'une personne est en augmentation, tout comme le nombre de familles monoparentales, tandis que la part des couples sans enfants reste stable;
- En revanche, on observe une diminution du nombre de ménages avec enfants entre 1999 et 2013.

Si la tendance de la taille moyenne des ménages était restée similaire à 2,5 personnes par ménages comme en 1990, le besoin en logements aurait été de 8 735. Le phénomène de desserrement des ménages génère un besoin de 2 184 logements supplémentaires.



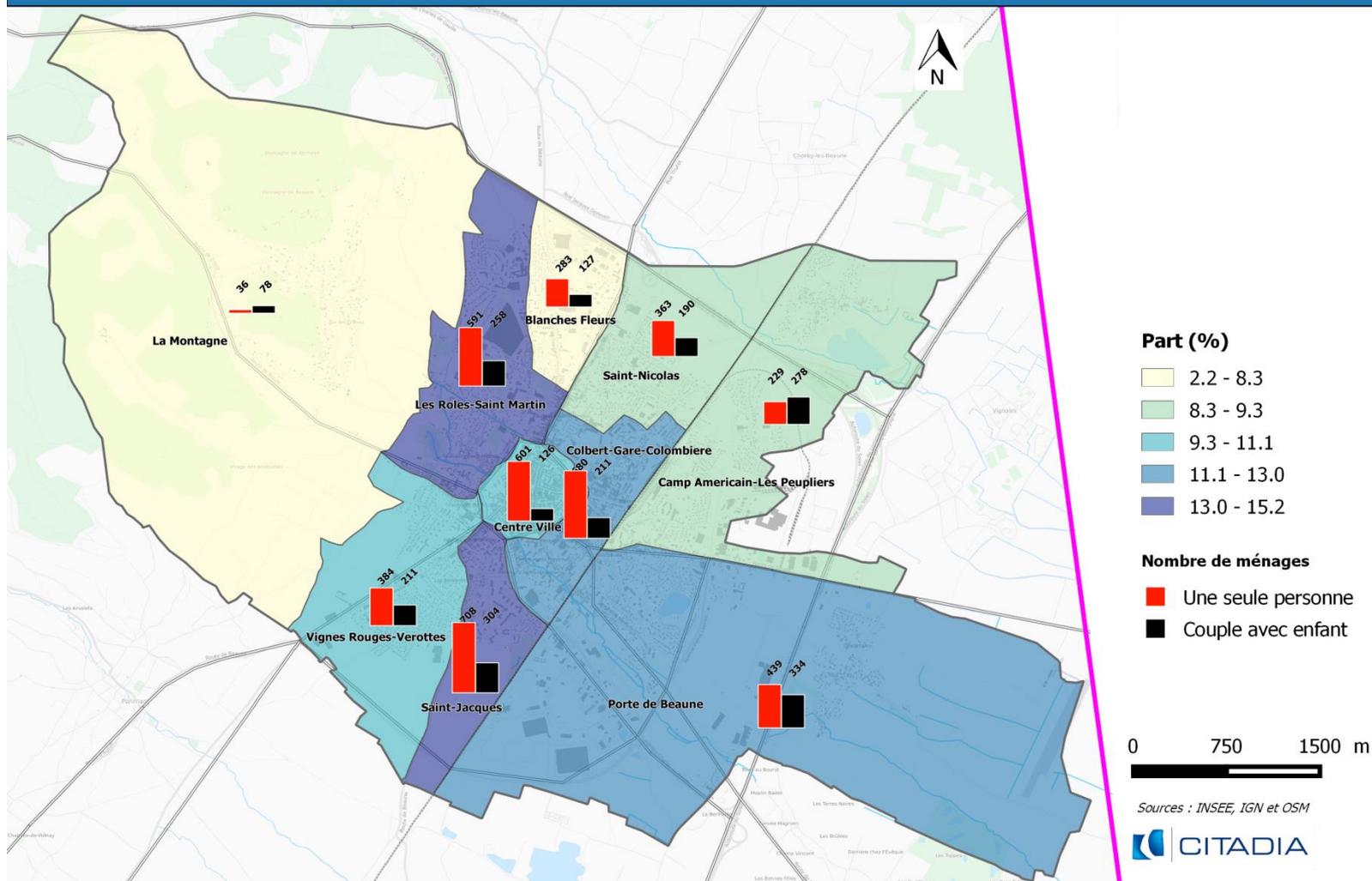
Part des ménages par IRIS en 2012

PLU de Beaune - Diagnostic - Juillet 2016

C'est l'IRIS de Saint-Jacques qui comprend le plus grand nombre de ménages d'une seule personne (16,4%), ainsi que l'IRIS de Colbert-Gare-Colombière (15,8%).

Les IRIS de Porte de Beaune – Echaliers - Challanges et de Saint-Jacques sont ceux qui comprennent la part la plus importante des familles en couple avec enfant(s), et recensent respectivement 15,8% et 14,4% des ménages.

C'est l'IRIS de la Montagne qui recense le plus de familles au regard de sa population totale, alors que le centre ville concentre le taux le plus important de ménages d'une seule personne par rapport à sa population totale.



2.2.3 Un profil socio-économique modeste

Si l'on compare la commune avec la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud, et avec le département, Beaune est un territoire relativement fragile.

Ce constat se traduit notamment par un taux de chômage structurellement plus élevé, des niveaux de revenus plus limités, et un taux de pauvreté supérieur à la moyenne des deux échelles de comparaison.

Le revenu moyen par foyer fiscal en 2013 sur la commune de Beaune est de 18 897€, ce qui est inférieur à la moyenne du département ainsi qu'à la moyenne nationale.

Si l'on intègre ce revenu moyen à la grille de revenus permettant l'accès au logement social, celui-ci révèle le fait qu'une grande partie de la population beaunoise entre dans une des catégories favorables à l'attribution d'un logement social (cf *tableau page suivante*).

A Beaune, la CAF recense 2 621 allocataires des minima sociaux à la fin 2013, couvrant ainsi 9 245 personnes, soit plus de 42% de la population totale de la commune.

En 2015, le nombre de logements sociaux de la commune s'élève à 2 448 logements, soit 23,2% de son parc total de logements, ce qui répond aux obligations réglementaires qui s'imposent à la commune (Au minimum 20% de LLS)

Le parc de logements sociaux est géré par 4 bailleurs :

- ORVITIS : 1 296 logements,
- S.A. SCIC Habitat Bourgogne : 855 logements,
- S.A. D'HLM VILLEO : 295 logements,
- O.P.H Saône et Loire

	Médiane du revenu disponible par unité de consommation	Taux de pauvreté	Taux de chômage (pop active)	Part des chômeurs (pop 15-69 ans)	Part des ménages fiscaux imposables
Beaune	18 897 €	15%	13,8%	10,4%	64%
CA Beaune Côte et Sud	20 145€	11%	10,6%	8,1%	67,2%
Côte d'Or	20 462€	10,9%	11,2%	8,2%	67%
France	19 786€		11,6%		

Type de logement	Nb logements sociaux	Demandes de logements en attente	Nb logements attribués
Chambre	0	0	0
T1	198	98	60
T2	477	274	48
T3	1008	269	125
T4	610	126	64
T5	152	25	15
T6 et +	3	0	0
Total	2 448	792	298

Source : ministère du logement et de l'habitat durable

Rappel

PLAI : pour les personnes en grande situation de précarité – plafond de loyer à 4,56€/m² (hors Ile –de-France) en 2015.

PLUS : correspond aux HLM traditionnels – plafond de loyer à 5,14€/m² (hors Ile –de-France) en 2015.

PLS / PLI : logements attribués aux familles dont les revenus sont trop élevés pour pouvoir accéder aux locations HLM ordinaires, mais trop bas pour pouvoir se loger dans le secteur privé –
 PLS : 7,71€/m² - PLI : 8,74€/m² ((hors Ile –de-France) en 2015)

Source : www.service-public.fr

REVENU MEDIAN PAR UNITE DE CONSOMMATION A BEAUNE : 18 897€	Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI)	Prêt locatif à usage social (PLUS)	Prêt locatif social (PLS)	Prêt locatif intermédiaire (PLI)
1 personne	11 060 €	20 111 €	26 144 €	28 155 €
Couple (somme des âges >55 ans)	16 115 €	26 856 €	34 913 €	37 598 €
Couple - Jeune ménage (somme des âges 55 ans max)	19 378 €	32 297 €	41 986 €	45 216 €
Couple ou personne seule + 1 personne à charge	19 378 €	32 297 €	41 986 €	45 216 €
Couple ou personne seule + 2 personnes à charge	21 562 €	38 990 €	50 687 €	54 586 €
Couple ou personne seule + 3 personnes à charge	25 228 €	45 867 €	59 627 €	64 214 €
Couple ou personne seule + 4 personnes à charge	28 431 €	51 692 €	67 200 €	72 369 €
Par personne supplémentaire (+)	3 171 €	5 766 €	7 496 €	8 073 €

Source : www.service-public.fr

2.2.4. Caractéristiques du marché immobilier

Selon le Plan Local de l'Habitat, les prix pratiqués dans le secteur de Beaune sont inférieurs à ceux du département et du secteur de Dijon.

L'acquisition sur la commune de Beaune semble difficilement accessible aux ménages modestes.

Concernant les terrains à bâtir, le prix est lié à l'éloignement vis-à-vis de la ville centre de Beaune. En effet, plus on s'approche de la commune, plus les prix sont élevés.

Au sein de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud, la grande majorité des locations se concentrent sur la ville de Beaune (77%).

Avec un prix moyen à la location de 7,6€/m², une famille ayant besoin de 80m² pour vivre payerait en moyenne un loyer de 608€ par mois, soit 7 296€ par an. Avec un prix moyen à la location de 10,1€/m², une personne seule ayant besoin de 35m² paye en moyenne un loyer de 353€ soit 4 236€ par an.

Au sein même de la ville de Beaune, on constate des différences de loyers d'un quartier à un autre. Les loyers les plus élevés sont retrouvés dans le centre-ville, même si l'amplitude des montants est large, c'est aussi un des quartiers où le loyer minimal est le moins élevé. Cela s'explique par la taille des logements, mais aussi la vétusté.

Le marché immobilier sur la Communauté d'Agglomération est difficilement accessible pour une certaine partie de la population du fait des prix élevés, en particulier autour de Beaune.

L'offre locative est concentrée essentiellement sur Beaune. Les loyers sur la ville-centre sont élevés, ce qui soulève un questionnement important quant à l'accès au logement des populations les plus modestes qui ne sont pas toujours admises dans le parc social public.

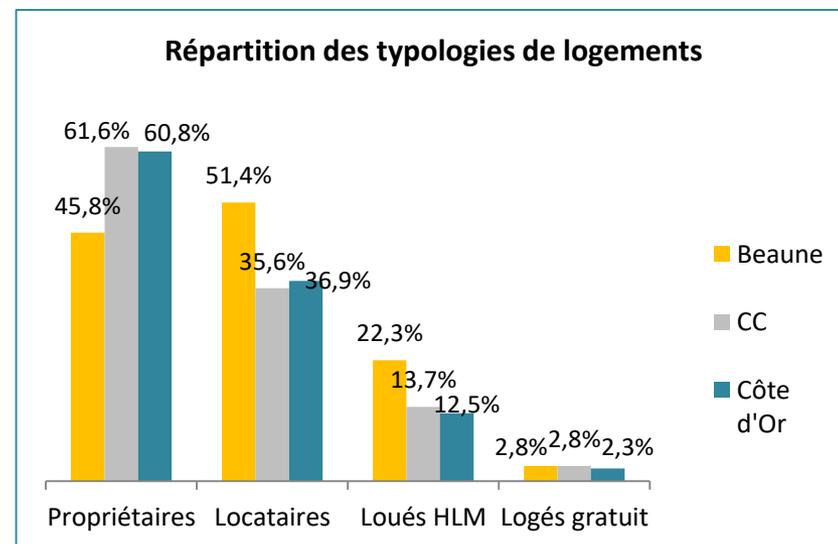
Prix moyens observés dans le secteur de Beaune :

- Appartements anciens : 1 960€/m²
- Maisons anciennes : 177 000€
- Terrain à bâtir : 56 000€
- Prix moyen à la location : 8,2€/m² (10,1€/m² pour un studio, 7,6€/m² pour un 4 pièces)

Source : PLH de la CABCS

Type	Prix moyen au m ² à la vente	Surface moyenne	Prix de vente moyen
Maison	1 948 €	136 m ²	264 928€
Appartement	2 274 €	79 m ²	179 646€
Terrain	65 €	2 232 m ²	145 080€

Source : seloger.com ; Logic-immo.com – juillet 2016



2.3 Le fonctionnement du parc de logements

Les chiffres clés

- **59,2%**
 - La part de logements collectifs sur la commune, contre 33% pour la CA Beaune Côte et Sud et 44% pour le département
- **89%**
 - Part des logements construits avant 1946 dans le centre ancien, soit 973 constructions
- **34%**
 - La part de constructions construits entre 1971 et 1990, période qui constitue un essor important de la construction
- **23%**
 - La part de T1/T2 dans l'offre de logements, contre 42% de ménages de personnes seules



Le quartier de Saint-Jacques – crédit photo : citadia



Le quartier de Challanges – crédit photo : citadia

2.3.1. Un parc de logement relativement ancien

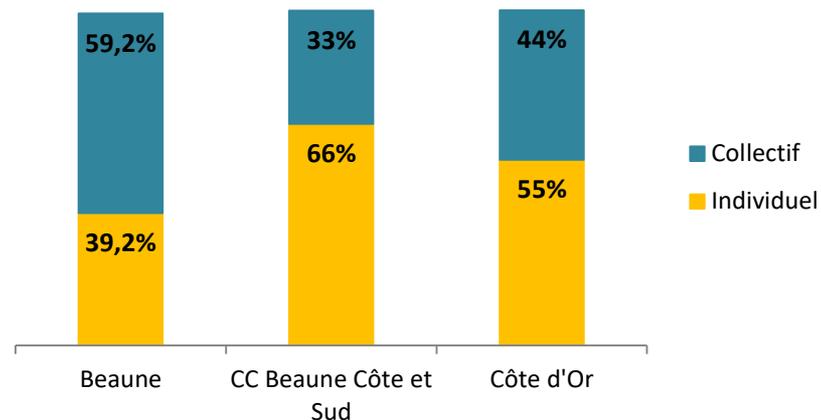
La commune de Beaune regroupe aujourd'hui une majorité de logements collectifs qui représente près des deux tiers du parc. Cette part est sensiblement supérieure à la moyenne de la Communauté d'Agglomération et du département au sein desquels les logements individuels prédominent.

Le parc de logements est relativement ancien puisque près de la moitié de celui-ci a été construit avant 1970.

La commune a cependant connu un essor du parc de logements entre 1971 et 1990, période durant laquelle près de 34% du parc a été construit. Les logements construits après 2006 sont moins importants.

La commune doit donc faire face à un vieillissement de son parc de logements.

89% du parc du centre ancien a été construit avant 1946 et seulement 2% de 1991 à 2009. C'est l'IRIS qui peut potentiellement le plus concentrer d'habitat dégradé et vétuste. Ce phénomène vient en partie expliquer l'importante part de vacance sur ce secteur (*cf partie 2.1.2*).

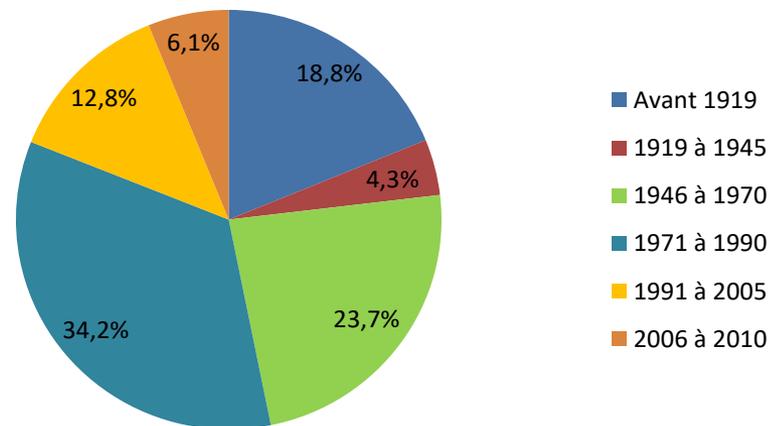


Crédit photo : citadia



Crédit photo : citadia

Répartition du parc de logement par âge



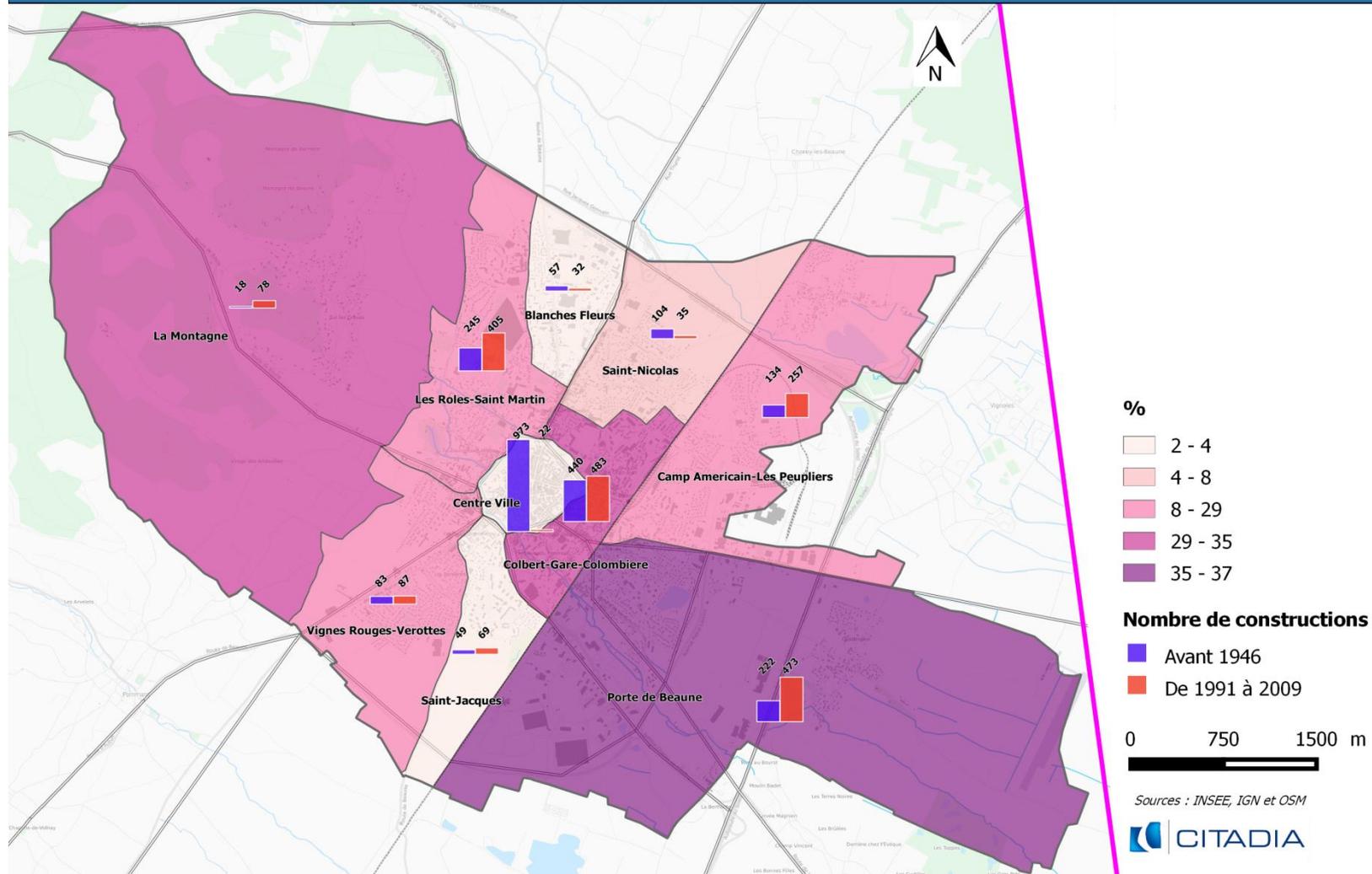
Pourcentage des constructions de résidences principales de 1991 à

PLU de Beaune - Diagnostic - Juillet 2016

L'IRIS du centre-ville est celui qui concentre l'habitat le plus ancien, tandis que ceux de la Montagne et de Porte de Beaune – Echaliers - Challanges recensent près d'un tiers de leur parc de logements construits entre 1991 et 2009.

93% du parc de Saint-Jacques, 88% et 85% du parc de Blanches Fleurs et de Saint-Nicolas ont été construits entre 1946 et 1990.

On observe une corrélation entre l'importante part de logements construits avant 1946 sur le centre-ville, et la forte part de logements vacants sur cet IRIS.



2.3.2. Une majorité de grands logements aujourd’hui inadaptés à la composition des ménages

La commune de Beaune est caractérisée par une majorité de T3, T4, T5 et plus, qui représentent en 2013 76% du parc total (51,1 % pour les T4 et T5 et +), tandis que les logements de petite taille type T1/T2 représentent seulement 23% du parc de logements.

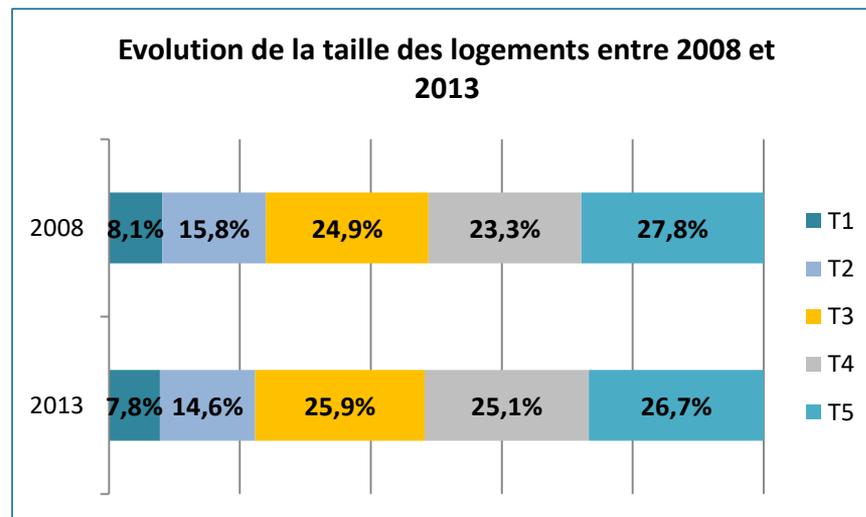
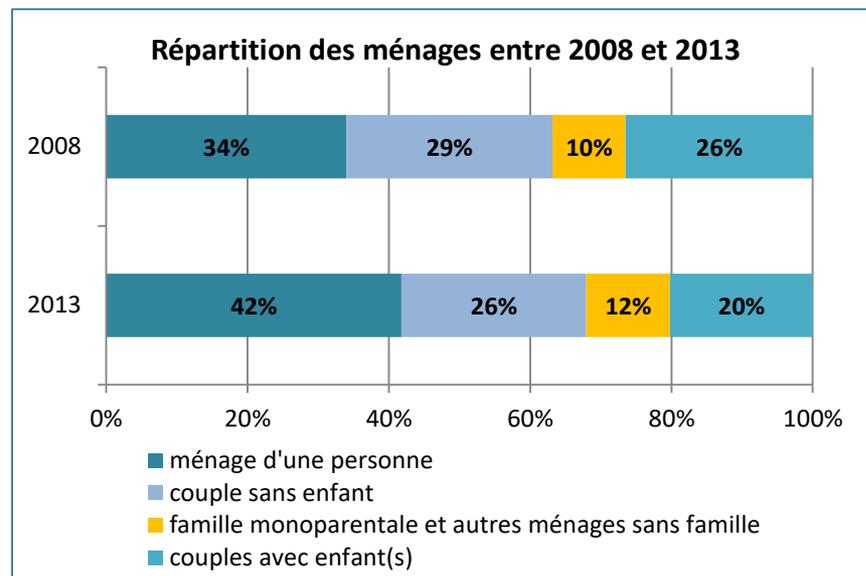
La comparaison entre la répartition du parc de logements par taille et la composition des ménages révèle une inadéquation réelle entre les logements proposés sur la commune et les besoins de la population résidente. La faible part de petits logements laisse par ailleurs présager une tension importante sur ce segment de marché dans les années à venir.

Les ménages d’une seule personne représentent 42% de la population totale tandis que la part des T1/T2 ne peut répondre qu’à la demande de la moitié de cette catégorie de population.

A l’inverse, la part des couples avec enfants représente 20% de la population totale, pour une offre de logements en T4/T5 de plus de la moitié du parc de logements.

Les écarts observés entre la répartition du parc de logements et la structuration des ménages conduisent les beaunois à vivre dans des logements qui ne conviennent pas à leurs besoins : des personnes seules dans des logements trop grands pour eux, et par conséquent trop chers pour leurs moyens, accentuant une certaine précarité.

Cette tendance continue par ailleurs à s’accroître, puisqu’entre 2008 et 2013, la part des petits logements a diminué alors que la part des T4/T5 ne cesse d’augmenter.



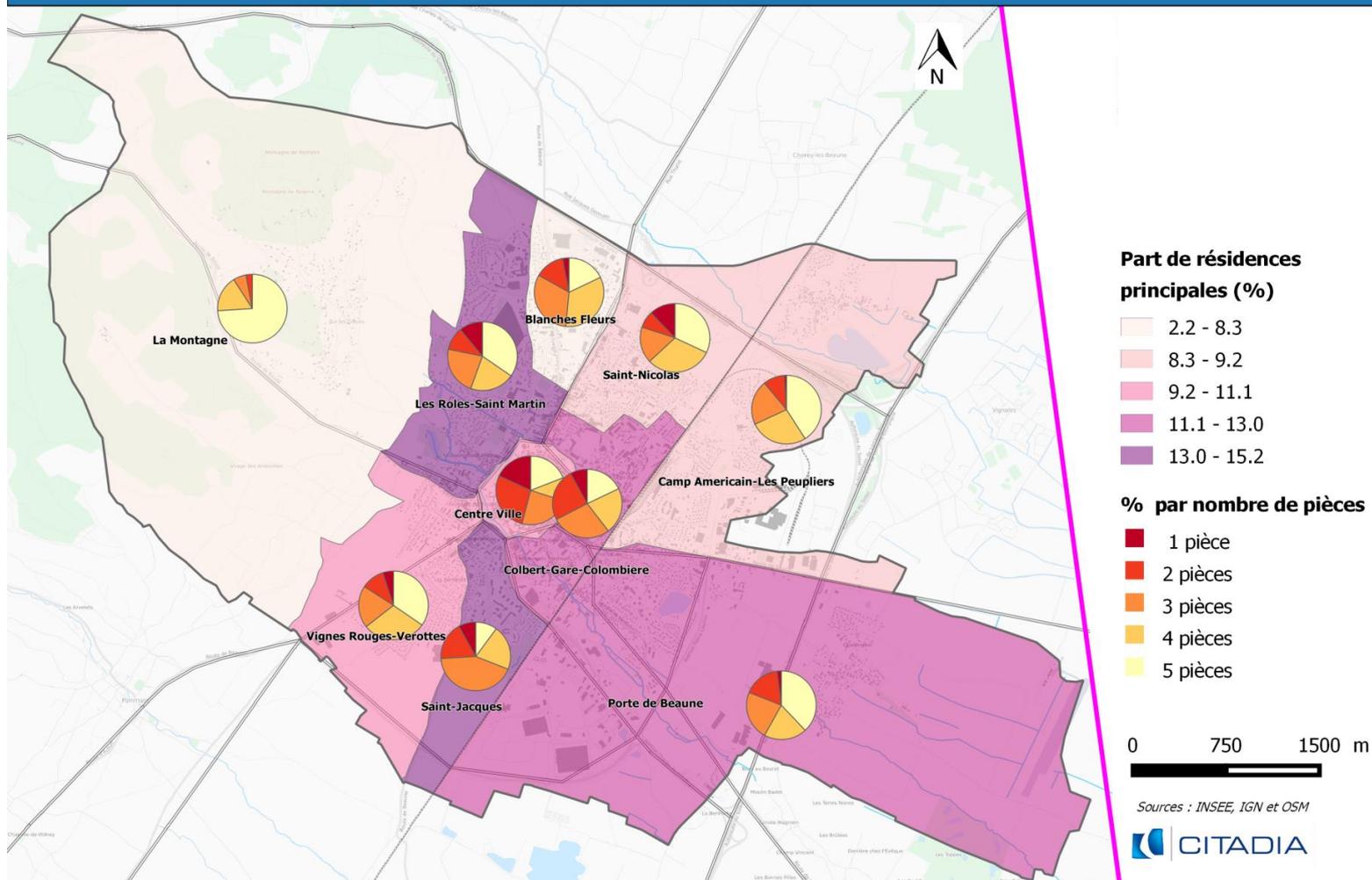
Pourcentage de chaque type de résidence principale en 2012

PLU de Beaune - Diagnostic - Juillet 2016

Le centre-ville concentre la part la plus importante de T1 et T2 au regard du total de son parc de logement (46% de son parc), tout comme Saint-Jacques (36% de son parc).

A l'inverse, cette typologie représente seulement 3% du parc de la Montagne et 11% du parc du Camp américain – les Peupliers - Gigny.

Si l'on cherche à recouper ces informations avec les catégories des ménages, on remarque que les petits logements ne suffisent pas à répondre aux ménages d'une personne (16% des ménages de la Montagne, 25% des ménages de Camp américain – les Peupliers - Gigny, 44% des ménages de Saint-Jacques et 55% des ménages du centre-ville).



Enjeux



- Retrouver l'attractivité du territoire et de son centre-ville pour attirer des ménages dans la commune de Beaune ;



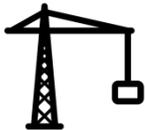
- Prendre en compte les mutations socio-démographiques de la commune et notamment la séniorisation de la population ;



- Adapter l'offre de logements au besoin des habitants et à leur profil socio-démographique ;



- Réhabiliter le parc de logements ancien, notamment dans le centre historique afin de redynamiser le centre-ville et favoriser la mixité entre commerces et habitat ;



- Adapter le rythme de construction aux capacités du marché et aux ambitions démographiques choisies ;



- Prendre en compte les enjeux énergétiques dans les réhabilitations et les nouvelles constructions.

3

Le profil environnemental et fonctionnel du territoire

3.1 Une gestion territorialisée des ressources environnementales

Les chiffres clés

- **7 658 tonnes**
 - Le tonnage annuel collecté en porte-à-porte (+0,7% depuis 2014)
- **1 764 tonnes**
 - Le tonnage annuel collecté en point d'apport volontaire (-4,3% depuis 2014)
- **4**
 - Le nombre de déchetteries sur la Communauté d'agglomération (dont une à 10min de Beaune)
- **22%**
 - Le refus de tri sur la collecte en point d'apport volontaire
- **17,5%**
 - Le refus de tri sur la collecte sélective en porte à porte (sur Beaune en 2017)
- **636 kg**
 - Le nombre de déchets ménagers (collecte et en déchèterie) par an et par habitant en 2013 (ex: 452 kg en 2010 en France)
- **80%**
 - L'indice de protection du captage de la source de la Bouzaise
- **1 jour**
 - L'autonomie en eau potable assurée par la capacité des 3 réservoirs
- **1 456 536 m3**
 - Le volume d'eau consommé à Beaune (+2% par rapport à 2013)
- **1 959 839 m3**
 - Le volume d'eau produit à Beaune (-1,6%)
- **77,5%**
 - Le rendement des réseaux d'eau potable (+2,1% entre 2014 et 2015)
- **43%**
 - La part du réseau d'assainissement en unitaire
- **45%**
 - La part de l'arrivée d'eau usées strictes dans l'UDEP Monge

3.1.1. Gestion des déchets

Une compétence bien encadrée

La problématique des déchets est principalement réglementée par la Loi de 1992 relative à l'Élimination des déchets et aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) qui formule des objectifs relatifs :

- au traitement des déchets en favorisant leur valorisation ;
- à la limitation en distance du transport des déchets ;
- à l'information du public ;
- à la responsabilisation du producteur

Suite à cette loi, le tri et la valorisation ont été rendus obligatoires, le recours à l'enfouissement des déchets a été limité aux déchets ultimes. 2 outils principaux ont été mis en place pour atteindre ces objectifs :

- la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), taxe due par tout exploitant d'installation de traitement ou de stockage des déchets (principe du pollueur-payeur),
- la rédaction des Plans d'Élimination des Déchets gérés à l'échelle régionale ou départementale selon les déchets considérés.

Le Plan d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés

Approuvé en 2012, le PEDMA définit sur le département pour les cinq à dix ans à venir, les conditions dans lesquelles doit être réalisée l'élimination des déchets ménagers et assimilés dans les objectifs du Grenelle de l'Environnement :

- réduction de 7 % des déchets produits en 2014,
- recyclage de 45 % des déchets triés en 2015
- réduction de 15 % des déchets enfouis en 2022

Le Plan Local de Prévention des Déchets

Il est soutenu par l'ADEME et accompagné par le Conseil Départemental de Côte d'Or afin d'atteindre l'objectif de -7% d'Ordures Ménagères et Assimilées d'ici 5 ans (soit -5kg/hab/an) et l'objectif de réduction de la nocivité des déchets.

Les actions majeures sont :

- Sensibilisation des publics
- Eco-exemplarité de la collectivité
- Promotion du compostage individuel et collectif
- Promotion des alternatives aux produits dangereux

Autres textes

Au niveau national, d'autres textes régissent les objectifs en matière de gestion des déchets. On trouve notamment :

- Le Code de l'environnement
- Le Code général des collectivités territoriales
- Le Plan Déchet 2014 / 2020
- Loi de transition énergétique pour la croissance verte (titre IV)

3.1.1. Gestion des déchets

Une collecte organisée géographiquement

La compétence de collecte des déchets est détenue par la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud, depuis janvier 2008. Au sein du périmètre des 46 communes que gère la Communauté d'agglomération, deux zones sont distinguées selon la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : la Zone de la Ville de Beaune et la Zone hors Ville de Beaune. Les indicateurs suivants caractériseront la zone de la Ville de Beaune.

La collecte des **déchets ménagers** est réalisée en régie par le Syndicat Mixte d'Etude et de Traitement des déchets ménagers du nord-est de la Saône et Loire (SMET71) depuis le 1^{er} janvier 2018. Le territoire de la commune est divisé en 5 secteurs de ramassages des ordures à raison de 2 collectes par semaine pour les ordures ménagères et une fois par semaine pour la collecte sélective :

- Secteur 1 : La Montagne, Gigny, Challanges, Camp Américain
- Secteur 2 : Bretonnière, parc de la Bouzaise, Blanches-Fleurs
- Secteur 3 : Vignes Rouges, Saint Jacques
- Secteur 4 : Quartier Colbert, Gare
- Secteur 5 : Centre Ville, quartier du Lac

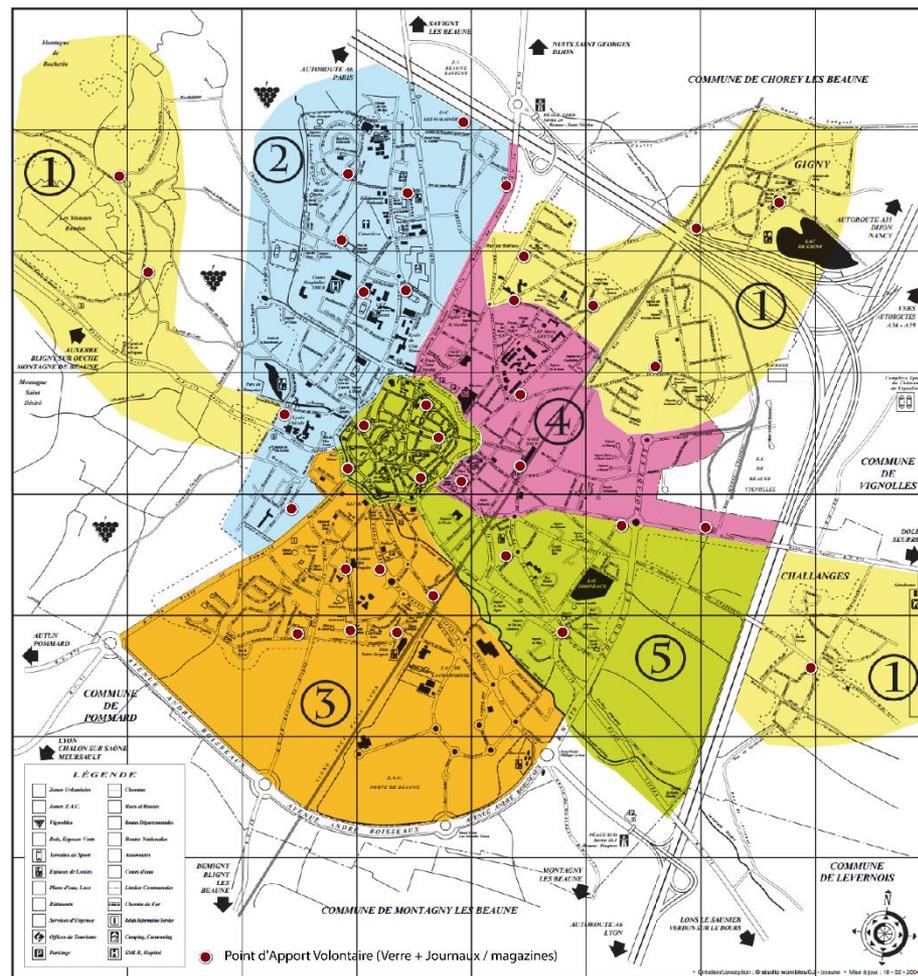
Les secteurs relèvent de deux modes de collecte :

- En porte-à-porte (ordures ménagères et emballages ménagers recyclables : bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, cartonnettes et emballages métalliques)
- En Points d'Apport Volontaire (le verre et les papiers)

En ce qui concerne les déchets non ménagers dits assimilés, c'est-à-dire produits hors ménages (industriels, restaurants, commerces, etc.), la collecte est réalisée :

- Pour les cartons, deux fois par semaine
- Pour les ordures ménagères, une à deux tournées supplémentaires payantes mises en place

Aucune déchetterie n'est présente à Beaune, toutefois la Communauté d'Agglomération en compte 4, dont l'exploitation est confiée à l'entreprise Beaune Déchets Services, sur les communes suivantes : Travoisy, Meursault, Savigny-lès-Beaune, Nolay.



3.1.1. Gestion des déchets

Une valorisation bien structurée en fonction de la typologie des déchets

La compétence transfert et traitement des ordures ménagères est assurée par le Syndicat Mixte d'Etude et de Traitement des déchets ménagers du nord-est de la Saône et Loire (SMET71).

MATERIAUX	LOCALISATION	MODE de TRAITEMENT
Ordures ménagères brutes	1. Quai de transfert Travoisy (commune de Ruffey les Beaune) 2. Centre enfouissement technique de classe 2 – Vic de Chassenay (21)	Stockage transfert Enfouissement
Emballages	Centre de tri de Bourgogne Recyclage situé à Travoisy	Tri et conditionnement puis évacuation vers les recycleurs dans le cadre du contrat Adelphe.
Papiers	Centre de tri de Bourgogne Recyclage situé à Travoisy	Affinage et chargement vers la papeterie Norske Skog à Golbey (88).
Verre	Centre de tri de SOLOVER à Chamforgeuil (71)	Recyclage à l'usine Verallia de Chalon-sur-Saône (71)
Cartons des commerçants	Le centre de tri de Bourgogne Recyclage situé à Travoisy	Tri et conditionnement puis évacuation vers les recycleurs dans le cadre du contrat Adelphe.

Différentes valorisations sont mises en œuvre dans le cadre du traitement des déchets :

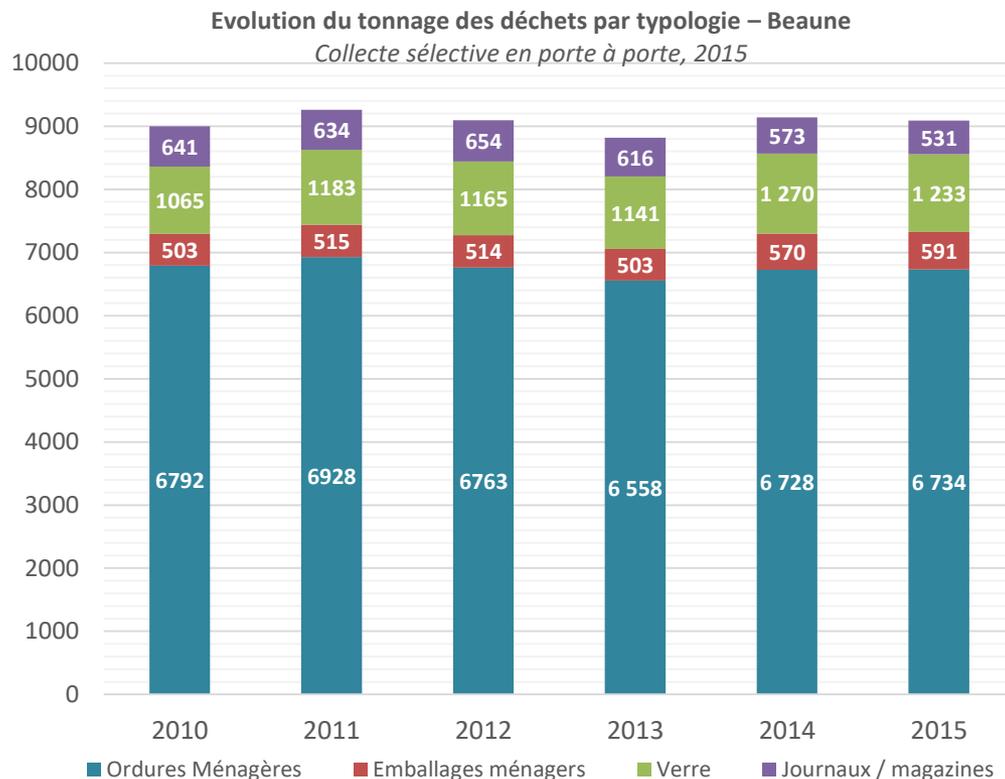
- La Combustible Solide de Récupération (CSR) est réalisée à partir de déchets non recyclables et de refus de tri.
- Les Déchets Non Recyclables collectés en déchèteries sont valorisés en Combustibles Solides de Récupération (CSR) par Bourgogne Recyclage à Travoisy.
- La méthanisation des ordures ménagères sur l'usine de tri méthanisation compostage ECOCEA du SMET 71 permet de valoriser 48% des déchets en méthane et compost.

3.1.1. Gestion des déchets

Concernant l'évolution des tonnages collectés, on note une tendance à la hausse depuis 2014. **Le profil touristique de la commune constitue un facteur externe d'augmentation des déchets**, notamment au regard de l'offre hôtelière importante que compte Beaune.

Le refus de tri sur la collecte sélective en porte-à-porte s'élève à 22%, lié à une communication à renforcer auprès des habitants.

Une progression de la collecte sélective est toutefois à noter. Ainsi, la collecte en porte-à-porte du tri sélectif a augmenté de 20% depuis 2010, alors que les ordures ménagères ont augmenté de 1,7% sur la même période. La commune compte également une bonne maîtrise de ses déchets en amont grâce à des systèmes de compostage de plus en plus développés, permettant de réduire la part des ordures ménagères.



3.1.2. Une alimentation en eau potable en cours de sécurisation sur la commune

Les compétences relatives à l'alimentation en eau potable de la commune de Beaune sont gérées par la **Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et Sud**. Celle-ci fait l'objet d'une Délégation de Service Public au groupe VEOLIA EAU par contrat (fin 31/12/2017).

Un approvisionnement en cours de sécurisation

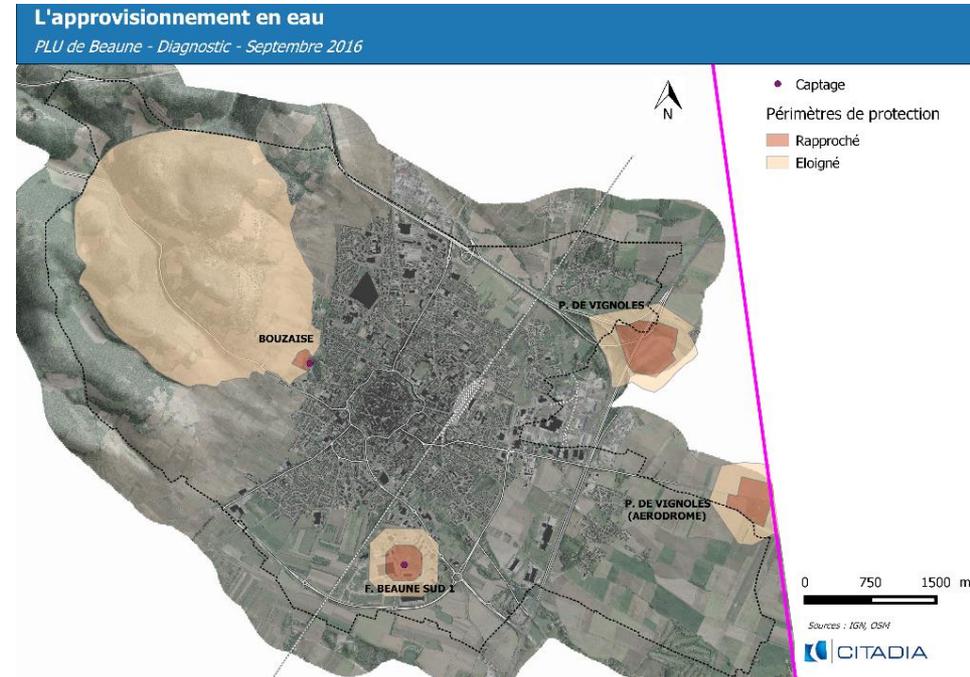
La ressource alimentant la commune de Beaune (sauf les hameaux de Gigny et de Challanges) est la **Source de la Bouzaise**, qui prélève l'eau dans la rivière du même nom. Le captage de la source de la Bouzaise a une capacité journalière maximale de 12 000 m³.

L'indice de protection de la ressource est de 80% (ARS, 2016), ce qui signifie que le captage de la Bouzaise est actuellement protégé par un périmètre spécifique au sein duquel des règles permettent la préservation de la ressource au regard de pollutions accidentelles.

Les hameaux sont quant à eux alimentés par un transfert d'eau issus des puits de Vignoles et des sources de Fontaine Froide et Fontaine du Garde, reliées au service de l'eau du Pays Beaunois. Ces hameaux sont destinés, à moyen terme, à rejoindre l'approvisionnement en eau de la commune de Beaune.

Un **schéma directeur d'alimentation en eau potable** a été élaboré pour la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud en 2013. Celui-ci fait état d'un bilan besoins / ressources excédentaire pour la commune de Beaune. Toutefois, la ressource principale est très vulnérable, et les interconnexions avec le Pays Beaunois ne procurent qu'une alimentation de secours limitée (à hauteur d'environ 5% de son besoin de pointe).

Une **procédure d'autorisation et de protection du captage « Forage Beaune Sud 1 »** est en cours, afin de permettre la mise en œuvre d'une nouvelle ressource en soutien de la Source de la Bouzaise et la sécurisation de la ressource en eau. Le captage BS1 exploite la nappe profonde de Vignoles. La ressource sera ainsi injectée dans le réseau communal à hauteur de 3 400 m³/j.



L'opération de sécurisation de Beaune est considérée comme une des opérations prioritaires de l'intercommunalité, au regard d'un nombre important de personnes concernées pour un coût d'investissement par habitant faible.

Afin de réguler les flux de production au regard de la production, 3 réservoirs sont localisés à Beaune, permettant de stocker au total 6 000 m³/jour. Ceci représente une autonomie d'environ une journée, ce qui est satisfaisant.

3.1.2. Une alimentation en eau potable en cours de sécurisation sur la commune

Un rendement satisfait en cours d'amélioration

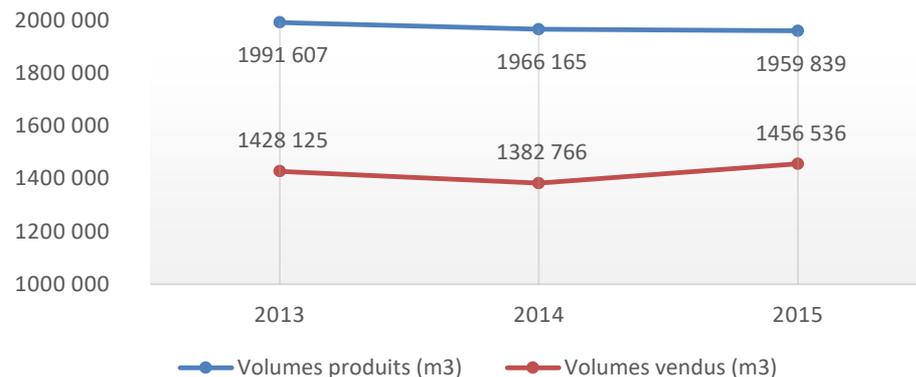
Le rendement du réseau d'eau potable de la commune de Beaune s'élève à 43% en 2015. L'objectif Grenelle de rendement des réseaux de distribution d'eau potable est fixée en fonction de critères locaux, ce qui établit le seuil à 71,04%. Le rendement de Beaune est donc supérieur aux objectifs. Toutefois, il subsiste des pertes lors de l'acheminement de l'eau et donc des pressions sur les ressources et du gaspillage. Ces pertes sont estimées à 8,75 m³/jour/km. On note une amélioration par rapport à 2014 (9,6 m³/jour/km) mais une baisse par rapport à 2013 (8,59 m³/jour/km).

Des actions sont entreprises afin d'améliorer l'état du réseau, puisque 180 fuites ont été réparées en 2015. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable de 100% en 2015 montre un investissement important de la collectivité dans le suivi de l'état des réseaux. Le taux moyen de renouvellement des réseaux est de 0,14 en 2015, en baisse depuis 2013 (0,54). De plus, la sectorisation du réseau permet d'optimiser la gestion des réseaux et ainsi la recherche de fuites.

Par ailleurs, la télérelève mise en place sur chaque compteur et branchement permet de détecter les surconsommations ou les fuites du réseau.

Le schéma directeur propose 3 grands objectifs pour l'évolution du réseau d'alimentation :

- La réduction des pertes en eau des réseaux et les gaspillages de l'eau par les usagers, afin de limiter la pression sur les ressources en eau ;
- assurer la satisfaction permanente des besoins en eau de bonne qualité de la CABCS à l'horizon 2030 ;
- sécuriser l'approvisionnement en eau de la CABCS, en assurant la couverture des besoins de pointe à l'horizon 2030 en cas de défaillance de l'une des ressources.



L'évolution des productions et des consommations

En 2015, le volume produit par la Source de la Bouzaise a été de 1 959 839 m³, en légère baisse par rapport aux années précédentes.

On note que les volumes vendus en 2015 s'élèvent à 1 456 536 m³, en hausse par rapport à 2013 (+2%).

Cependant, des tendances positives s'observent dans la gestion de la ressource en eau. Les consommations annuelles des abonnés en 2015 s'élèvent à 63m³/hab/jour en moyenne.

Une eau distribuée aux normes de qualité

La qualité de l'eau distribuée à Beaune est de très bonne qualité, conformes aux normes de la qualité française. En 2015, les taux de conformité des prélèvements microbiologiques et physico-chimiques sont tous deux de 100%.

3.1.3. Un assainissement mixte

La compétence de l'assainissement est également gérée par la Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et Sud, et déléguée à VEOLIA EAU par contrat (fin au 31/12/2023).

L'assainissement sur le territoire est mixte, c'est-à-dire qu'il est assuré à la fois par un équipement collectif (usine de dépollution) mais également par des dispositifs autonomes ou ANC, qui répondent notamment aux besoins des zones les plus rurales.

L'assainissement collectif

Le réseau de collecte des eaux usées est partagé entre un système unitaire (43%) et séparatif. Les eaux pluviales sont par conséquent injectées dans le réseau des eaux usées et peuvent entraîner des surcharges ponctuelles lors des orages ou fortes pluies. Des bassins tampons sont en projet afin de stocker les eaux usées en période pluviale et de réduire les rejets en milieu naturel.

Aucune station d'épuration n'est localisée sur le territoire ; en revanche, les effluents sont redirigés vers **l'usine de dépollution (UDEP) Monge, sur la commune de Combertault**. Celle-ci est dotée d'une capacité totale de 99 000 équivalents habitants.

Des **problématiques d'eaux parasites** ont été observées au niveau de la station. Elles peuvent provoquer des surcharges ponctuelles, et se contrôlent en partie par la restauration des réseaux. L'UDEP Monge reçoit en moyenne 55% d'eaux claires parasites sur le volume total des eaux usées, dont 50% des eaux parasites d'infiltration (ruissellement, infiltration des nappes ...) et 5% étant des eaux parasites issues des captages (raccordements d'eaux pluviales non-conformes). Les 45% restants concernent les eaux usées strictes des rejets domestiques et industriels. La commune de Beaune a mis en œuvre 9 réparations suite à des infiltrations de ruissellement d'eaux pluviales dans les réseaux.

15 points noirs, sites sensibles de façon récurrente, ont été relevés sur le réseau d'assainissement à Beaune en 2015. Il s'agit de noter la forte diminution des points noirs depuis 2014, puisque le réseau en comptait 40. Les causes sont principalement liées à des obstructions du réseau ou à un degré de pente trop faible.

L'UDEP est conforme en termes de performance et d'équipements, avec une charge entrante de 95 024 EH en 2014, inférieur à la capacité nominale. Le volume total moyen annuel entrant est de 10 617 m³/jour.

On observe par conséquent une marge de développement urbain de 4% de taux hydraulique, qui pourra être augmentée avec la mise au séparatif du réseau. De ce fait, la charge hydraulique pourra être considérablement réduite puisque les eaux pluviales ne rejoindront quasiment plus la station.

Le traitement des eaux usées génère des boues qu'il s'agit de valoriser, notamment par épandage ou compostage. L'UDEP de Combertault a produit 1 790,5 tonnes de matières sèches en 2015 qui ont été entièrement évacuées selon des filières conformes, principalement en compostage et une petite partie en épandage.

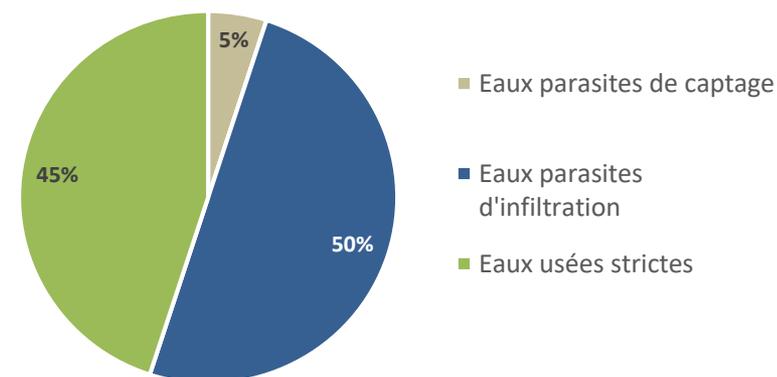
L'assainissement non-collectif

A Beaune, seules les habitations de la zone de la Montagne sont zonées en assainissement non collectif. Des travaux ont été réalisés en 2004 – 2005 mais n'ont pas donné lieu à des attestations de conformité du fait d'une expertise judiciaire en cours depuis cette date.

La gestion des eaux pluviales

La compétence a été récupérée par la CABCS en 2015. Une gestion à la parcelle est instituée par le PLU depuis 2014.

Diagnostic des entrants de l'UDEP en 2015



Le réseau d'assainissement

PLU de Beaune - Diagnostic - Septembre 2016



Enjeux

Déchets

- Maintenir l'adhésion des habitants au tri sélectif afin de conserver un taux de refus tri satisfaisant et une valorisation optimale des déchets.
- Poursuivre des efforts en faveur de la valorisation des déchets en amont de la collecte (composteurs, actions de sensibilisation ...) notamment pour les nouvelles constructions ;

Ressource en eau

- Poursuivre l'inscription des activités humaines dans le respect de la ressource en eau de façon durable ;
- Poursuivre le renouvellement des réseaux de distribution, et maîtriser les besoins d'extension, pour limiter les pertes d'eau ;
- Mettre en cohérence les ambitions et les dynamiques de développement urbain avec les capacités d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées ;
- Poursuivre la mise en conformité des dispositifs d'assainissement non collectif, localisés dans la zone de la Montagne, pour limiter leur impact sur les milieux aquatiques et humides ;
- Assurer une gestion efficace du ruissellement afin de maîtriser les inondations et coulées de boue associées.

3.2 Les équipements, commerces et services de la commune

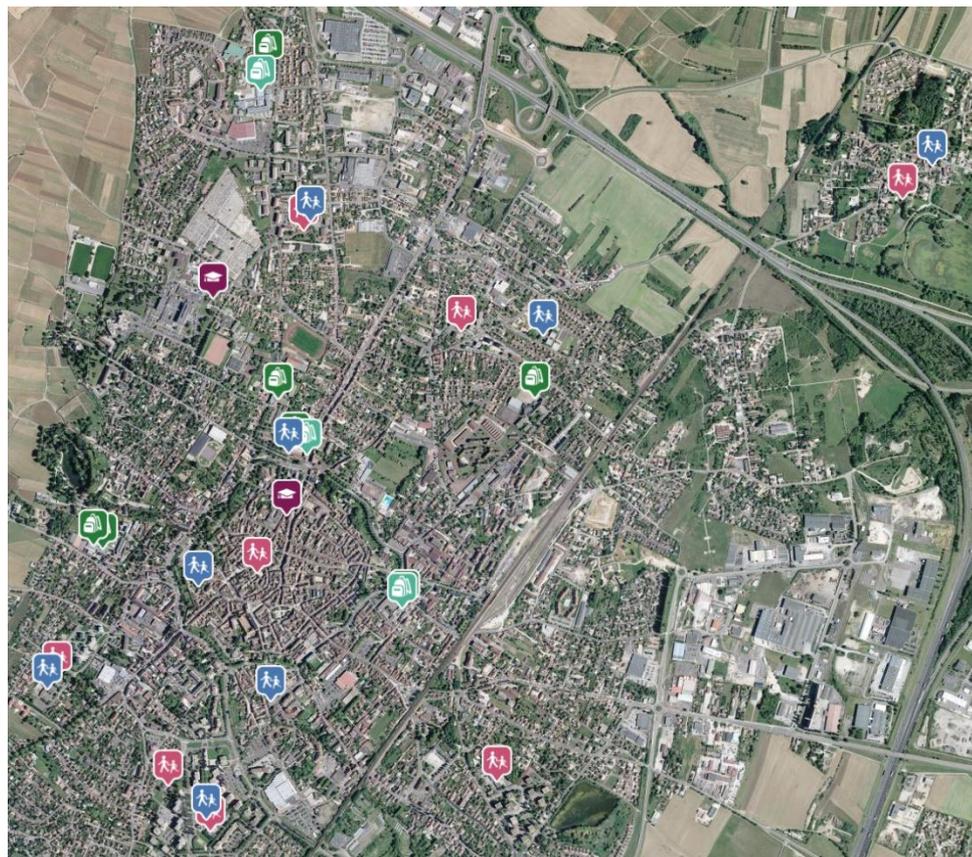
3.1.1. Les équipements scolaires

La commune de Beaune dispose de 8 écoles maternelles publiques (22,5 classes et 568 élèves, soit 12 élèves de moins que sur la période 2015-2016), et de 7 écoles élémentaires publiques (41 classes et 888 élèves, soit 6 élèves de moins que sur la période 2015-2016). En outre, 2 écoles maternelles et deux écoles élémentaires privées sont présentes sur le territoire. La commune est également dotée de deux collèges, deux lycées ainsi que d'un Viti-Agro-Campus.

La commune de Beaune accueille cependant 732 enfants âgés de 3 à 5 ans, contre un recensement de 568 élèves scolarisés en école maternelle publique sur la commune et 1 147 enfants âgés de 6 à 10 ans contre 888 élèves scolarisés en école primaire publique. Il y a donc des élèves de Beaune qui se rendent à l'école sur les communes voisines ou qui sont scolarisés dans les deux écoles privées.

Beaune a la particularité d'être la ville centre de la Communauté d'Agglomération, ce qui explique le nombre important d'équipements scolaires sur le territoire.

Le taux d'équipement destiné à l'enseignement est de 1,4 équipement pour 1 000 habitants sur la commune de Beaune (contre 1,1 à l'échelle nationale).



Ecole élémentaire



Collège



Lycée



Université ou enseignement sup.



Etablissement de recherche

3.1.2. Les équipements jeunesse, sports et loisirs

Si l'on compare Beaune aux communes de taille similaire, un nombre relativement équivalent d'équipements est constaté. Beaune est dotée d'un bassin de natation, de 6 gymnases, et d'un tennis. La commune est également dotée de différents autres équipements qui viennent enrichir la qualité de vie du territoire.

Le taux d'équipement destiné aux sports et aux loisirs est de 2,2 équipement pour 1 000 habitants sur la commune de Beaune (contre 2,6 à l'échelle nationale).



Espace sportif Jean Desangle

Bassin de natation	1
Boulodrome	1
Tennis	1
Athlétisme	1
Parcours sportif / santé	1
Plateaux et terrains de jeux extérieurs	9
Salles spécialisées	4
Terrain de grands jeux	11
Salle de combat	3
Salle non spécialisée	1
Roller / skate / vélo / bicross	1
Salle de remise en forme	5
Salles multisports (gymnase)	6

3.1.3. Les équipements seniors et personnes à mobilité réduite

En matière d'accès à la santé et aux soins, la commune de Beaune est bien équipée. Son caractère urbain lui confère une proximité et une facilité d'accès aux différents médecins et aux équipements de santé.

- La commune dispose de 28 médecins généralistes, 46 médecins spécialistes, 17 chirurgiens dentistes, 28 infirmiers et 31 kinésithérapeutes.
- La commune de Beaune dispose de **9,2** équipements destinés à la santé pour 1 000 habitants, contre **6,5** à l'échelle nationale.
- **6 résidences** pour personnes âgées sont installées sur le territoire : Korian (84 places), la Charité (70 places), les bruyères (80 places), les Primevères (89 places), Santé-Bien être (69 places) et l'Hôtel Dieu. (50 places) La commune dispose de **7,3 places** en résidence sénior pour 100 personnes âgées de plus de 60 ans , avec un total de **442 places** en résidence adaptée aux personnes âgées ;
- La commune de Beaune dispose d'un service de portage de repas, de télé-alarme et d'accompagnements individuels à la demande pour des besoins médico-sociaux ou administratifs.

Une plateforme en ligne est mise en place afin de simplifier les démarches. Ce système via internet peu cependant être difficile d'accès pour des personnes âgées peu habituées à utiliser ce type de réseau.



Les hospices civils de Beaune

3.1.4. Les équipements commerciaux

Le pôle Beaunois irrigue la majeure partie de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud. 80% des surfaces commerciales se situent sur ce territoire :

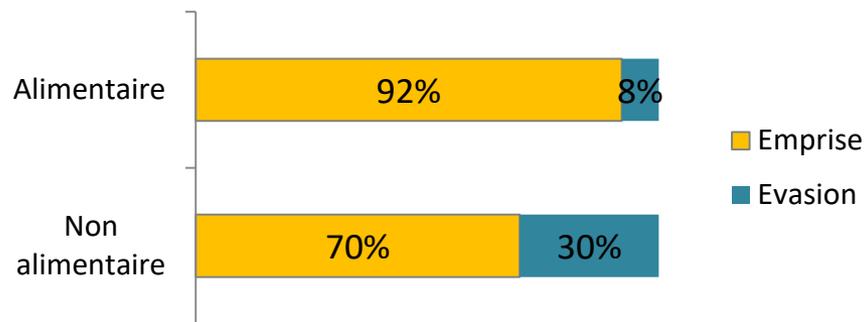
- Le centre-ville / quartier Madeleine ;
- La zone des Maladières au nord de Beaune, plus récente, qui s'est développée autour d'une locomotive alimentaire Leclerc et de grandes surfaces d'équipement de la personne et de la maison : Intersport, Bricorama...
- La zone commerciale Chartreuse / Porte de Beaune ;
- La zone commerciale Est Beaune-Vignoles ;
- Le centre commercial Saint-Jacques ;
- La zone commerciale « les Chilènes »
- La zone commerciale « Aldi, route de Dijon » ;

L'offre commerciale se concentre incontestablement dans le centre-ville, même si les locomotives alimentaires se situent en zone périphérique. Avec 79% du nombre de cellules commerciales et de services de la commune et 40% de la surface de vente totale de la commune, le centre-ville de Beaune présente une offre commerciale dense (source : CCI Côte-d'Or, « étude d'opportunité et définition du périmètre du droit de préemption sur les fonds artisanaux, fonds de commerce et baux commerciaux » - Novembre 2014). Le centre-ville recense également deux marchés alimentaires le mercredi et le samedi.

L'offre commerciale du centre-ville est limitée en grandes surfaces alimentaires. De fait, les habitants du centre-bourg effectuent leurs achats dans d'autres zones commerciales de la commune. Les commerces du centre-historique sont principalement à destination des touristes et ne sont pas tout à fait adaptés aux besoins des habitants. La part du tourisme dans le chiffre d'affaire des commerces du centre-ville représente 42%, soit près d'1€ sur 2 dépensé par un touriste.

La commune de Beaune conserve une importante part des flux de consommation puisque 92% des dépenses alimentaires des habitants sont réalisées sur la commune, tout comme 70% des dépenses non alimentaires.

Le taux d'équipements pour la commune de Beaune est de 10,8 commerces pour 1 000 habitants (contre 5,2 à l'échelle nationale).



3.1.5 Les équipements numériques

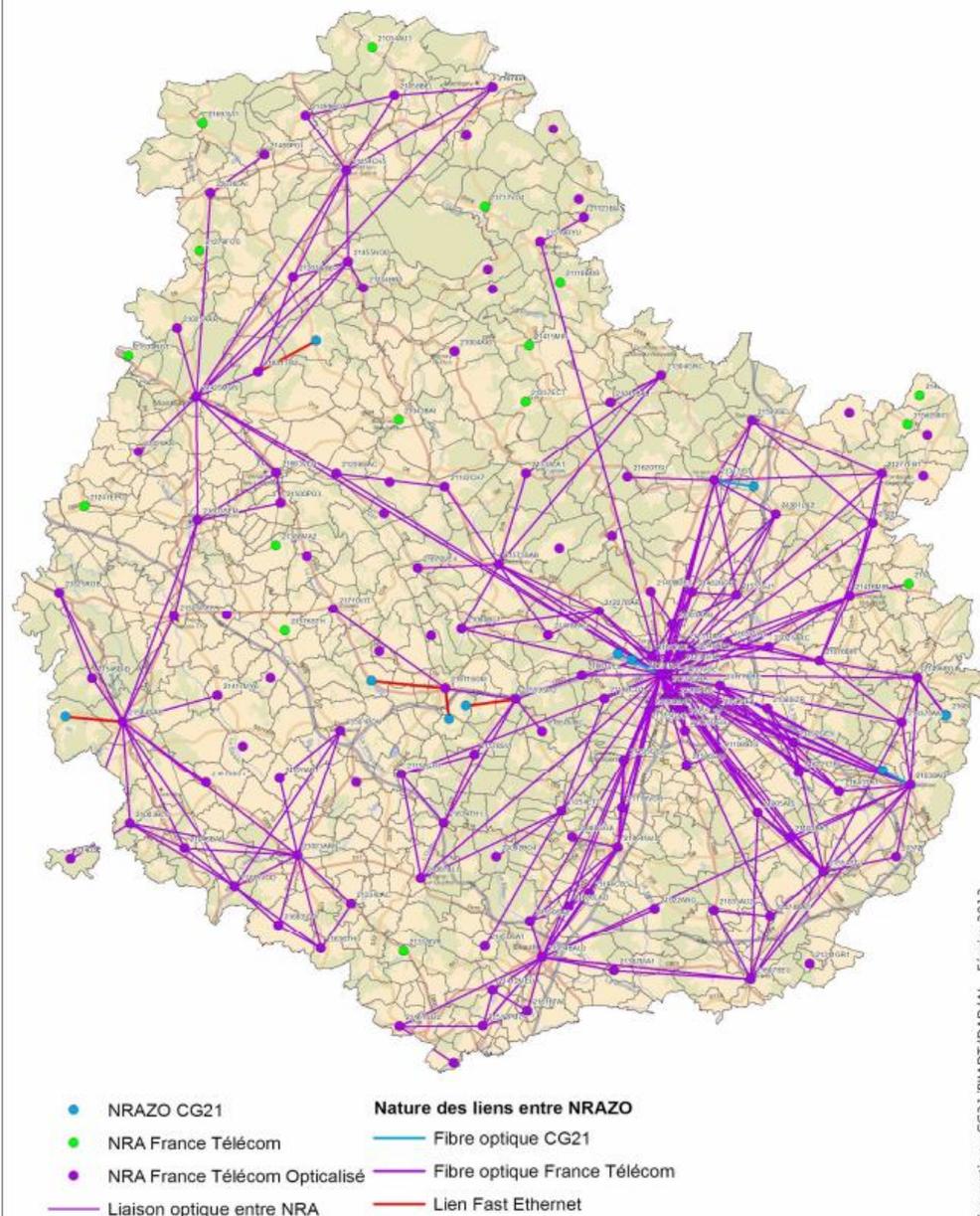
La Côte d'Or, du fait de la spécificité de ses territoires, est à l'échelle nationale l'un des départements les plus affectés par les carences de couverture des réseaux tant fixes que mobiles.

Le département de la Côte d'Or a approuvé les axes stratégiques du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique des Territoires (SDANT) le 30 mars 2012. Cette décision marque une étape importante de la politique de lutte contre la fracture numérique, le Conseil Général de la Côte d'Or ayant clairement fait le choix de la fibre optique.

Ces déploiements concernent aussi bien les foyers que les entreprises, il est prévu de couvrir l'ensemble des locaux professionnels, entreprises et sites publics sur le territoire.

Selon les engagements de France Télécom, le déploiement du FTTH aurait démarré à Beaune en 2014, avec une fin des travaux prévue pour fin 2020.

Réseau de fibre optique



3.3 L'organisation des déplacements de la commune

3.3.1. Beaune dans le grand territoire

Le territoire de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud se situe au croisement de trois autoroutes structurantes du pays et de niveau européen :

- L'autoroute A6 qui relie Paris, Lyon et Marseille par l'A7 ;
- L'autoroute A31 qui relie la frontière franco-luxembourgeoise à Beaune ou elle rejoint l'A6 ;
- L'autoroute A36 qui relie Mulhouse à Beaune.

L'aéroport de Dijon Bourgogne se trouve à environ 40km de Beaune. Il dessert par vols réguliers Bordeaux et Toulouse. Il offre également des vols vacances à destination des pays de l'Union Européenne.

L'accès à Beaune se fait également par le train, avec l'accès à la ligne Dijon-Mâcon-Lyon. La gare de Beaune est située à proximité directe du centre.



L'autoroute A6 – Crédit photo : Citadia



Gare de Beaune – Crédit photo : Citadia

Beaune dans le grand territoire



- En TER/TGV :
17 minutes de Chalon-sur-Saône
20 minutes de Dijon
1h30 de Lyon
2h14 de Paris



- En voiture :
32 minutes de Chalon-sur-Saône
50 minutes de Dijon
1h45 de Lyon
3h10 de Paris

3.3.2. Un territoire au carrefour de grandes infrastructures routières

Le réseau routier de l'agglomération se structure en étoile à partir de Beaune et est maillé par plusieurs grandes voies qui constituent des radiales de desserte. Les routes départementales historiques, la D973 et la D974 traversent d'ouest en est et du sud au nord le territoire. Par ailleurs, la structure routière assure une desserte efficace et rapide de la commune.

La route départementale 974 qui assure la liaison Dijon-Châlon-sur-Saône traverse actuellement le centre ville de Beaune. Une déviation par l'Est a été reconnue d'utilité publique en 1997. Une première section, entre le Guidon de Pommard et la sortie sud de l'A6 a été mise en service en 2002. L'aménagement de la partie nord, entre le giratoire Philippe Le Bon et l'échangeur nord de l'A6 est actuellement en cours d'élaboration. La finalisation de ce contournement routier va permettre de repenser la fonction circulatoire de plusieurs voies aujourd'hui très concernées par le trafic de transit d'échanges.

Le centre historique est encadré par 7 boulevards qui constituent un périphérique de contournement du bourg :

- Le boulevard Saint Jacques ;
- Le boulevard Bretonnière ;
- Le boulevard Maréchal Foch ;
- Le boulevard Maréchal Joffre ;
- Le boulevard Jules Ferry ;
- Le boulevard Clémenceau ;
- Le boulevard Perpreuil ;

Le centre bourg, tout comme le reste du territoire, est ensuite desservi par un réseau dense de petites voiries qui maillent la commune.



Le boulevard péricentrique



La route de Seurre



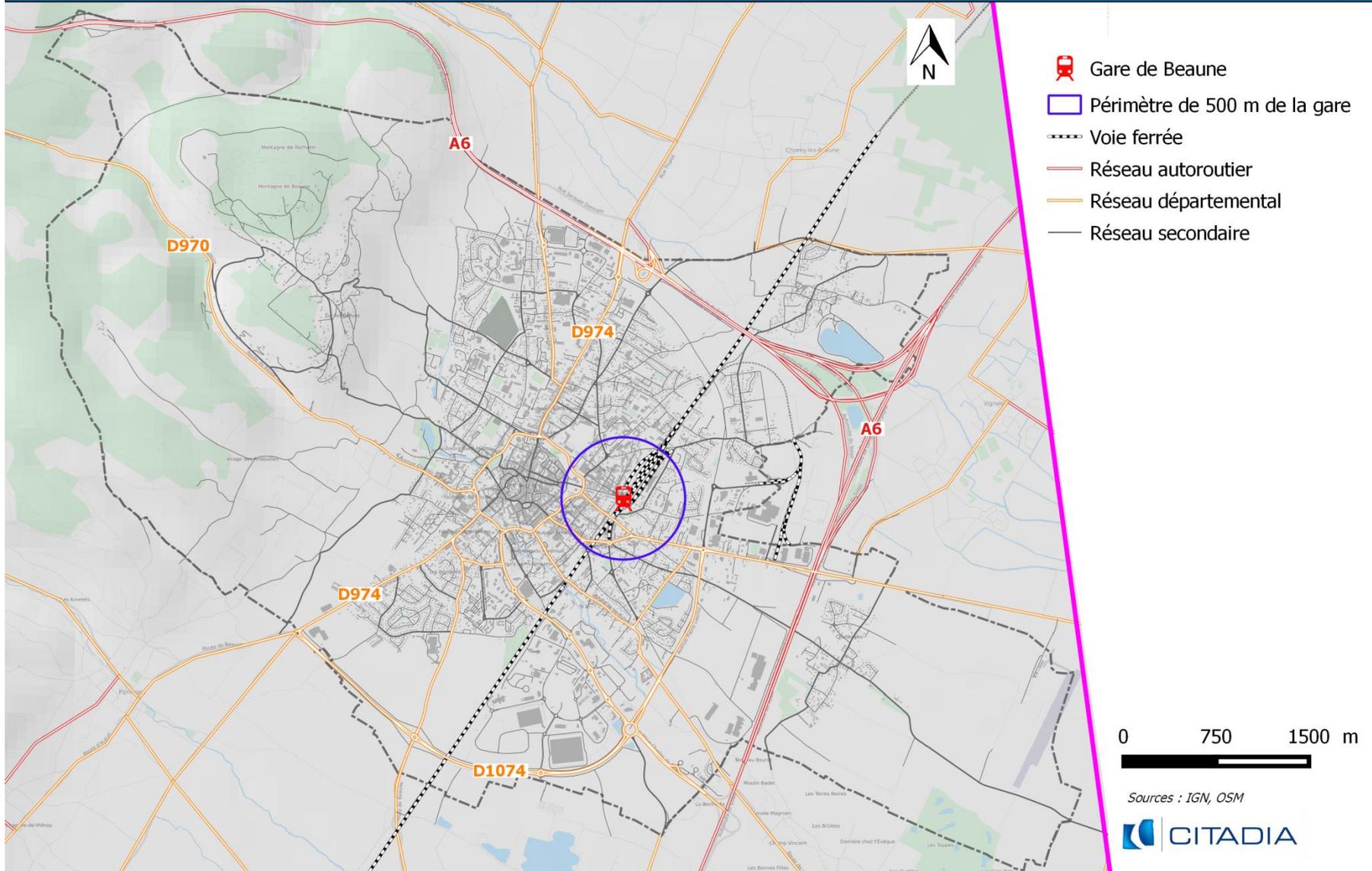
Le rond point de l'avenue Charles de Gaulle



Avenue de la résistance

La desserte routière de la commune

PLU de Beaune - Diagnostic - Août 2016



3.3.4. Une offre de transports en commun intercommunale

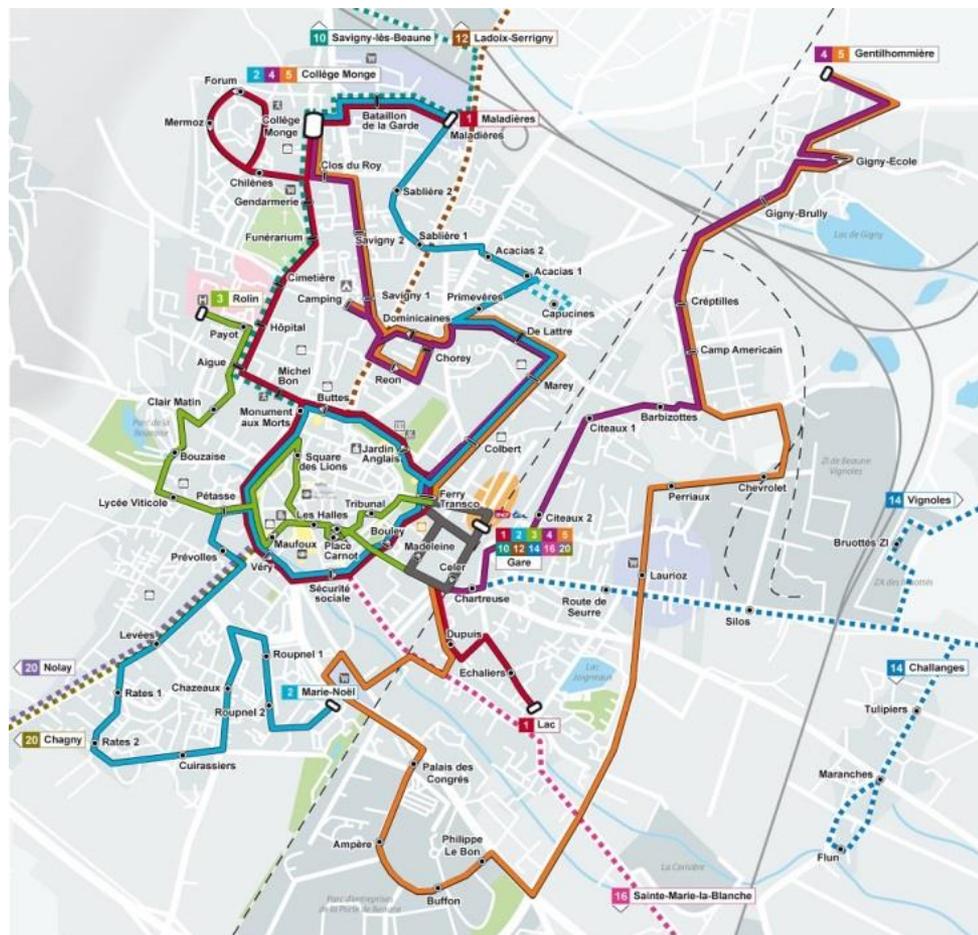
La commune de Beaune est desservie par le réseau de transports en commun Côteetbus, de compétence intercommunale. Cette compétence a été confiée en 2016 via une délégation de service public. A cette occasion l'intermodalité, et l'adéquation entre horaires de bus et de train ont été renforcée notamment.

5 lignes de bus urbaines desservent la commune, et 6 lignes interurbaines qui connectent Beaune aux autres territoires de l'agglomération.

L'offre de transports en commun permet de mailler la commune et de desservir tous les quartiers. L'adéquation des horaires, des temps de trajet et des points de desserte est à renforcer pour une fréquentation des transports en commun plus conséquente. De plus, un aménagement des voiries en sites propres, spécifiques aux bus, pourrait être envisagée pour diminuer les temps de parcours et ainsi rendre plus compétitif l'usage du réseau.

Le territoire est également desservi par des lignes de bus scolaires qui maillent tout le département. Les dessertes scolaires peuvent cependant générer des temps de trajet particulièrement longs, ce qui s'avère contraignant pour un public en jeune âge.

L'intermodalité entre la gare et les transports en commun n'est aujourd'hui pas vraiment structurée.



Plan du réseau de bus de Beaune – Côteetbus

- 1** Lac <> Maladières
- 2** Marie-Noël <> Collège Monge
- 3** Gare <> Rolin
- 4** Gentilhommière <> Collège Monge
- 5** Gentilhommière <> Zones d'activités <> Collège Monge

- 10** Beaune <> Savigny-lès-Beaune
- 12** Beaune <> Ladoix-Serrigny
- 14** Beaune <> Vignoles / Challenges
- 16** Beaune <> Sainte-Marie-la-Blanche
- 20** Beaune <> Nolay
- 20** Beaune <> Chagny

Lignes urbaines

Lignes interurbaines



La desserte en transports en commun de Beaune

3.3.5. Des aménagements modes doux, mais sans cohérence ni continuité

A l'échelle de la commune de Beaune, différents aménagements cyclables ont été réalisés :

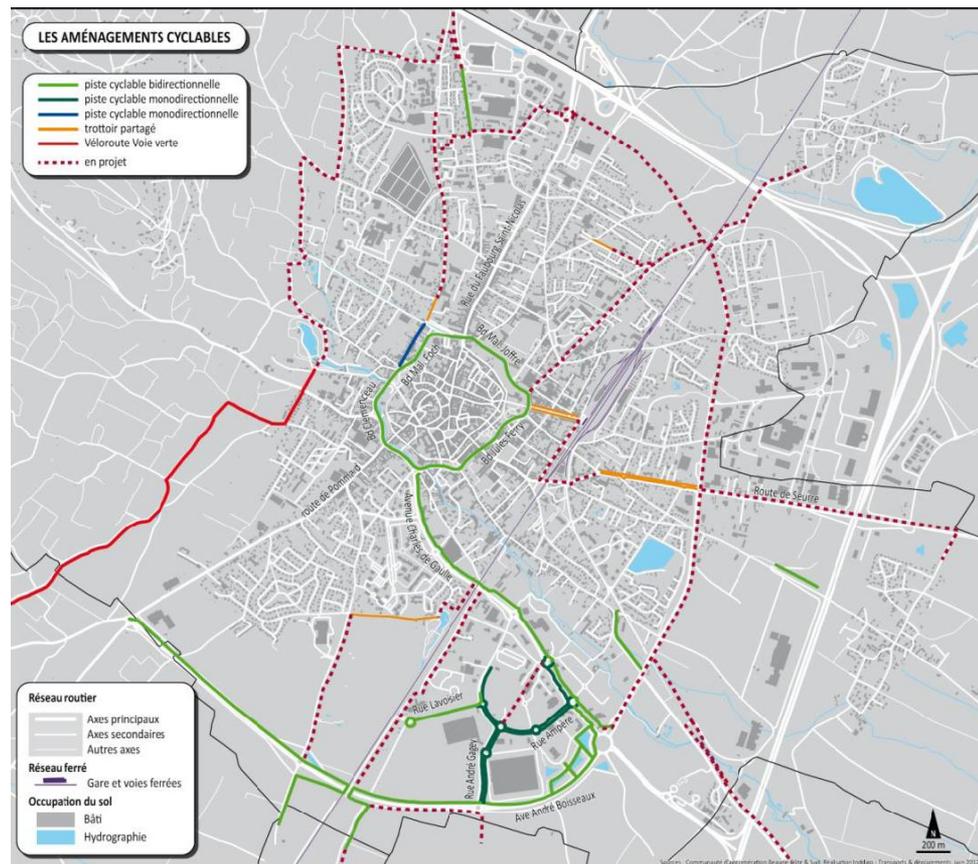
- Véloroute « Voie des Vignes » entre Beaune et Santenay ;
- Boulevards circulaires : piste cyclable bidirectionnelle ;
- Rue Sylvestre Chauvelot : bande cyclable monodirectionnelle ;
- Avenue du 8 septembre 1944 : trottoir partagé ;
- Rue des Roles : trottoir partagé ;
- Route de Seurre : trottoir partagé ;
- Allée des peupliers : trottoir partagé ;
- Route de Verdun : piste cyclable bidirectionnelle ;
- Avenue Charles de Gaulle : piste cyclable bidirectionnelle ;
- Rue des Glycines : trottoir partagé ;
- Route de Savigny : piste cyclable bidirectionnelle ;
- ZAC Porte de Beaune : différents aménagements.

Les aménagements existants sur le territoire de la Communauté d'Agglomération relèvent principalement d'une logique de maillage par des véloroutes et voies vertes, à vocation plutôt loisir-tourisme.

Les aménagements en direction des cyclistes utilitaires manquent actuellement quelque peu de continuité et de cohérence. Ce développement n'incite pas à la pratique du vélo et donc au report modal.

Le centre-ville de Beaune est un lieu stratégique pour le développement de la pratique de la marche, avec plusieurs atouts importants : des distances relativement courtes, un cadre urbain agréable, une forte intensité de vie urbaine.

En revanche, en dehors du centre-bourg, les déplacements sont moins sécurisés, moins agréables, et avec des temps de distances trop longs.



Extrait du Plan Global des Déplacements – Août 2012



Aménagement cyclable et véloroute - Crédit photo : Citadia

3.3.6. Des déplacements majoritairement automobiles

Plus des deux tiers de la population beaunoise (69%) se déplace en voiture, alors que 62% des habitants travaillent dans leur commune de résidence et 38% dans une autre commune. Cette tendance laisse à supposer qu'une partie des personnes qui travaillent dans la commune se déplacent malgré tout en voiture.

En effet, le taux de motorisation des ménages de la commune est élevé : 80% des ménages possèdent au moins une voiture et 26% en possèdent deux ou plus. Aussi, les beaunois se déplacent majoritairement en voiture, puisque seulement 5% des actifs utilisent les transports en commun.

En revanche, si l'on compare le taux de motorisation de la commune et le choix modal des actifs avec la Communauté d'Agglomération et le département, une tendance positive se dégage : le taux de motorisation est moins élevé à Beaune, et **les actifs de la commune ont plus tendance à utiliser la marche à pied et les deux roues que sur le reste du territoire (14% de marche à pied et 7% de deux roues pour Beaune, contre 10% et 4% pour la Communauté d'Agglomération et 8% et 4% pour le département)**. La voiture est également moins utilisée (69% pour Beaune) qu'à l'échelle du département (72%), et plus particulièrement de la Communauté d'Agglomération (76%).

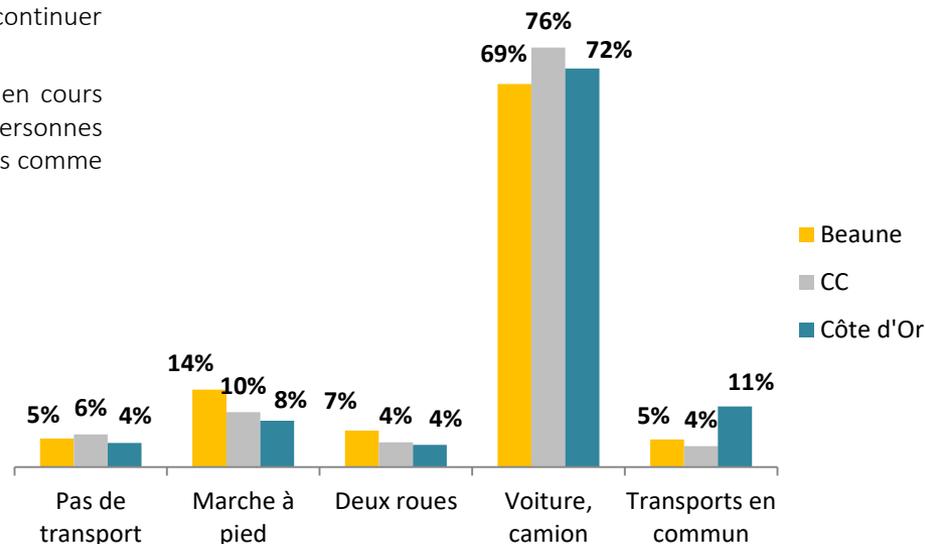
Afin de diminuer la part modale de la voiture dans les habitudes de déplacement des Beaunois, il conviendra de renforcer l'offre de transports en commun et de continuer à faciliter la marche à pied et l'usage des deux roues.

Un nouveau service de transport à la demande a été mis en place et est en cours d'appropriation par la population, et notamment les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite. En outre, de nouvelles pratiques peuvent être encouragées comme le covoiturage.

62% des actifs travaillent dans leur commune de résidence, 38% dans une autre commune.



Choix modal des actifs en 2013



	Taux de motorisation	Ménages ayant deux voitures ou plus
Beaune	80%	26%
CC	86%	39%
Côte d'Or	83%	35%

Enjeux



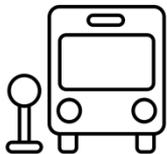
- Développer une offre en structure d'accueil de la petite enfance adaptée aux besoins de tous les habitants par des prestations réparties sur tout le territoire ;



- Maintenir le taux de commerce sur la commune, notamment sur le centre-ville, et préserver la diversité et la mixité du tissu commercial ;



- Maintenir la politique de renforcement de l'intermodalité et développer les aménagements au niveau de la gare de Beaune ;



- Poursuivre l'organisation d'une meilleure adéquation des horaires, des temps de trajet et des points de desserte des transports en commun pour générer une fréquentation plus importante ;



- Assurer une continuité des modes doux et une cohérence des aménagements pour inciter à la pratique de la marche à pied et du vélo sur la commune ;

3.4 le tissu économique beaunois

- Les chiffres clés
- **14 020**
 - Le nombre d'emplois en 2013 sur le territoire de la commune
- **- 275**
 - Le nombre d'emplois disparus entre 2008 et 2013
- **75,8**
 - Le nombre d'emplois disponibles pour 100 actifs occupés résidant sur la commune
- **- 514**
 - Le nombre d'actifs (ayant un emploi) disparus entre 1999 et 2012
- **52,5%**
 - La part des emplois compris dans la sphère des commerces, transports et services divers.
- **2 964**
 - Le nombre d'établissements économiques implantés sur la commune en 2014
- **81**
 - Le nombre d'exploitations agricoles beaunoises en 2010
- **1 394**
 - Le nombre d'hectares de Surface Agricole Utilisée en 2010

3.4.1. Zoom sur l'économie du département

La Côte-d'Or est un territoire particulièrement dynamique économiquement et qui s'oriente sur un tissu d'activités diversifiées :

- La viticulture constitue la notoriété du territoire et fournit une très grande richesse au département, avec des retombées économiques très fructueuses.
- Le tissu industriel côte-d'orien, dense et diversifié, est aujourd'hui doté d'une forte présence de grands groupes industriels (160 établissements). Quatre secteurs sont dominants : la métallurgie, la mécanique, l'agro-alimentaire, la chimie-pharmacie.
- Les industries alimentaires sont au cœur de nombreux enjeux sociaux, environnementaux et économiques du département. La Côte d'Or offre une palette de formation particulièrement compétitive dans ce domaine. L'industrie agro-alimentaire dynamise le secteur de l'emballage et du conditionnement. La Côte d'Or regorge d'entreprises innovantes dans ce domaine.
- La plasturgie constitue un important réseau de TPE et de PME pour le département.
- Avec une surface boisée de 317 979ha, la Côte d'Or bénéficie de nombreuses unités industrielles de transformations du bois sur son territoire.
- Caractérisée par ses pierres de prestige exportées dans le monde entier, le travail de la pierre constitue en Côte-d'Or une activité de renommée internationale.
- Les entreprises de transports et de logistiques sont particulièrement développées sur un département doté d'infrastructures d'accessibilité majeures.
- En Côte-d'Or, deux branches se distinguent dans l'industrie mécanique : la fabrication de machines et équipements et la fabrication de matériel de transport.

L'économie en chiffre en Côte d'Or



- La viticulture représente 32 grands crus, 7 366h ad evig nés et 41 millions de bouteilles vendues.



- L'industrie en Côte d'Or (hors BTP) emploie 29 500 salariés, soit 21% de l'emploi salarié total du département.



- L'agro-alimentaire représente 2 600 salariés et 70 établissements (hors filière viticole).



- La pharmacie représente 40 établissements et 1 700 salariés.



- L'industrie extractive et les produits minéraux représentent 100 établissements et 1 000 emplois.



- Le transport et la logistique représente 300 établissements et 4 500 salariés.



- La mécanique représente 180 établissements et 4 500 salariés.

3.4.2. Une diminution de la population active

La commune de Beaune dispose d'un taux d'activité inférieur à celui de la communauté d'Agglomération et d'un taux de chômage plus élevé.

Le taux d'actif moins élevé s'explique par une diminution de la population des 15-64 ans, et par conséquent des actifs entre 2008 et 2013.

Les catégories socioprofessionnelles les plus représentées sont celles des employés, des ouvriers et des professions intermédiaires.

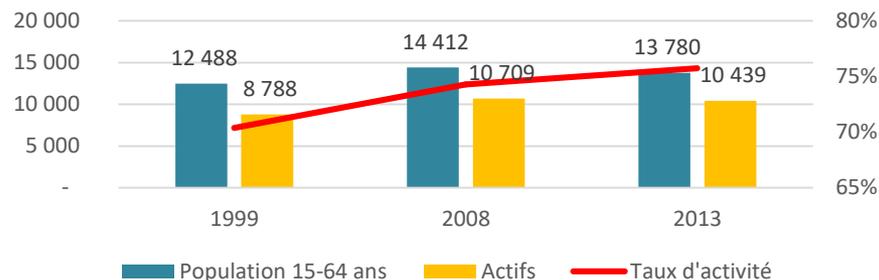
Le taux de chômage peut s'expliquer en partie par l'importante représentation des ouvriers (28,4%) face à une offre d'emplois dans l'industrie qui est seulement de 12%.

Le taux d'emploi est également moins élevé qu'à l'échelle de la Communauté d'Agglomération.

Taux d'activité : rapport entre le nombre d'actifs (occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population des 15-64 ans (les inactifs : élèves, étudiants, retraités et autres inactifs).

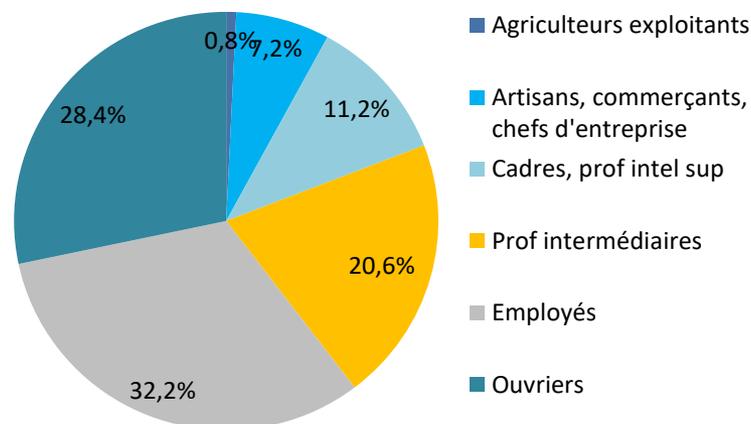
Taux d'emploi : nombre d'actifs ayant un emploi reporté à la population totale en âge de travailler (15-64 ans chômeurs, et inactifs). Le taux d'emploi reflète la capacité d'une économie à utiliser ses ressources en main-d'œuvre.

Comparaison entre la population en âge de travailler et la population active



	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage
Beaune	75,8%	65,3%	13,8%
CA Beaune Côte et Sud	76,7%	68,6%	10,6%
Côte d'Or	73,6%	65,4%	11,2%

Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle



3.4.3. Une économie à dominante présentielle

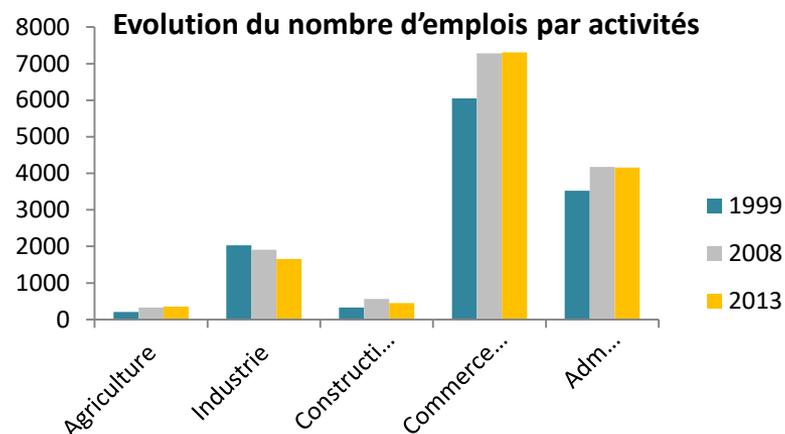
L'économie de la commune de Beaune compte 14 020 emplois en 2013, soit une diminution depuis 2008 (- 275 emplois). Avec 13 780 actifs, la commune propose plus d'emplois qu'il n'y a d'actifs sur son territoire. Cette tendance s'est inversée par rapport à 2008, où le nombre d'actifs était plus important que le nombre d'emplois (+142 actifs). Cela s'explique par la diminution et le vieillissement de la population qu'à connu la commune sur cette période, et par conséquent la diminution du nombre d'actifs.

Majoritairement dominée par les activités présentielles, l'économie beaunoise se tourne principalement vers les commerces, notamment le commerce de gros (filière vin), les transports et services divers et l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale. Elle suit globalement la même dynamique qu'à l'échelle de la Communauté d'Agglomération ou du département.

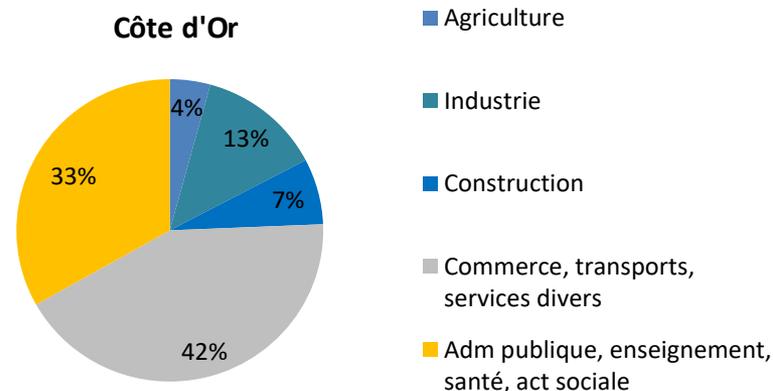
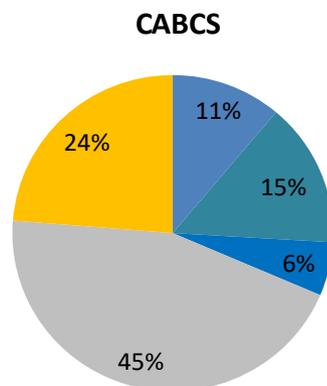
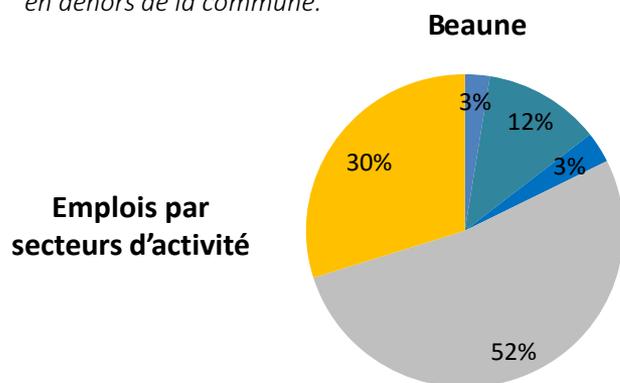
L'évolution de l'emploi par secteur d'activité traduit une augmentation du nombre d'emplois agricoles (+ 148 depuis 1999), une diminution des emplois de la construction depuis 2008 (- 120 emplois en 5 ans) et une diminution constante et linéaire de l'emploi industriel (- 375 emplois depuis 1999).

Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les activités non présentielles produisent des biens majoritairement consommés en dehors de la commune.



	Emplois	Etablissements	Emplois	Etablissements
Sphère présentielle	7 665	1 783	70%	60%
Sphère non présentielle	3 299	1 181	30%	40%



3.4.4. Le développement des zones d'activités

Beaune a développé quatre zones d'activités sur son territoire :

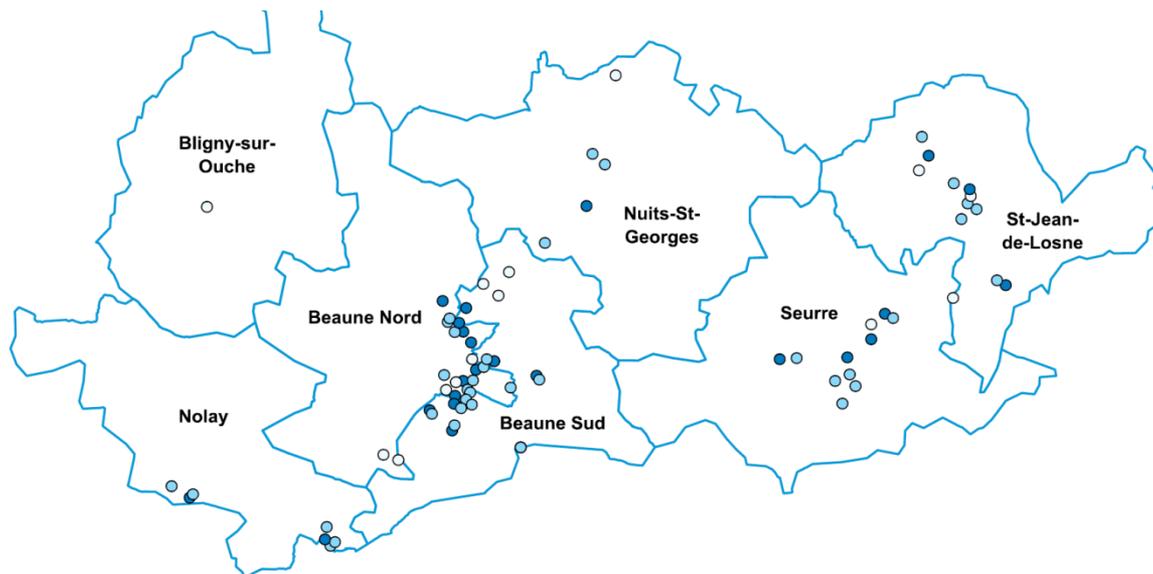
- La ZAC de la Chartreuse, située au sud de la commune, à proximité immédiate du Palais des Congrès , accueille principalement des hôtels;
- La ZAC de la Porte de Beaune, située dans le prolongement de la ZAC de la Chartreuse à la sortie autoroutière sud. Son périmètre a été étendu récemment pour permettre l'implantation d'une base logistique ;
- La ZAC de Beaune-Vignoles, située à l'est de la commune compte près de 40 établissements de diverses activités ;
- La ZAC des Maladières, à proximité du péage autoroutier Nord, en bordure de l'A6, zone commerciale aménagée récemment ;

Deux zones sont en projet de développement par la Communauté d'agglomération :

- La ZAC des Bruottés-Templier, route de Seurre, dans la continuité de la ZAC Beaune-Vignoles ;
- La ZAC de la Cerisière, route de Verdun, à proximité de la ZAC Porte de BEAUNE, et le long de l'autoroute.



ZAC Porte de Beaune - Crédit photo : Citadia

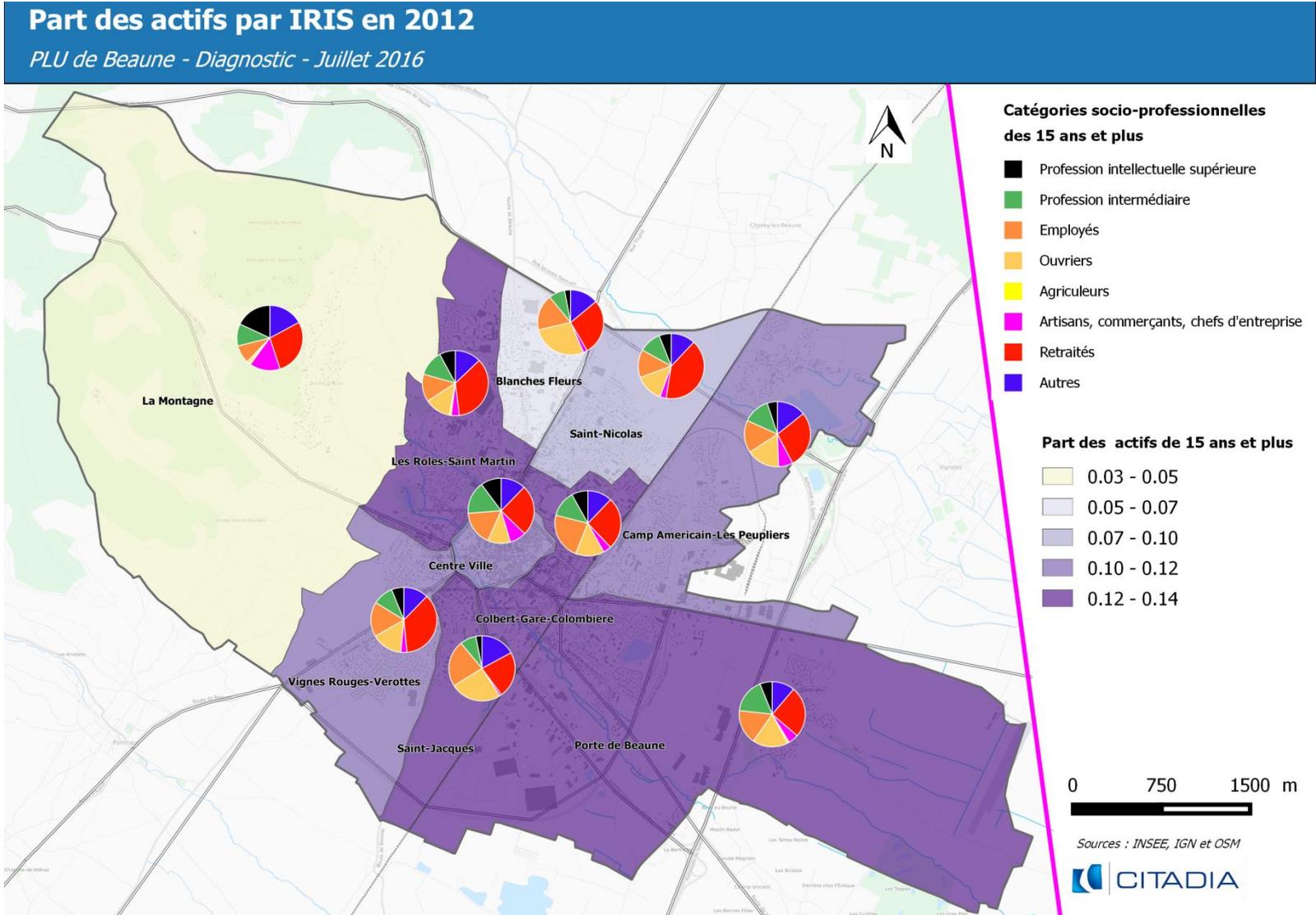


Zones d'activités de 2hectares et plus

ZAE existantes et en projet

- ZAE avec disponibilité
- ZAE sans disponibilité
- ZAE en projet

Adéquation entre les catégories socio-professionnelles, la part des propriétaires, la taille des logements, le type de ménage, et la précarité énergétique.



3.4.5 L'agriculture

L'économie agricole génère une part non négligeable des emplois à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et sud, avec une part des emplois nettement supérieure à celle du département.

A l'échelle de la Beaune, même si l'on constate une diminution des exploitations agricoles entre 1988 et 2010, cette tendance s'accompagne d'une hausse de la surface agricole et des unités de travail dans les exploitations. Les exploitations agricoles s'agrandissent et occupent une place de plus en plus importante dans l'économie de la commune.

En 2010, tout comme en 2000, la production dominante de la commune est la viticulture.

Beaune dispose d'une tradition viticole héritée de l'histoire et de la géographie de la commune. Située entre les prestigieuses côtes de Nuits et celles de Beaune, la ville devient au 18^{ème} siècle le centre du commerce des vins de la région Bourgogne.

Le Côte de Beaune représente 13,5% de la surface en production par groupes d'appellations et 10% de la production de la Bourgogne.

L'agriculture en chiffre en Côte d'Or



- **Viticulture** : 1 entreprise sur 4, 4 800 actifs, 50% de l'économie agricole, 75% des salariés d'exploitation



- **Grandes cultures** : 300 Mh à 2/3 de SAU, 2 200 actifs, 2/3 de la production de blé de la Bourgogne et 40% de la production d'orge

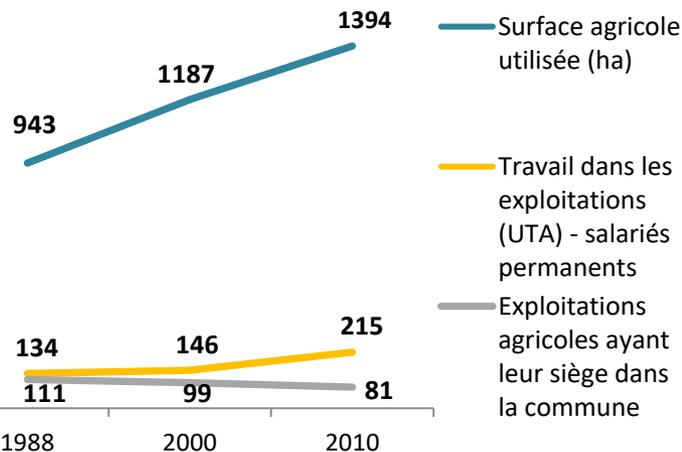


- **Productions animales** : 76 Mh de salarités, 1 200 exploitations, 80 millions d'€ de CA

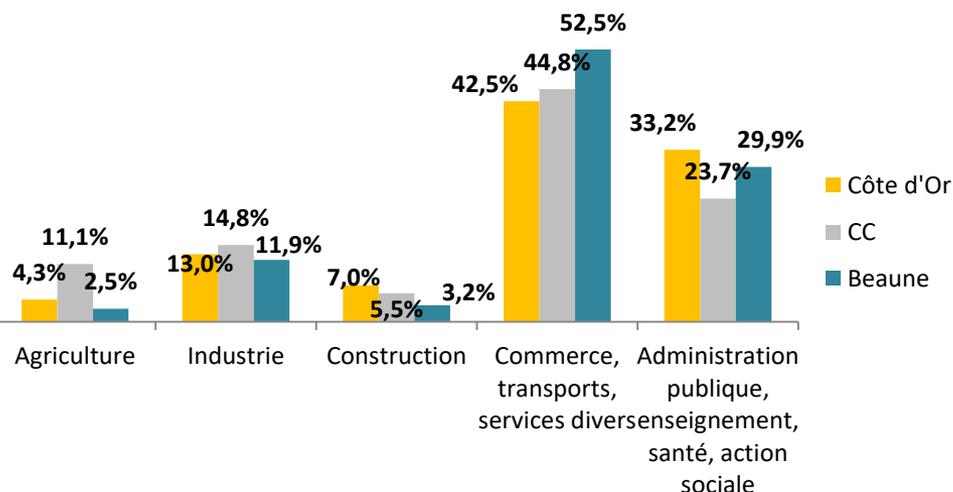


- **Forêt** : 317M ha, 36% de la surface du département

Recensement des exploitations agricoles ayant leur siège sur la commune de Beaune

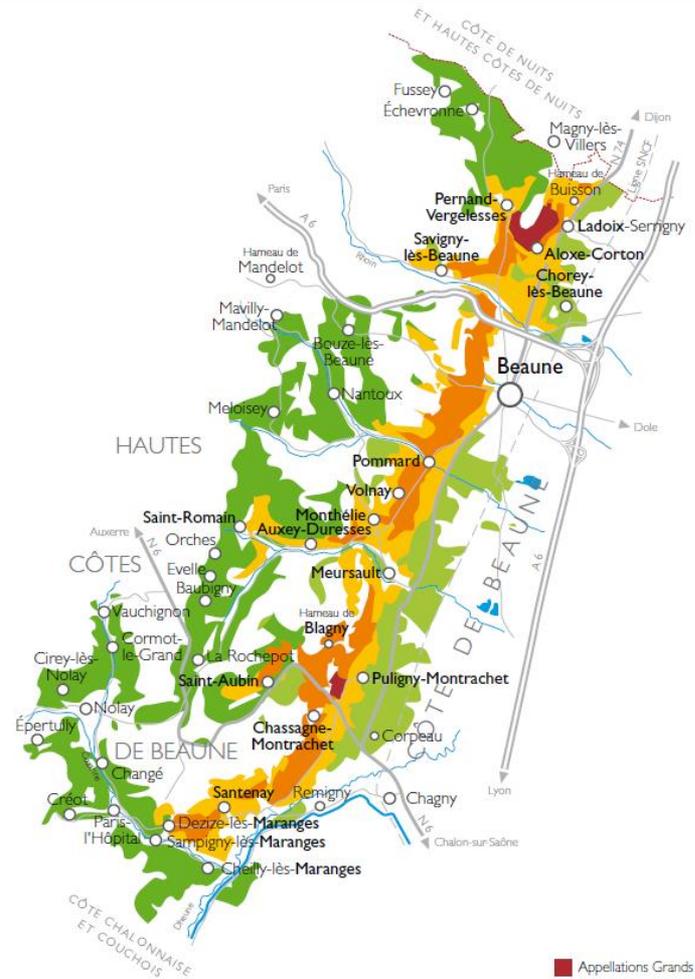
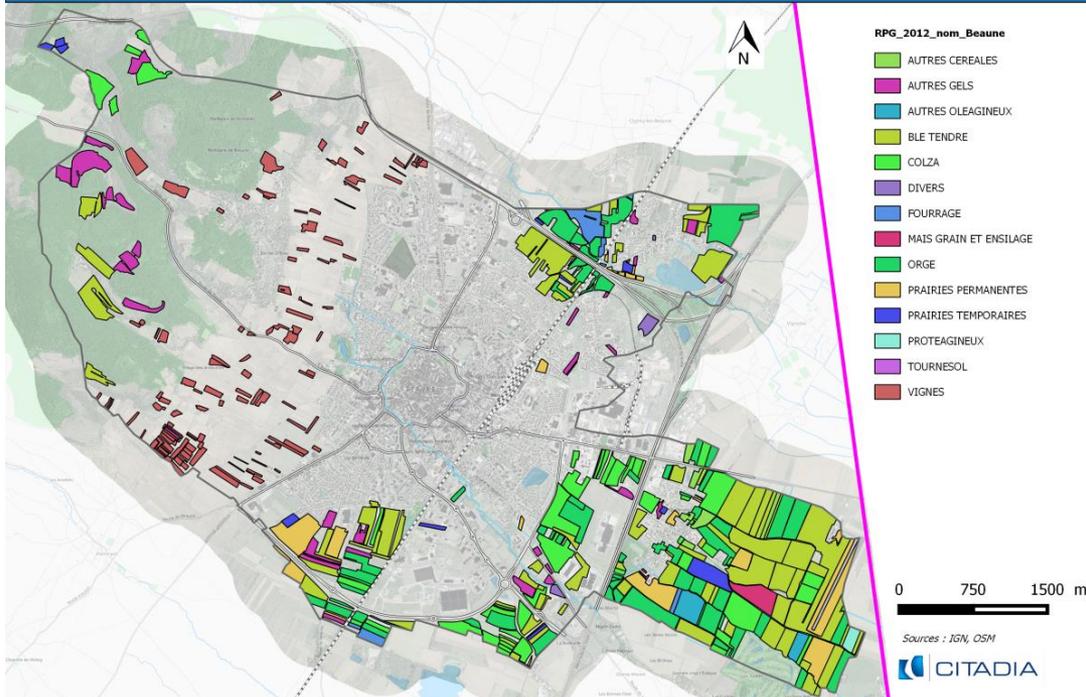


Emploi par secteur d'activité en 2013



Les éléments paysagers

PLU de Beaune - Diagnostic - Septembre 2016



3.4.6 L'attractivité touristique

La Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud est un territoire particulièrement attractif au cœur des prestigieux vignobles de Bourgogne. 1,6 millions de touristes sillonnent le pays Beaunois chaque année, principalement sur la côte viticole. Inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO, dans la catégorie des « paysages culturels », les Climats du Vignoble de Bourgogne constituent le patrimoine naturel et culturel de la Côte viticole bourguignonne.

Beaune, capitale des vins de Bourgogne, est classée « ville d'art et d'histoire » et concentre un important patrimoine historique qui constitue un vrai atout touristique.

Cité médiévale, sa culture viticole et ses châteaux de grand renom, sa gastronomie, ses nombreux monuments historiques et la qualité des espaces naturels du territoire confèrent à la commune une attractivité touristique notoire à l'échelle nationale et internationale. Située à proximité des influentes abbayes de Cîteaux et Cluny, elle compte de nombreux couvents et maisons religieuses réhabilitées (la mairie, la bibliothèque et une maison de vin...)

La mobilité touristique est diffuse sur le territoire de l'agglomération Beaune Côte et Sud, mais reste tout de même centrée sur Beaune. La ville centre est la porte d'entrée du territoire pour la grande majorité des touristes, avant de visiter les sites extérieurs.

L'Hôtel Dieu est le premier site de visite payant en Bourgogne avec une fréquentation de 426 000 visiteurs annuels et une hausse de la fréquentation de 3,1% entre 2014 et 2015.



Hôtel Dieu– Les vignes - Crédit photo : Citadia

La Communauté d'Agglomération en chiffres en 2015



• 2 600 lits marchands hôteliers



• 722 lits d'hébergement chez l'habitant



• 754 emplacements dans les 9 campings



• 197 restaurants



• 728 000 nuitées

Source : office de tourisme de Beaune - INSEE

Beaune en chiffres en 2016



• 38 hôtels (dont 19 très étalés, 8 quatre étoiles et 1 cinq étoiles)



• 1 654 chambres



• 116 emplacements dans 1 camping



• 14 points d'informations touristiques



• 42 climats classés en Beaune 1^{er} cru

Le tourisme local s'oriente sur trois types de pratiques :

- Le tourisme centré sur la gastronomie et notamment sur la thématique viticole : label oeno-touristique « Vignoble et Découvertes », visites et dégustations dans les caves de négoce, chez les vignerons, tours accompagnés dans les vignes...
- Le tourisme lié au patrimoine : les monuments de la commune, les villages vigneron de la Côte et Hautes Côtes, les châteaux viticoles, médiévaux, le patrimoine religieux, l'empreinte des moines, le petit patrimoine...
- Le tourisme orienté vers les loisirs de nature : véloroutes et voies vertes, sentiers de randonnées, les canaux, les Etangs d'Or, les bassins de baignade de Montagny, la « route vintage Nationale 6 »... Les itinéraires de randonnées existants sur l'ouest de la commune, sur la Montagne de Beaune sont inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée (PDIPR). Le but est d'offrir aux usagers une garantie de sécurité et d'intérêt touristique.

Le taux d'occupation annuelle de l'hôtellerie indique que les infrastructures d'hébergement ne sont pas occupées toute l'année. A l'échelle régionale, le taux d'occupation est le plus élevé du mois de mai au mois d'octobre, avec un pic de fréquentation au mois de juillet et août, tandis que la saison creuse caractérise la saison hivernale avec une fréquentation moins élevée.

L'éco-tourisme est un enjeu de développement particulièrement adapté au territoire de Beaune, doté d'un terroir extrêmement riche et d'un cadre naturel et paysager qui lui vaut son attractivité. Outil pour assurer une diversification de l'activité touristique, il pourrait intervenir comme levier d'allongement de la saison touristique au-delà de la haute saison estivale.

Le tourisme durable, la mise en valeur et la préservation des atouts de la commune seront les garants d'un développement pérenne du territoire.



Le centre-ville - Crédit photo : Citadia



La Communauté d'Agglomération en chiffres en 2015



• 57% : Taux d'occupation annuelle de l'hôtellerie



• 1.3 nuitées : durée moyenne d'un séjour



• « Beau né et s vignobles » : un des quatre sites de Bourgogne classés au patrimoine mondial de l'Unesco

Source : office de tourisme de Beaune



La véloroute - Crédit photo : Citadia

Le Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée

Sentiers inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.)

Commune de BEAUNE

Légende

 Sentiers Inscrits au PDIPR



Reproduction interdite – Conseil Départemental
DAEPI SPDt
Données MAJ en 2017

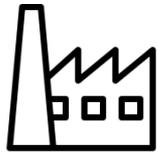
Enjeux



- Conserver le dynamisme de l'activité agricole, locomotive économique et identitaire du territoire en préservant les terres agricoles ;



- Maintenir et renforcer l'attractivité touristique du territoire ;



- Finaliser le développement des zones d'activités pour maintenir la place économique de Beaune dans le grand territoire et assurer un développement qualitatif des entrées de ville ;

4

Profil territorial:
contraintes et
potentialités de
développement de la
commune

4.1 Une Trame Verte et Bleue omniprésente

4.1.1 Pourquoi une trame verte et bleue ?

La Trame Verte et Bleue est un outil d'aménagement du territoire qui vise à constituer, ou à reconstituer, un réseau écologique cohérent pour permettre aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter et se reproduire et ainsi conserver la capacité des écosystèmes de rendre des services à l'Homme.

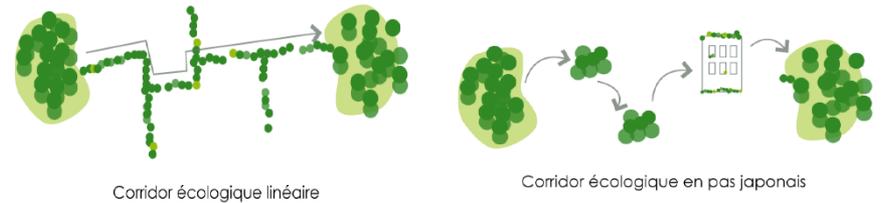
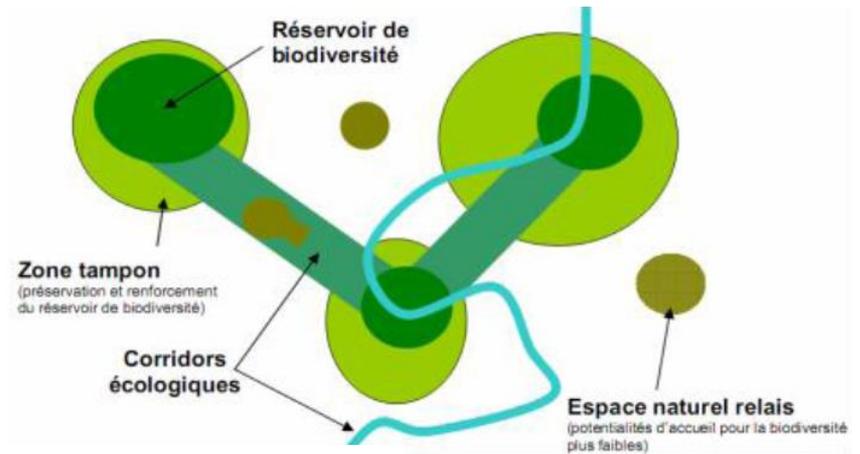
La Trame Verte et Bleue est un maillage d'éléments présentant un intérêt du point de vue de la préservation et la valorisation de la biodiversité. Elle est constituée de :

- **Réservoirs de biodiversité** : milieux les plus remarquables du point de vue de la biodiversité (espèces jugées prioritaires ou déterminantes notamment).
- **Corridors écologiques** : nature plus ordinaire permettant les échanges entre les réservoirs de biodiversité. Les déplacements permettent à la faune de subvenir à la fois à ses besoins journaliers (nutrition), saisonniers (reproduction) ou annuels (migration).
- **Espaces naturels d'aires régionales** : espace de taille relativement petite où certaines espèces trouvent un milieu suffisamment adapté pour subsister le temps de rejoindre leur habitat naturel.

En milieu urbain 2 types de corridors écologiques sont à valoriser pour faciliter les échanges entre les réservoirs :

- **Les corridors linéaires** : il s'agit d'espaces de nature ordinaire présentant une continuité au sol;
- **Les corridors en pas japonais** : il s'agit d'éléments de nature ordinaire localisés en îlots ponctuels & emplies : les jardins dans le tissu pavillonnaire, les espaces verts publics...

A ces services écologiques il convient d'ajouter les bénéfices environnementaux (pollution de l'air, îlots de chaleur urbains, consommation d'énergie, gestion des eaux pluviales...), sociaux, esthétiques, hédoniques, culturels et éducatifs voire spirituels procurés par la nature.



Source : Even Conseil

4.1.2 La déclinaison locale des études supra-territoriales

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de Bourgogne

Le SRCE a été adopté par arrêté préfectoral en mai 2015. Il identifie pour la commune de Beaune 5 sous-trames :

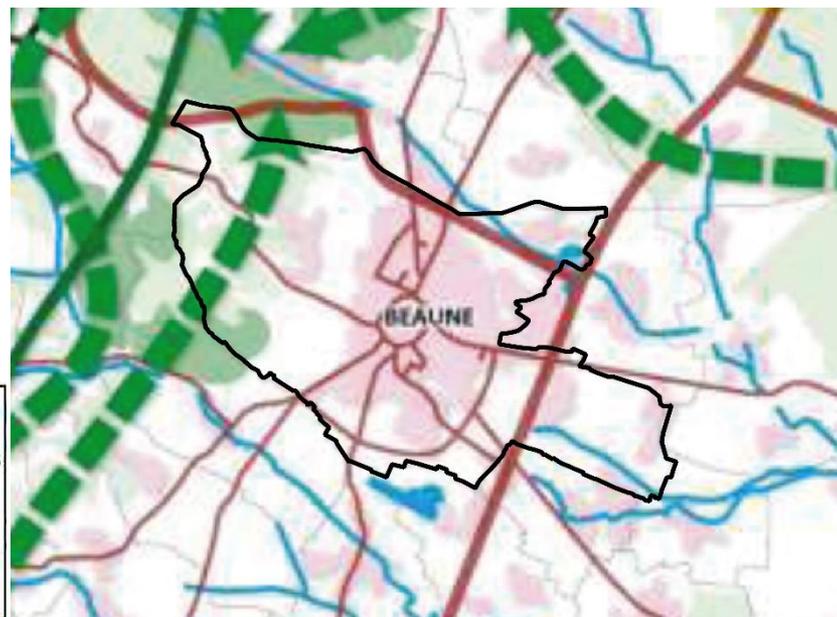
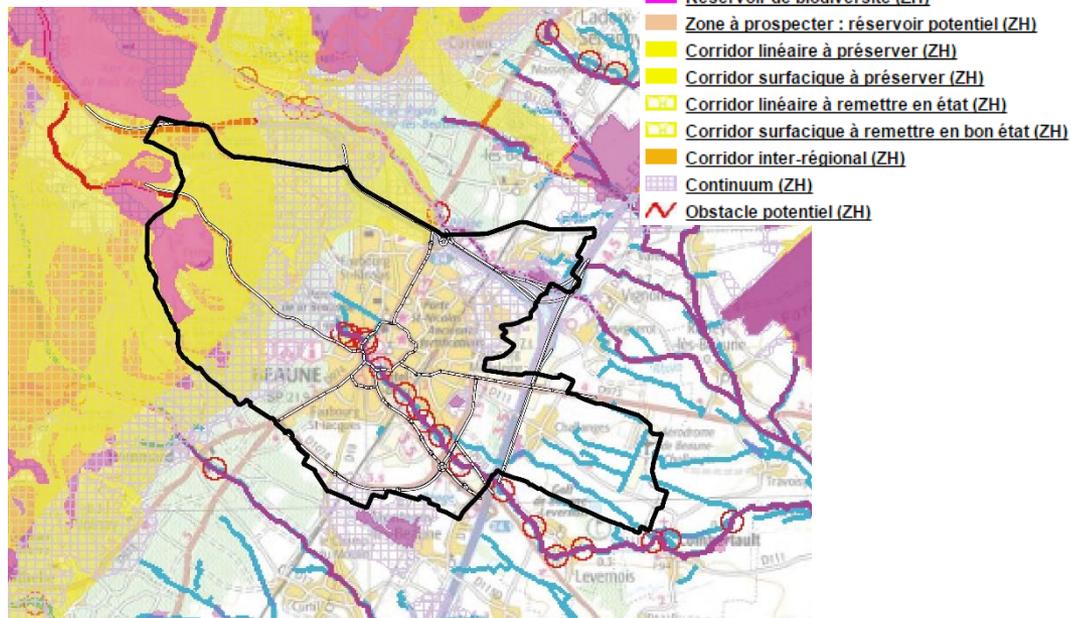
- La sous-trame des forêts
- La sous-trame des prairies - bocages
- La sous-trame des pelouses
- La sous-trame des plans d'eau et zones humides
- La sous-trame aquatique

Les milieux naturels remarquables et les corridors écologiques associés sont ensuite déterminés de manière globale pour la trame verte et bleue régionale.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des agglomérations de Beaune et de Nuits-St-Georges

Approuvé le 12 février 2014, le SCoT intègre un objectif de préservation de la biodiversité et les fonctionnalités du réseau écologique.

À l'échelle de Beaune, il identifie des continuités écologiques d'intérêt majeur à maintenir à l'ouest de la commune ainsi que des espaces naturels remarquables à préserver dans les mêmes secteurs.



4.1.3 Des réservoirs de biodiversité locaux

La définition de la trame verte et bleue locale a permis de reconstruire les périmètres de réservoirs de biodiversité établis à l'échelle régionale par déclinaison locale.

Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels remarquables. Il a pour objectif principal de contribuer à préserver la biodiversité en assurant le maintien ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire; ceci en s'appuyant sur la mise en place d'une gestion contractualisée.

Le site de l'Arrière Côte de Dijon et de Beaune est concerné par la directive « Oiseaux » (ZPSFR 1201). Le rôle principal est concerné par la zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) du même nom.

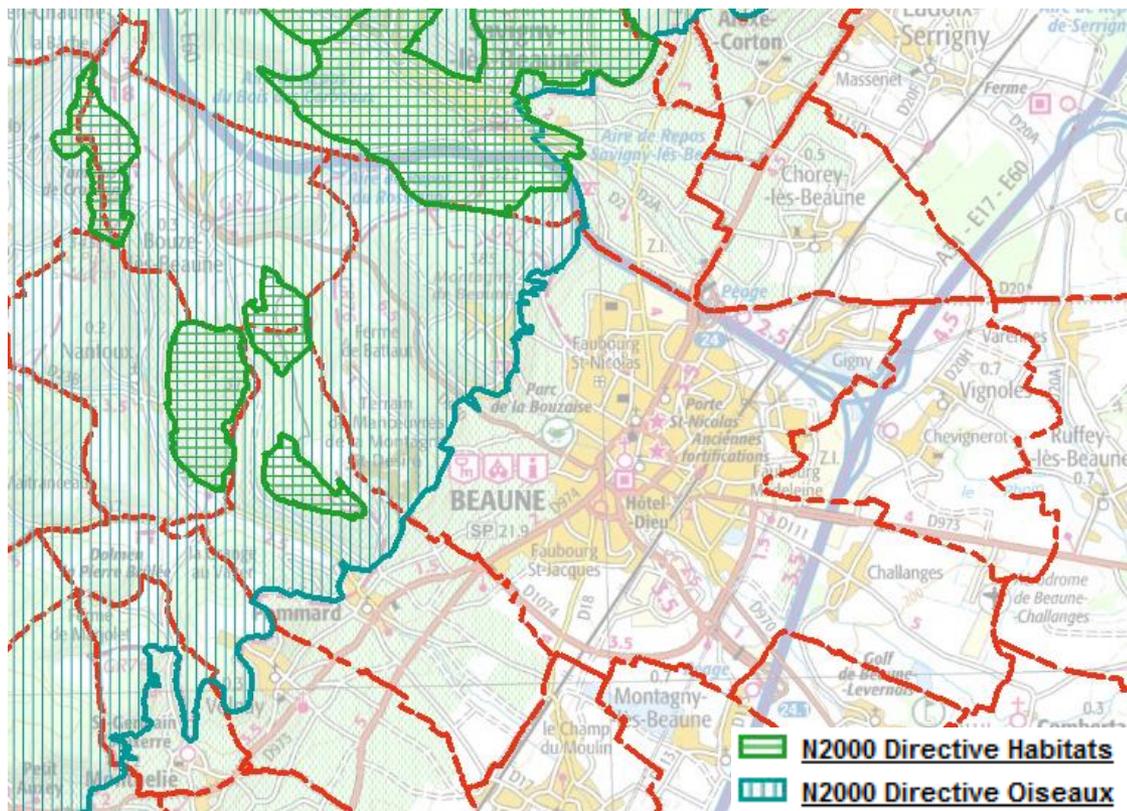
Le site s'étend sur 60 661 ha sur les plateaux calcaires de la Côte et de l'Arrière Côte de Dijon à Beaune. L'altitude varie de 20 m à près de 650 m sur les sommets. La zone se caractérise par une mosaïque de milieux forestiers et de milieux ouverts, essentiellement agricoles. Les influences climatiques s'étendent du continental sub-montagnard jusqu'au sub-méditerranéen.

21 espèces d'oiseaux visées par l'article 4 de la directive sont présentes sur le site (source fiche Natura 2000).

Les espèces caractéristiques de la zone (Grèbe à ailes blanches, Engoulevent d'Europe, Busard, Pie-grièche écorcheur, Hibou petit-duc, Chouette chevêche) témoignent de milieux ouverts et de pelouses riches en reptiles et gros insectes.

Deux sites Natura 2000 directive « Habitat » sont localisés à proximité directe de Beaune :

- Pelouses et fâets calcaires de la Côte et Arrière Côte de Beaune
- Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne



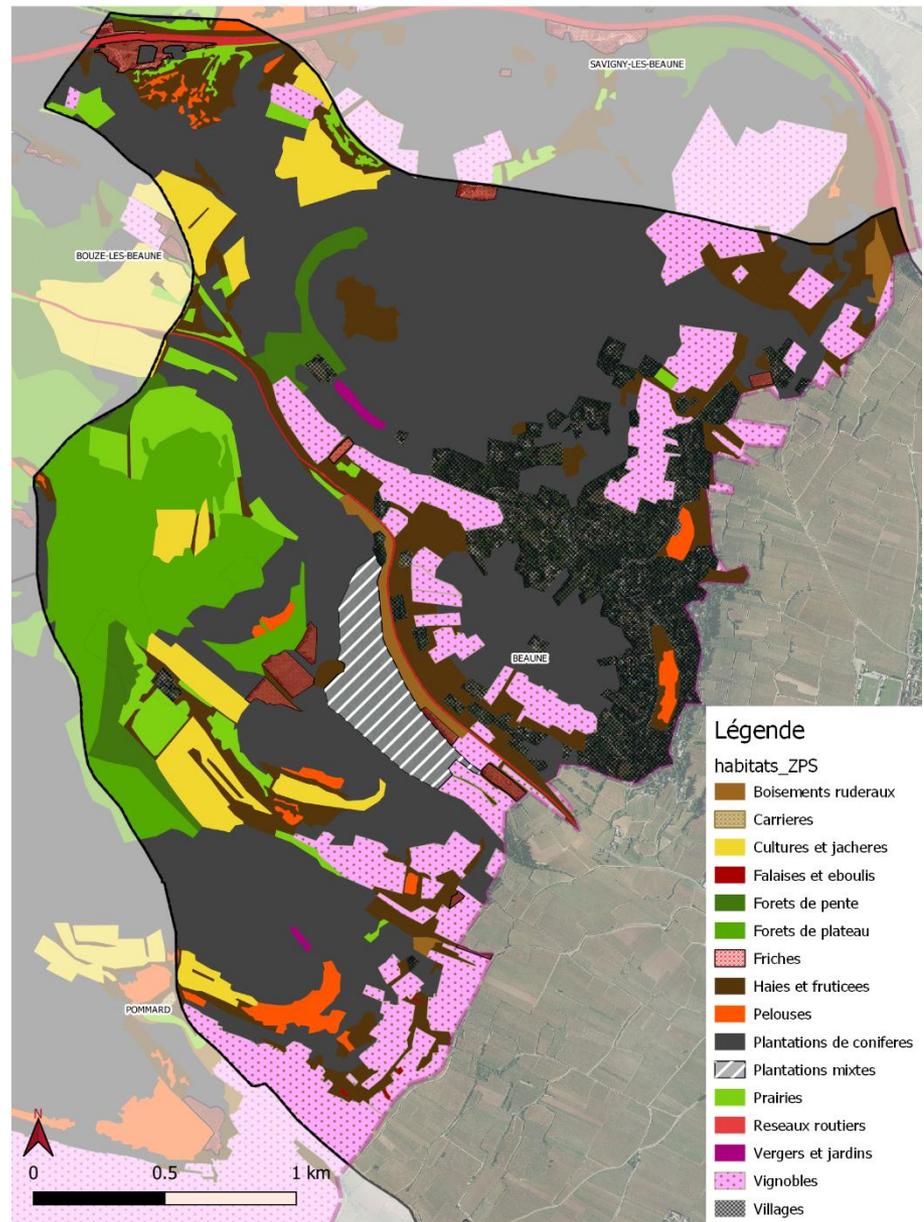
Source : Carmen Bourgoigne



Des espèces de l'avifaune caractéristiques du site Natura 2000 – de haut en bas : Circaète-Jean-le-Blanc, Engoulevent d'Europe, Chouette chevêche - Source : INPN



Cartographie des habitats de la ZPS - Zoom sur la commune de Beauce



ZNIEFF de type I ou II

Les ZNIEFF de type I qui sont des zones dont l'intérêt est lié à la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux remarquables caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Ces zones sont particulièrement sensibles à des aménagements ou des modifications du fonctionnement écologique du milieu.

La commune compte les ZNIEFF 1 suivantes : Combes et plateaux de Savigny-lès-Beaune et Bouilland Côteaux de Pommard, Hôtel-Dieu à Beaune.

Les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches ou peu modifiés par l'homme ou qui offrent des potentialités biologiques et paysagères intéressantes. Sur ces zones, il importe de respecter les équilibres écologiques et, en particulier, les territoires de la faune sédentaire ou migratrice. Il convient également de s'assurer qu'aucune espèce protégée n'est susceptible d'être détruite par les aménagements envisagés.

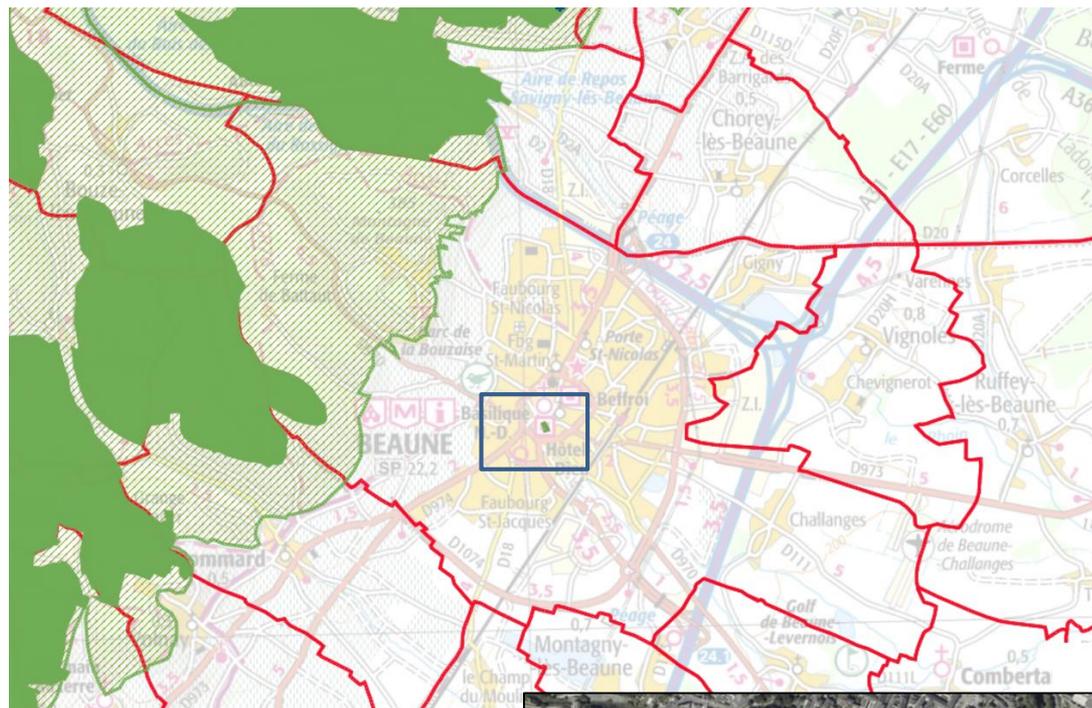
La commune compte les ZNIEFF 2 suivantes : Côte et arrière côte de Beaune, Côte de Beaune.

Projet Agro-Environnemental et Climatique

Le P AEC Arrière Côte de D 16 de la Région Bourgogne est porté entre autres par la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud le réseau Natura 2000 et le conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne. Son périmètre correspond à celui de la ZPS « Arrière côte de Dijon et de Beaune », auquel on ajoute la partie de la ZSC « Côte de Beaune » qui n'est pas comprise dans la ZPS. Les deux autres sites habitats sont entièrement compris dans le périmètre de la ZPS.

La superficie totale de la zone concernée par le P AEC est de 61 230 ha.

Un des enjeux majeurs pour Beaune concerne le maintien ou l'amélioration de l'état de conservation de l'ensemble des habitats de pelouses calcicoles par des pratiques agricoles extensives et une urbanisation maîtrisée au niveau du secteur de La Montagne.



- ZNIEFF de type 1
- ▨ ZNIEFF de type 2

Source : Carmen Bourgogne



Adaptation des périmètres de réservoirs de biodiversité à l'occupation locale

Au regard de l'occupation du sol dans les espaces remarquables protégés, une sous-zone dans le périmètre Natura 2000 a été définie autour des espaces accueillant un patrimoine par l'habitat, afin d'y appliquer des règles de protection spécifiques.

4.1.4 Un territoire à l'interface de grandes dynamiques écologiques

La commune de Beaune présente deux grandes typologies géomorphologiques qui façonnent par conséquent son occupation du sol. À l'ouest, la montagne dominée par les bords surplombe le piémont viticole qui présente un important parcellaire agricole. Le positionnement de la Côte au-dessus de la plaine de Saône et abrité des vents d'ouest, lui confère un climat particulier qui favorise des couvertures végétales variées.

L'Est de la commune inséré dans la plaine présente une mosaïque de parcelles agricoles de bords éparses et plans d'eau qui forment une couronne autour de l'enveloppe urbaine principale de Beaune.

Les espaces forestiers structurants sur la Côte

Les bords constituent une faible part de l'occupation du sol de la commune puisqu'ils concernent moins de 10% est la surface de Beaune. Ils s'inscrivent dans une dynamique écologique supra-territoriale formée par les massifs forestiers de la Côte jusqu'à Dijon. Les forêts domaniales et non domaniales bénéficiant du régime forestier sont par ailleurs protégées par le site Natura 2000 « Arrière Côte de Dijon et Beaune » à hauteur de 30% de la surface du site ZPS. Toutefois, au regard des autres communes du SCoT des agglomérations de Beaune et Nuits-Saint-Georges, il s'agit d'un taux de bords peu élevé qui s'explique par l'aspect plus urbain de Beaune.

À Beaune au-dessus du domaine viticole se retrouve une succession de bords mixtes alternant des forêts de feuillus dominées par la hêtre-clématite-charme calicé et des forêts de conifères principalement plantés pendant les 40 dernières années et dominées par le pin noir, et forêts mixtes. Un plan d'aménagement forestier approuvé pour 2015-2020 prévoit le retrait progressif des pins noirs de la montagne qui n'est pas une espèce locale.

Des bords ponctuels se retrouvent au sein de l'espace de plaine sous forme de petits bosquets ou d'alignements.

La montagne de Beaune connaît un mitage important par les habitations dispersées qui ponctuent les espaces forestiers notamment dans les lieux-dits « Sur les grèves » et « Les coucheries » et à proximité de la RD90. De plus, les loisirs nature qui se développent dans les secteurs boisés pourraient être une source de dérangement pour les espèces.



Des milieux forestiers denses qui surplombent la commune sur la montagne de Beaune
Source : Even Conseil



Un mitage important constaté au sein des massifs forestiers - Source : Even Conseil

Les pelouses sèches emblématiques sur le territoire

Présentes sur la côte et les hautes-côtes, les pelouses calcaires et marneuses sont des milieux ouverts particulièrement intéressants sur le plan écologique. En effet, elles constituent des peuplements dominés par les graminées qui se développent sur des sols peu épais au sommet ou sur les pentes des reliefs calcaires ou marneux. Elles couvrent près de 600 ha soit 0,7% du territoire.

Ces pelouses sont issues le plus souvent d'anciennes pratiques agricoles de pâturage extensif. La flore et la faune des pelouses s'enrichissent d'espèces d'influence méditerranéenne qui profitent de la sécheresse et de l'ensoleillement local pour atteindre ici leur limite nord de répartition, mais aussi d'espèces montagnardes rares ou en limite d'aires se développant notamment dans les zones à ravin en ubac.

Les espaces agro-pastoraux

La présence de l'élevage sur la commune favorise les prairies naturelles. Or, plus ces dernières sont gérées de manière extensive plus la biodiversité qui est associée est importante. En effet, elles constituent des espaces de nourrissage et/ou de reproduction pour de nombreuses espèces et servent de support aux échanges faunistiques. Ces prairies sont souvent délimitées par des haies bocagères d'une densité d'environ 15 km par km², dont le rôle écologique est indéniable.

Les milieux cultivés

La vigne représente environ 10% de la superficie totale du territoire. Les travaux d'inventaires d'arthropodes menés sur la montagne de Corton en 2008 et 2009 en utilisant la méthode Rapid Biodiversity Assessment montrent la présence de près de 500 morpho-espèces d'arthropodes dans ce secteur viticole principalement constitués de coléoptères, d'hyménoptères, d'hétéroptères et de diptères. Les parcelles de vigne présentent une diversité écologique plus faible que les milieux naturels juxtapués (lisières forestières, bosquets...) : 45 morpho-espèces en moyenne sur les parcelles de vigne contre 71 morpho-espèces dans les milieux naturels contigus. Les vignes enherbées présentent une diversité très légèrement inférieure aux vignes cultivées : 43 morpho-espèces contre 47.

Les espaces de vigne ne constituent d'ailleurs pas des milieux répulsifs pour la petite faune et elles sont régulièrement fréquentées dans les hautes-côtes de Beaune par des sangliers qui viennent s'y nourrir de raisins à la fin de l'été occasionnant ainsi des dégâts. Néanmoins, la biodiversité de ce type de milieu est fortement liée à la présence en bordure et au sein des parcelles d'éléments naturels comme des lisières forestières, des haies d'arbres, des petits bosquets, des murs végétalisés...



Le coteau
Source : Even Conseil



Des milieux forestiers denses qui surplombent la commune sur la montagne de Beaune
Source : Even Conseil

4.1.5 Une trame bleue qui dessert la plaine

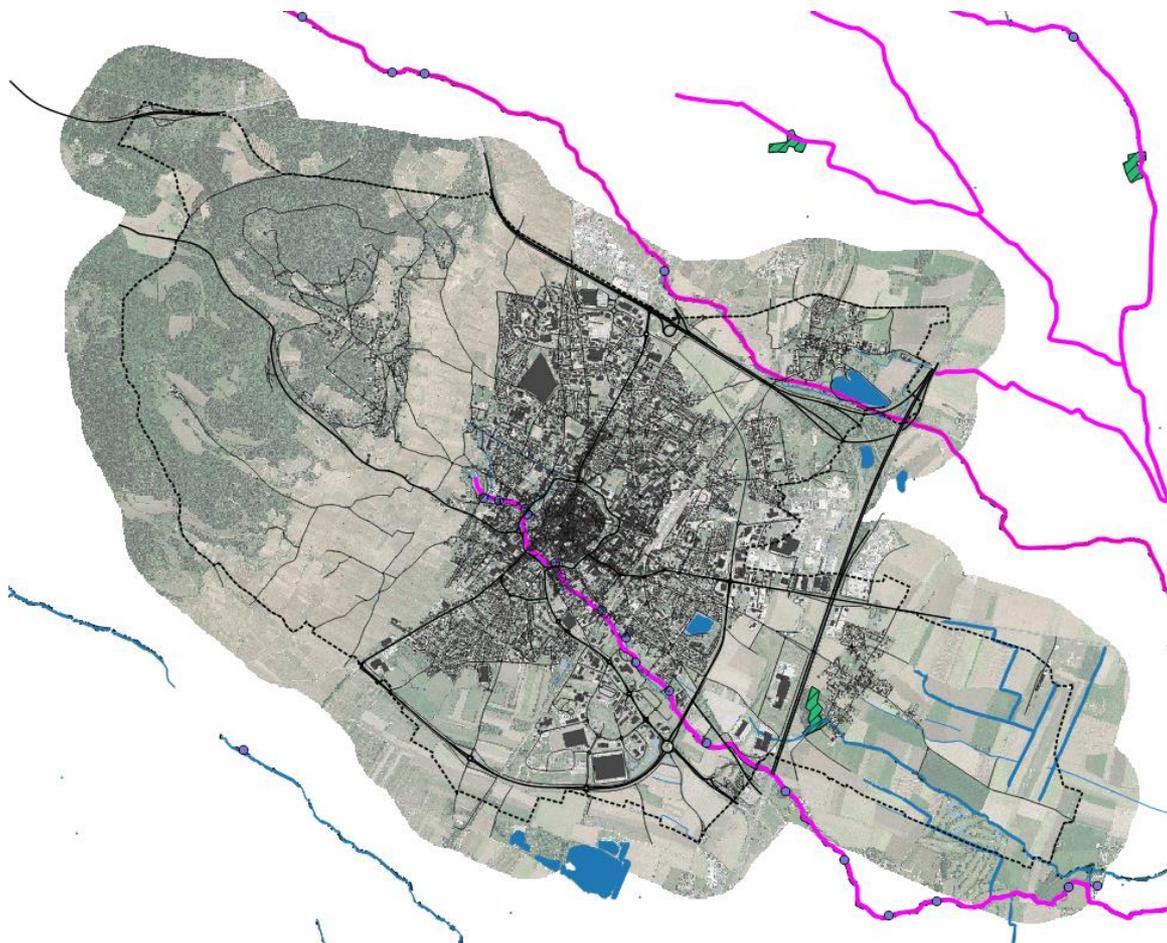
Le réseau hydrographique

Le territoire communal est principalement irrigué par les cours à l'est dans le secteur de plaine. Le cours d'eau principal, la Bouzaise, prend sa source au pied du coteau et traverse la commune en direction du sud-est.

Quelques canaux d'irrigation sont présents à l'est de la commune au sein des parcelles cultivées.

Deux cours d'eau sont classés en liste 1 qui comprend l'objectif de non dégradation des milieux aquatiques.

La Bouzaise apparaît comme une rivière d'amplitude hydrologique modérée en liaison avec une vitesse de réaction aux précipitations moyennes. La source assure un débit soutenu y compris en période d'étiage mais les pompages de la ville de Beaune à des fins d'alimentation en eau potable réduisent considérablement ce débit, notamment en période estivale.



Nom masse d'eau	Etat écologique			Etat chimique		
	Objectif d'état	Echéance	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation	Echéance sans ubiquiste	Echéance avec ubiquiste	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation
Rivière la Bouzaise	Bon état	2027	Pesticides, matières organiques et oxydables, morphologie	2015	2015	-
Rivière le Rhoin	Bon état	2021	Continuité	2015	2015	-

4.1.5 Une trame bleue qui dessert la plaine

Les zones humides de plaine

Souvent constituées par des prairies humides et, dans leur partie boisée par du saule de l'aune et du frêne, ces petites zones sont alimentées soit directement par les cours d'eau (bras secondaire et inondation) soit par l'intermédiaire de la nappe. Ces zones herbeuses servent de refuge à certaines espèces d'oiseaux qui y nichent comme le courlis cendré et le râle des genêts. Elles participent aussi à l'épuration des eaux en agissant comme un filtre et à la gestion hydraulique des cours d'eau en servant de bassin d'extension aux crues. Elles sont régulièrement inondées en période de crue, elles servent de frayères aux brochets.

Toutefois, ce type de milieu présente une très forte vulnérabilité liée à l'abaissement du niveau des nappes et au drainage suivi de leur mise en culture.

Les étangs et plans d'eau

Les bassins versants du territoire du SCOT recèlent de nombreux étangs et plans d'eau d'origine anthropique. Ces sites contribuent fortement à la biodiversité locale en accueillant des espèces inféodées aux milieux aquatiques.

Les berges des étangs sont colonisées par des communautés végétales (plantes aquatiques flottantes de pleine eau, roseau, saules buissonnantes), où l'on recense des plantes rares et protégées au niveau régional et national.

La faune est constituée par de nombreux oiseaux d'eau (niches, lieux de hivernage ou de halte migratoire), comme les canards, les grèbes, les râles d'eau. La végétation de bordure représente un important site pour la reproduction des amphibiens : grenouille rousse, tritons,...



La Bouzaise, à proximité de sa source - Source : Even Conseil

Sur le territoire de Beaune, divers plans d'eau participent à cette biodiversité : plan d'eau du parc de la Bouzaise, source de l'Ague, lac Jôgneaux, étang Duthy, lac de Gigny...

4.1.6 Une trame verte et bleue urbaine qui participe à la qualité du cadre de vie de Beaune

Des espaces publics végétalisés

Le réseau de trame verte urbaine de Beaune est structuré et complété aussi par certains espaces verts publics qui, de par leur emprise notamment, ont une place particulière.

Deux espaces naturels majeurs structurent la trame verte et bleue urbaine : le **Parc de la Bouzaise** occupe 5 hectares à l'ouest de la commune. Il comprend un plan d'eau ainsi que des espaces verts plus ou moins arborés, ce qui confère une diversité de milieux intéressants. Le **parc de la Creuzotte**, qui jouxte celui de la Bouzaise au sud, a été aménagé en complément de celui-ci et participe ainsi à la fonctionnalité écologique du secteur notamment par sa densité arborée.

Le **parc Saint-Jacques**, d'une superficie de 3,6 hectares, constitue un espace relais d'importance puisqu'il regroupe des prairies humides, sous-bois, massifs de plantes vivaces et collection de plantes mellifères.

Des **espaces publics secondaires**, et notamment la promenade des remparts, le square des Lions, le Jardin de l'Hôtel Boussard de la Chapelle, le Théâtre de verdure, qui viennent compléter ce maillage d'espaces relais au sein du tissu bâti.

Une enveloppe urbaine densément arborée

Au dernier recensement, la commune de Beaune comptait 6 300 répartis dans les rues et parcs de la ville. Le genre le plus répandu est celui du platane, et concerne plus d'un arbre sur quatre (396 individus). Les arbres restants sont répartis entre les érables, les tilleuls et les marronniers.

Des espaces aquatiques et cours d'eau

La rivière de la Bouzaise constitue le cours d'eau majeur de la commune. Au départ du Parc de la Bouzaise, le cours traverse le centre urbain où il est canalisé, avant de retrouver des berges naturelles en dehors du tissu bâti dense. Quelques plans d'eau sont situés dans le bourg, accessibles ou non au public. L'étang du Parc de la Bouzaise et le lac Joigneaux constituent les plans d'eau principaux en milieu urbain, ainsi que l'étang Duthu au parc St Jacques.

Aménagements paysagers

Les remparts ont fait l'objet d'un aménagement paysagé de grande qualité et constituent une ceinture végétale en grande partie installée dans l'emprise des anciens fossés, accompagnée des plantations d'alignement sur les boulevards périphériques et les remparts.

Les hameaux de Gigny et de Challanges détiennent également des espaces verts, respectivement le Lac de Gigny et l'ancienne peupleraie aménagée en espace de loisirs.



Une végétation qui s'insère au sein du tissu urbanisé
Source : Even Conseil



Les remparts végétalisés entourant le centre bourg
Source : Even Conseil



Une forte densité arborée ressentie dans le centre
Source : Even Conseil

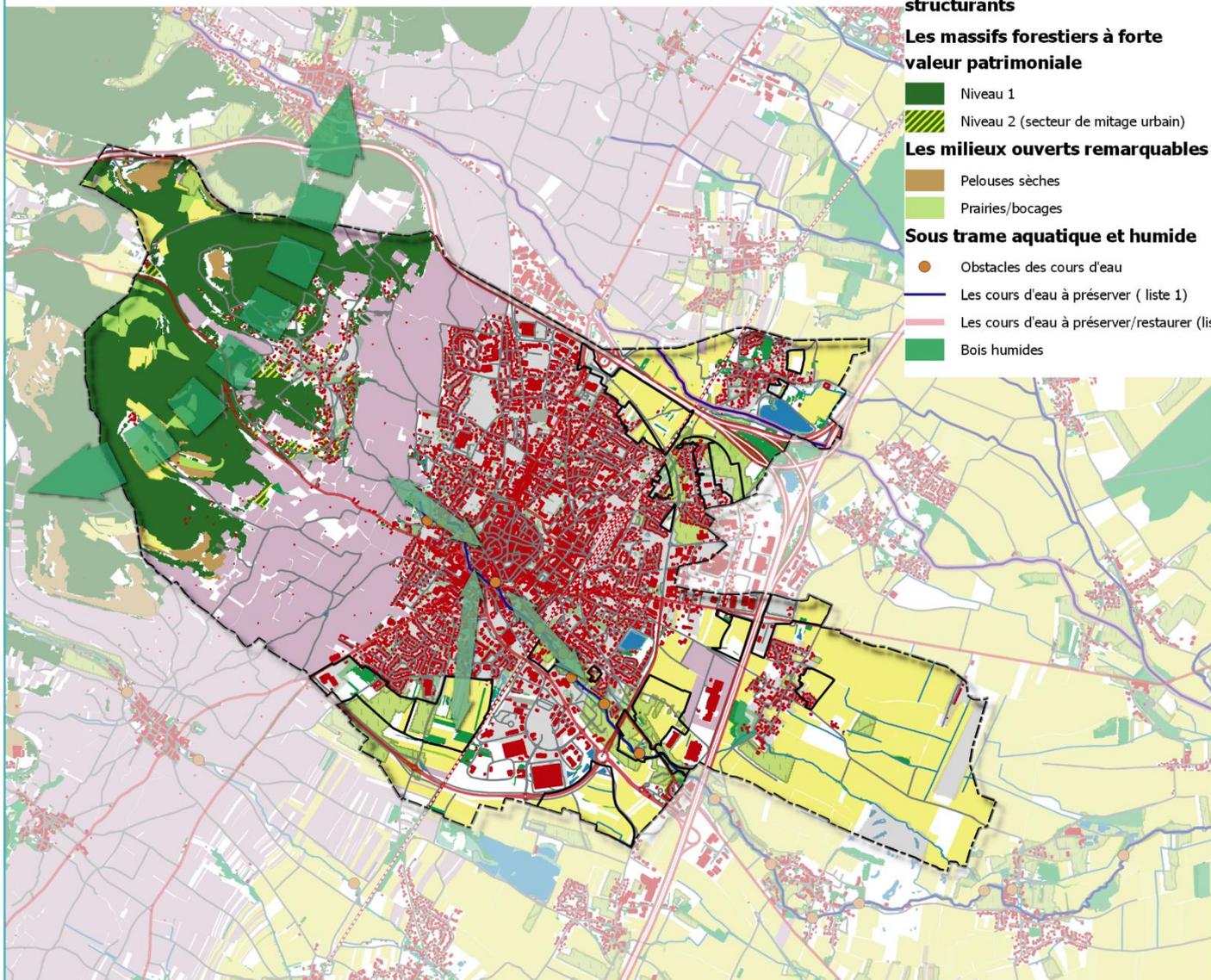
4.1.6 Une trame verte et bleue urbaine qui participe à la qualité du cadre de vie de Beaune

L'enveloppe urbaine de Beaune présente un enjeu écologique fort par sa position, au croisement de plusieurs espaces agricoles et naturels. Si la circulation de nombreuses espèces est empêchée par le tissu urbain, de nombreux oiseaux, de petits mammifères et insectes peuvent profiter de sa faible densité. Les parcs et espaces publics végétalisés, les arbres, les cœurs d'îlot et jardins, sont ainsi de précieux relais de la trame verte urbaine.

Outre la dimension écologique, la densité végétale en ville permet de réduire le phénomène d'**îlot de chaleur**. Il s'agit d'une élévation de la température constatée en milieu urbain par rapport aux campagnes environnantes, réduisant également les amplitudes thermiques entre le jour et la nuit. Ils rendent ainsi moins supportables les chaleurs estivales élevées, et sont couplées avec des configurations urbaines qui réduisent l'action rafraîchissante des vents.

Les **espaces végétalisés en milieu urbain permettent de rafraîchir l'air ambiant**, à l'aide du phénomène d'évapotranspiration ainsi que de l'ombrage apporté par les arbres.





Les réservoirs de biodiversité structurants

Les massifs forestiers à forte valeur patrimoniale

- Niveau 1
- Niveau 2 (secteur de mitage urbain)

Les milieux ouverts remarquables

- Pelouses sèches
- Prairies/bocages

Sous trame aquatique et humide

- Obstacles des cours d'eau
- Les cours d'eau à préserver (liste 1)
- Les cours d'eau à préserver/restaurer (liste 2)
- Bois humides

Les milieux relais de la TVB

La trame verte relais

- Les boisements
- La trame végétalisée urbaine, relais au sein de l'espace bâti
- Prairies bocagères

Un réseau humide et aquatique d'intérêt

- Le réseau hydrographique
- Les plans d'eau, lacs, étangs
- Zones humides

Les milieux cultivés, peu opportuns pour la biodiversité

- Vignes
- Cultures céréalières

Les éléments qui fragmentent la trame verte et bleue

- Routes majeures (autoroute)
- Routes secondaires structurantes
- Voie ferrée LGV
- Bâtiments
- Tâche urbaine

Éléments graphiques à considérer

- Limite communale
- Limite des secteurs de projet (1AU)

Des continuités écologiques structurantes

- Un corridor inter-territorial identifié par le SCoT
- Des opportunités pour la perméabilité du tissu urbain

1 0 1 2 km

Source : Ville de Beaune, RPG, IGN, Carmen
Date : Juillet 2017

Enjeux

- Préserver les réservoirs de biodiversité identifiées à forte valeur patrimoniale ;
- Préserver les milieux prairiaux au sein des îlots de culture, et veiller à des pratiques agricoles respectueuses notamment dans les espaces de vignes, en contact des réservoirs forestiers ;
- Maintenir le maillage bocager du territoire, soumis à la pression de la transformation de l'agriculture ;
- Préserver voire restaurer les zones humides du territoire, qui assurent des fonctionnalités multiples ;
- Rechercher l'amélioration de la qualité des cours d'eau et la suppression (ou l'aménagement) des obstacles à l'écoulement pour conforter leur potentiel d'accueil de la biodiversité ;
- Renforcer la trame verte et bleue urbaine dans un objectif de connexion des espaces naturels de frange et des composantes végétalisées urbaines et de porosité du tissu bâti.
- Restaurer, entretenir et soutenir le rôle de corridor écologique des pelouses

4.2 Des risques et nuisances occasionnés par l'environnement naturel et bâti de Beaune

La commune de Beaune est soumise à deux typologies de risques naturels principales :

- Inondation
- Mouvements de terrain

La commune a déjà subi plusieurs épisodes reconnus catastrophes naturelles et ayant fait l'objet d'arrêtés de reconnaissance.

Deux risques technologiques sont également identifiés sur la commune :

- Industriel (présence d'entreprises à risque)
- Transport de matière dangereuse

Ces risques sont répertoriés dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) de la Côte-d'Or de 2012.

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du
Inondations et coulées de boue	28/06/1988	28/06/1988	19/10/1988
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	25/08/2004
Inondations et coulées de boue	03/05/2013	05/05/2013	20/06/2013

4.2.1 Un risque d'inondation qui contraint l'urbanisation

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque d'inondation est la conséquence de 2 composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement et l'homme qui s'installe dans la zone inondable.

On distingue 3 types d'inondations :

- La montée lente des eaux en région de plaine par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique;
- La formation rapide de crues torrentielles consécutives à des averses violentes,
- Le ruissellement pluvial renforcé par l'imperméabilisation des sols et les pratiques culturales limitant l'infiltration des précipitations.

La commune de Beaune est soumise au risque d'inondation par ruissellement des cours d'eau de la Bouzaise, du Fleun et du Rhoin.

4 Atlas des Zones Inondables (AZI) s'appliquent à Beaune :

- AZI de la Bouzaise et du Fleun
- AZI du Rhoin-Lauve
- AZI de la Côte-Viticole
- AZI de l'Avant Dheune

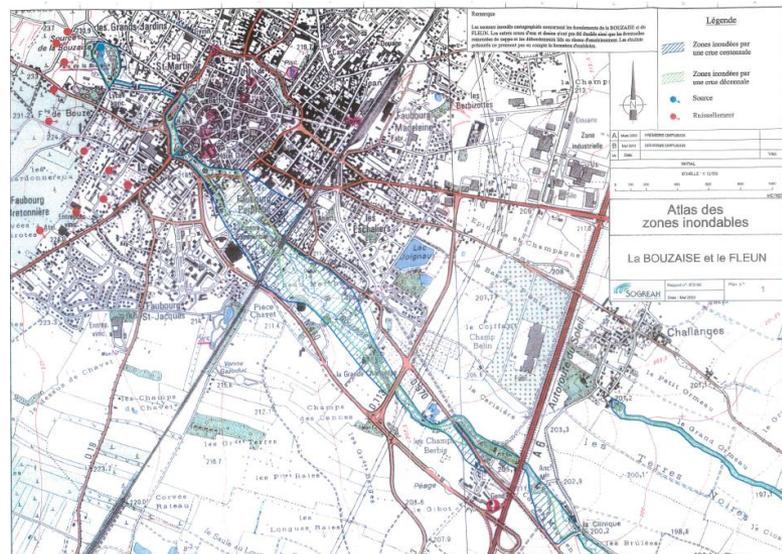
L'AZI de La Bouzaise et du Fleun

La Bouzaise prend dans le Parc du même nom sur la commune de Beaune.

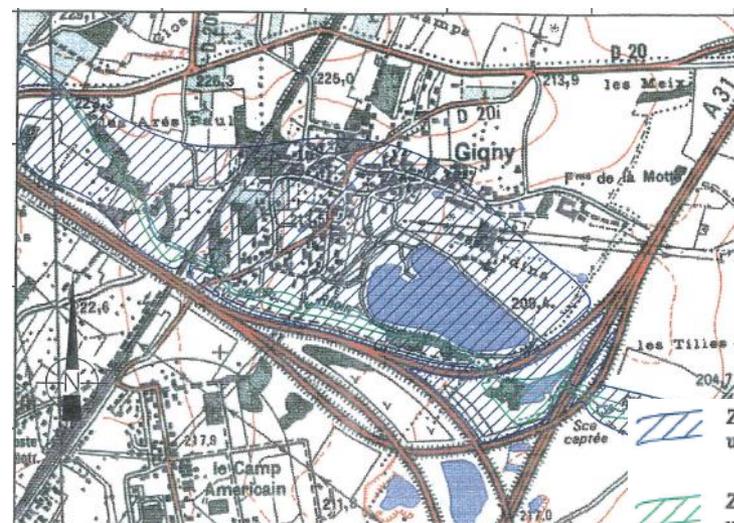
Le Fleun est un affluent, situé en rive gauche de la Bouzaise. Depuis la construction du site industriel « la Boulangère » à Beaune, le Fleun a été court-circuité au droit de l'autoroute A6 pour être ensuite dévié vers la Bouzaise sur la commune de Levernois.

L'AZI du Rhoin-Lauve

Au niveau de Beaune, le Rhoin est traversé par un réseau d'infrastructures routières et autoroutières (secteur Nord de Beaune - Gigny) avant de gagner la plaine alluviale.



Extrait de l'Atlas des Zones Inondables Bouzaise et Fleun



Extrait de l'Atlas des Zones Inondables Rhoin-Lauve

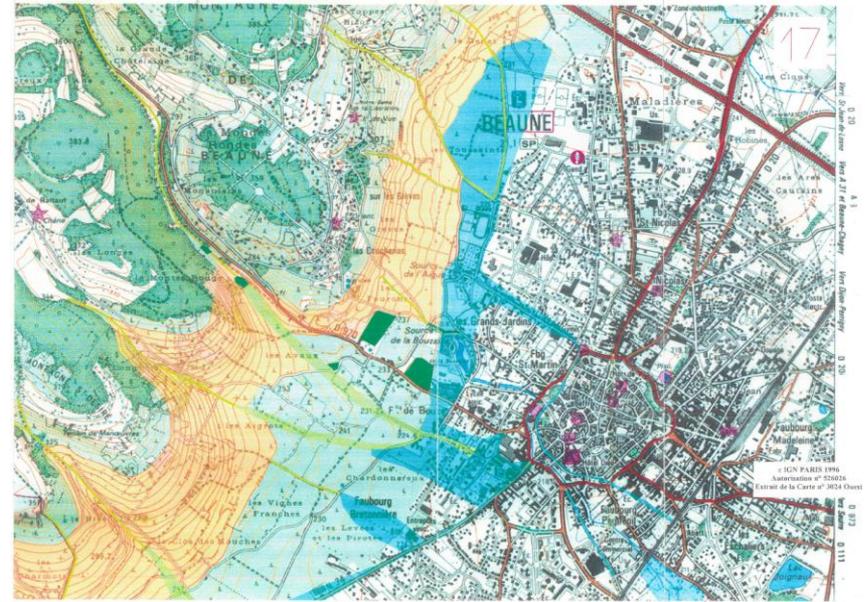
4.2.1 Un risque d'inondation qui contraint l'urbanisation

L'AZI de la Côte viticole

La Côte est une longue pente découpée par de nombreuses vallées, combes et talwegs mineurs se déversant tous vers l'Est.

Différentes zones à risques liées aux précipitations orageuses sont définies :

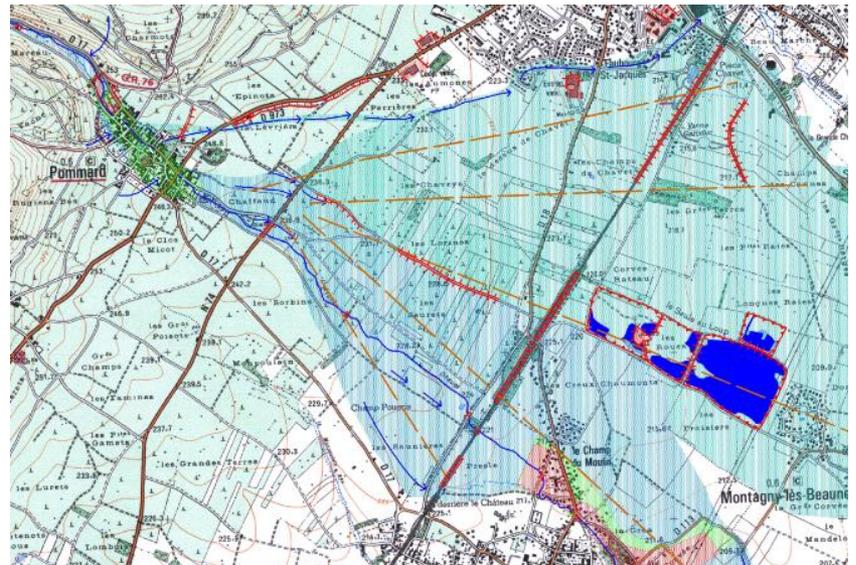
- Zones d'écoulements et de ravinements diffus (en orange sur l'extrait d'AZI) ;
- Zones d'écoulements et de ravinements concentrés (en vert clair sur l'extrait d'AZI) ;
- Zones d'écoulements et de ravinements concentrés à caractère exceptionnel (traits bleus sur l'extrait d'AZI) ;
- Zones présentant des risques majeurs sur les infrastructures et les habitations (en violet sur l'extrait d'AZI) ;
- Zones partiellement inondables par ruissellement sur versants (zone en bleu clair sur l'extrait d'AZI) ;
- Zones inondables par débordement de rivières (en bleu ciel sur l'extrait d'AZI).



Extrait de l'Atlas des Zones Inondables de Côte Viticole

L'AZI de l'Avant Dheune

Une partie de la ville de Beaune au niveau du Faubourg Saint-Jacques est située dans le lit majeur exceptionnel de l'Avant Dheune. Par conséquent, les habitations et autres bâtiments situés dans cette unité hydrogéomorphologique sont inondables par les crues exceptionnelles de l'Avant Dheune. Ce même quartier est également inondable par le ruissellement en provenance de la côte repris par le « paléo-bras de la Lévière ». La fréquence de ce risque est d'ailleurs plus importante que le risque dû au débordement de rivière de l'Avant Dheune.

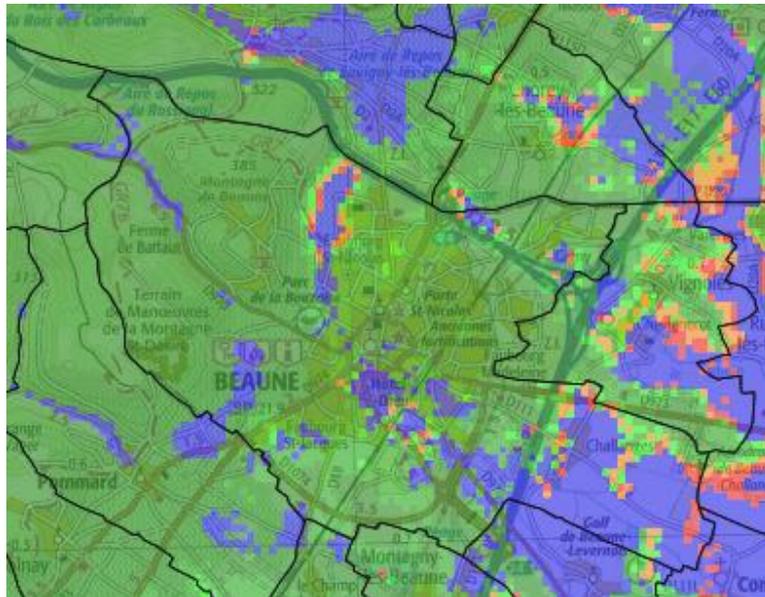


Extrait de l'Atlas des Zones Inondables de l'Avant Dheune

4.2.1 Un risque d'inondation qui contraint l'urbanisation

La remontée des eaux par les sédiments constitue également un facteur de risque d'inondation de la commune.

Beaune présente majoritairement une sensibilité faible voire très faible à ce type de risque mais certains secteurs connaissent une sensibilité très élevée voire la nappe affleurante, notamment au pied de la montagne de Beaune, et aux abords du cours de la Bouzaise.



- Sensibilité très faible à inexistante
- Sensibilité très faible
- Sensibilité faible
- Sensibilité moyenne
- Sensibilité forte
- Sensibilité très élevée, nappe affleurante

Sensibilité liées aux remontées de nappe dans les sédiments
Source : Géorisques

4.2.2 Des mouvements de terrains potentiels induits par la topographie

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique.

On différencie :

Les mouvements lents et continus :

- Les tassements et les affaissements de sols
- Le retrait-gonflement des argiles
- Les glissements de terrain le long d'une pente

Les mouvements rapides et discontinus :

- Les effondrements de cavités souterraines naturelles ou artificielles
- Les écroulements et les chutes de blocs
- Les coulées boueuses et torrentielles

Risques liés aux gouffres et aux cavités

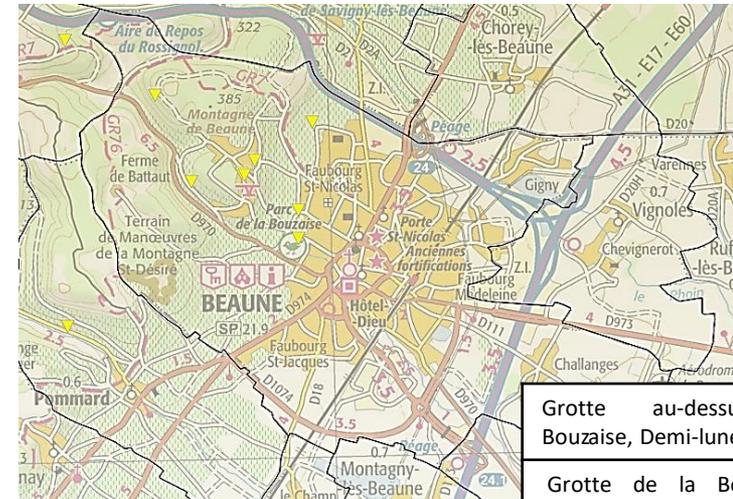
L'évolution des cavités souterraines naturelles (dissolution de gypse) ou artificielles (carrières) peut entraîner l'effondrement du toit de la cavité et provoquer en surface une dépression généralement de forme circulaire.

8 cavités naturelles sont recensées sur la commune de Beaune.

Risques liés au retrait-gonflement des argiles

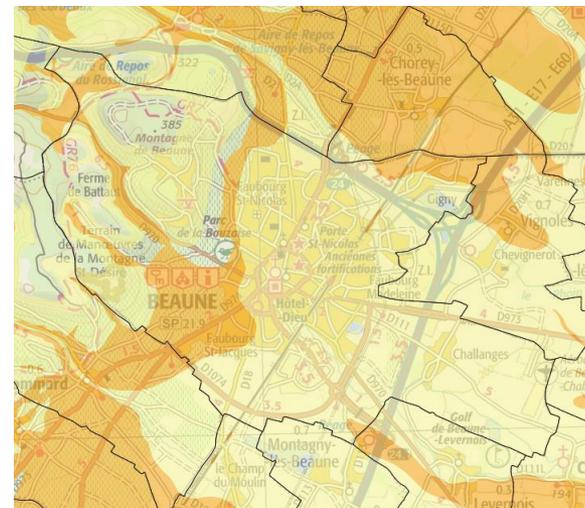
Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (période sèche) et peuvent avoir des conséquences importantes sur les bâtiments à fondations superficielles.

La commune de Beaune est majoritairement soumise à un risque faible, mais comporte quelques secteurs en aléa moyen au pied de la montagne de Beaune principalement.



- Cave Cavités souterraines présentes sur la commune de Beaune
- ◆ Carrière Source : Géorisques
- ▲ Naturelle

Grotte au-dessus de la Bouzaise, Demi-lune
Grotte de la Boucle du Lievre
Grotte des Merandon
Grotte en Rochetin
Grottes Isembart
Resurgence de la Bouzaise
Source de L'aigue
Source du Genet



Aléas retrait-gonflement des argiles sur la commune de Beaune
Source : Géorisques

- Aléa fort
- Aléa moyen
- Aléa faible
- A priori nul

4.2.3 Des risques naturels moins impactants mais à intégrer

Un risque de feu de forêt localisé

On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés est détruite.

Les massifs identifiés à risque sont localisés sur la montagne de Beaune à l'ouest de la commune. Malgré leur éloignement de l'enveloppe urbaine principale, ces zones d'aléa sont rapprochées des habitats dispersés sur la montagne et peuvent ainsi présenter un danger pour les populations du secteur.

Un risque sismique faible

Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur le long de failles dans la croûte terrestre. Le séisme génère des vibrations importantes du sol qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments.

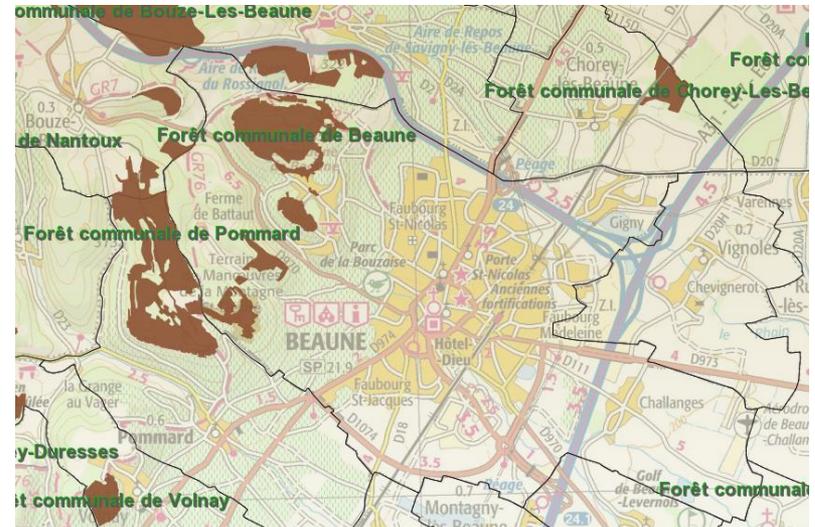
La commune de Beaune est située en zone de sismicité faible (zone 2). Par conséquent, des normes parasismiques doivent être respectées dans les règles de construction.

Des risques non négligeables liés aux phénomènes associés à la météorologie

Le département de la Côte d'Or n'est pas concerné par des phénomènes météorologiques de manière récurrente. Toutefois, le niveau atteint par des phénomènes météorologiques extrêmes au cours des années passées montre qu'ils ont eu des impacts sur la sécurité des personnes et des biens.

Ainsi le département de la Côte d'Or et par extension, la commune de Beaune, sont soumis aux phénomènes météorologiques suivant :

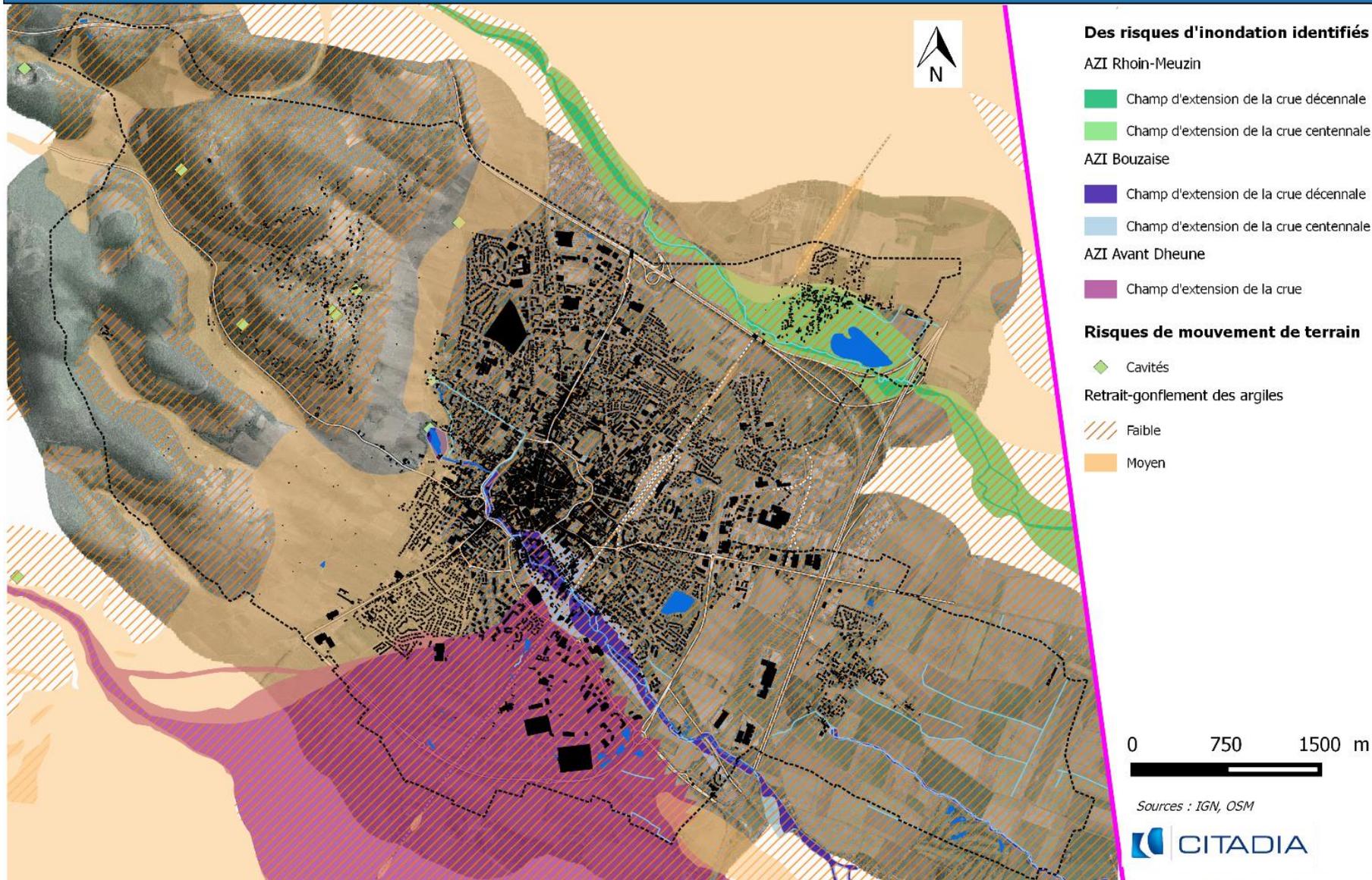
- Vent violent
- Orage
- Pluie-inondation
- Grand froid
- Canicule
- Neige-verglas



■ Domaniales
■ Non Domaniales

Des risques naturels principalement en périphérie du bâti

PLU de Beaune - Diagnostic - Septembre 2016



4.2.4 Des risques technologiques concentrés dans la plaine

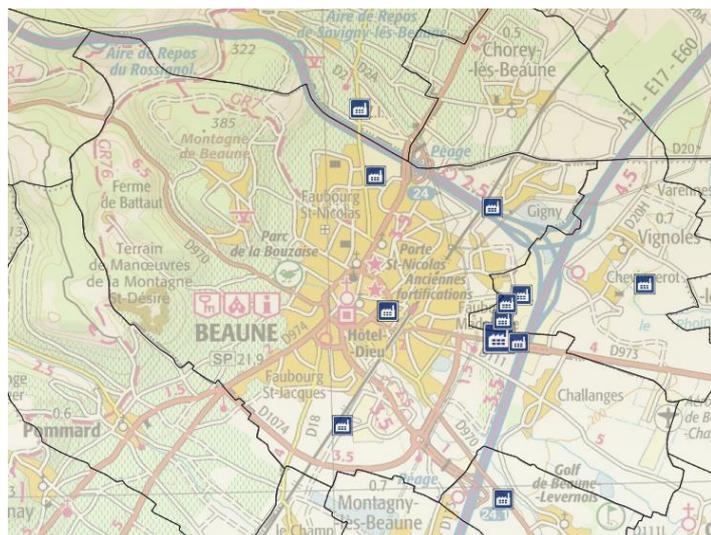
Des entreprises à risques recensées sur la commune

Le risque industriel renvoie à la probabilité que survienne sur un site industriel un accident pouvant entraîner des conséquences graves pour le personnel, les populations, les biens, l'environnement ou le milieu naturel. Il est lié à l'utilisation, au stockage ou à l'abandon de substances dangereuses.

La commune de Beaune comporte **14 installations classées** pour la protection de l'environnement (ICPE) dont **une sous régime SEVESO de seuil bas : Coopérative agricole et viticole Bourgogne du Sud**.

Les établissements classés en seuil bas doivent réaliser, comme tous les établissements soumis à autorisation, une étude de danger. Ils doivent également définir une politique de prévention des accidents majeurs et informer de leurs risques d'accidents majeurs les exploitants d'ICPE voisines susceptibles d'être impactées en cas d'accident.

La cartographie ci-dessous présente les installations classées soumises à autorisation à proximité ou au sein de la commune de Beaune.



Localisation des ICPE à autorisation - Source : Géorisques

Installations classées présentes sur la commune de Beaune
Source : Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer

Nom établissement	Code postal	Commune	Régime	Statut Seveso
BEAUNE BRIOCHE	21200	BEAUNE	Autorisation	Non Seveso
BEAUNE LOGISTIQUE 1 (SCI)	21200	BEAUNE	Autorisation	Non Seveso
BROCHOT Daniel & Fils	21200	BEAUNE	Autorisation	Non Seveso
COOP. AGRIC. ET VITICOLE BOURGOGNE DU SUD	21200	BEAUNE	Autorisation	Seuil Bas
COPAB	21200	BEAUNE	Autorisation	Non Seveso
LES CAVES DES HAUTES COTES	21200	BEAUNE	Enregistrement	Non Seveso
MAISON ALBERT BICHOT	21200	BEAUNE	Enregistrement	Non Seveso
REPAS SANTE	21200	BEAUNE	Autorisation	Non Seveso
RTP FRANCE	21207	BEAUNE	Autorisation	Non Seveso
SA KRITER BRUT DE BRUT	21200	BEAUNE	Enregistrement	Non Seveso
SA MAISON JOSEPH DROUHIN	21200	BEAUNE	Enregistrement	Non Seveso
SAICA PACK	21200	BEAUNE	Autorisation	Non Seveso
SARL BERNARD SECULA	21200	BEAUNE	Autorisation	Non Seveso
TPC beaune	21200	BEAUNE	Autorisation	Non Seveso

4.2.4 Des risques technologiques concentrés dans la plaine

Des infrastructures de transport majeures qui entraînent un risque liés au transport de matière dangereuse

Le risque industriel renvoie à la probabilité que survienne sur un site Les matières dangereuses correspondent aux substances dont les propriétés chimiques et physiques peuvent présenter un danger pour l'homme et son environnement. Elles sont aussi classées comme telles en fonction de la nature des réactions qu'elles sont susceptibles de produire.

Elles concernent tous les produits toxiques, explosifs ou polluants.

Quatre types d'effets peuvent être provoqués par un accident de TMD : l'incendie, l'explosion, le dégagement de nuage toxique et la pollution du milieu environnant.

Lié au risque d'accident routier, le transport de matières dangereuses est présent sur la commune de Beaune et plus particulièrement sur les routes de catégories A et B (A6, D18, D20, D470, D970, D973, D974, D1074).

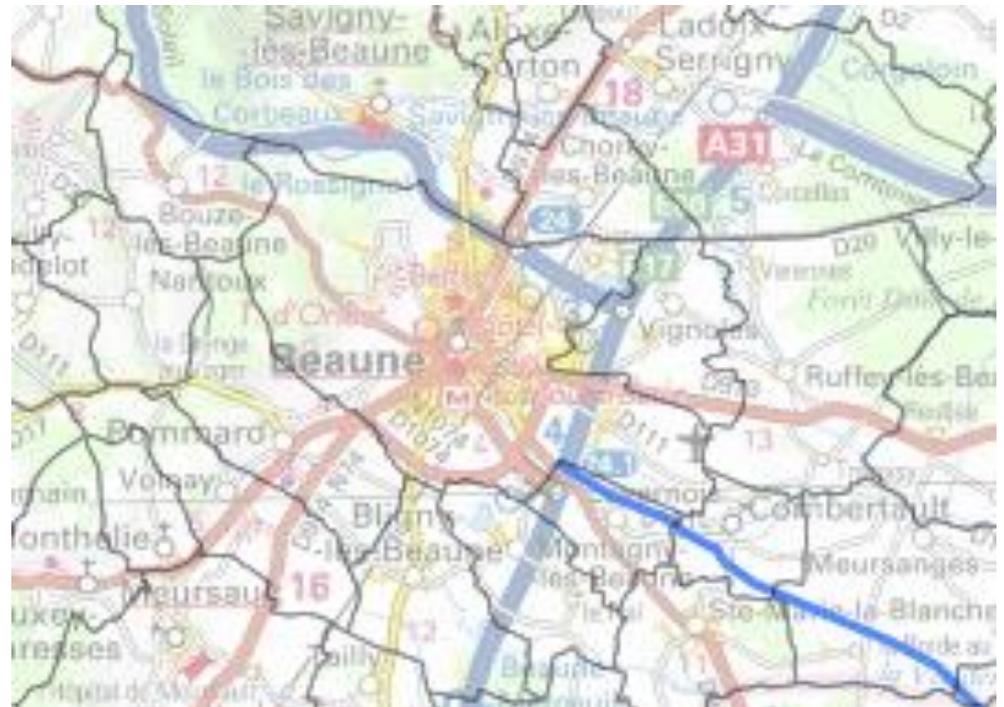
Le TMD concerne également la voie ferrée correspondant à la ligne Paris-Lyon-Marseille.

Une **canalisation de transport de matière dangereuses de type gazoduc** est recensée à proximité immédiate de la commune de Beaune. Cet ouvrage et l'installation annexe font l'objet d'une servitude d'utilité publique (SUP) d'implantation et de passage des canalisations.

Un risque nucléaire à considérer

Bien que dépourvu de toute installation nucléaire, la commune de Beaune est située à moins de 70 km du centre du CEA de Valduc (commune de Salives), site de recherche et de production d'armes nucléaires.

En cas d'incident qualifié de majeur, et sous réserve que plusieurs conditions soient réunies (mouvements atmosphériques, émission d'éléments radioactifs...), la commune de Beaune pourrait être affectée par des retombées radioactives.



Présence d'un gazoduc à proximité immédiate de la commune de Beaune - Source : Géorisques



4.2.5 Une pollution des sols potentielle importante

La présence d'industries encore en activités ou non dans la commune de Beaune, est susceptible d'engendrer une pollution des sols qui pourrait avoir des conséquences non négligeables sur la santé humaine.

La pollution présente un caractère concentré, à savoir des teneurs souvent élevées et sur une surface réduite (quelques dizaines d'hectares au maximum).

Il existe deux bases de données nationales recensant les sols pollués connus ou potentiels :

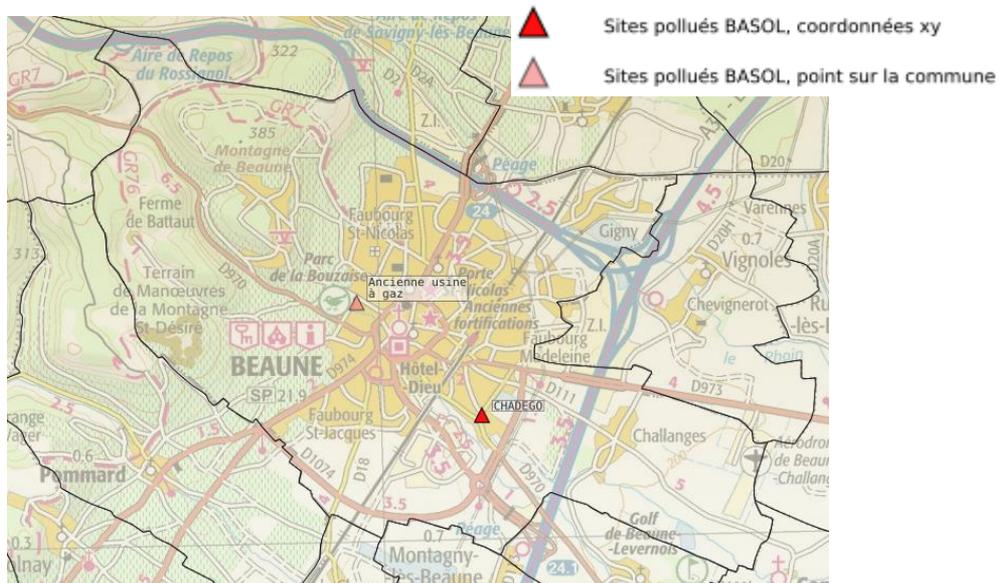
Base de données BASOL : elle dresse l'inventaire des sites pollués par les activités industrielles appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

Deux sites BASOL sont recensés pour la commune de Beaune :

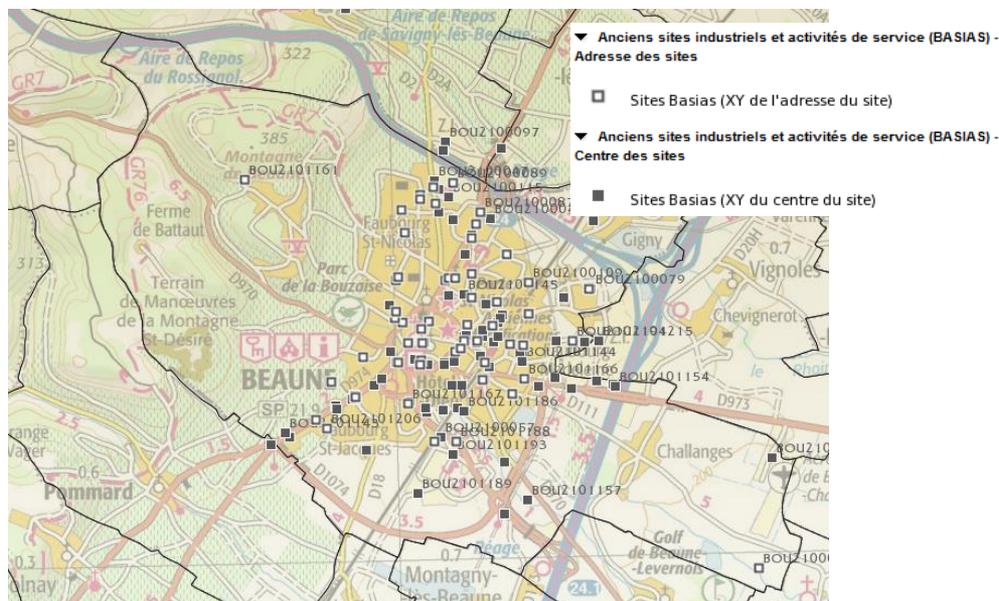
- Le **site de l'ancienne usine à gaz de Beaune**, d'une superficie d'environ 2300 m², est situé à l'est du centre-ville, à moins de 100 mètres de la gare SNCF. Actuellement, le site sert de parking.
- **CHADEG et NERMARCHE** était une station-service située avenue du Lac à Beaune. La station-service a fonctionné de juin 1983 à janvier 2004.

Base de données BASIAS : elle recense les sites industriels et de service en activité ou non, susceptibles d'être affectés par une pollution des sols. La finalité est de conserver la mémoire de ces sites pour fournir des informations utiles à la planification urbaine et à la protection de l'environnement. Cette base de données a aussi pour objectif d'aider, dans les limites des informations collectées forcément non exhaustives, les notaires et les détenteurs des sites, actuels ou futurs, pour toutes transactions foncières.

156 sites sont recensés dans cette base pour la commune de Beaune.



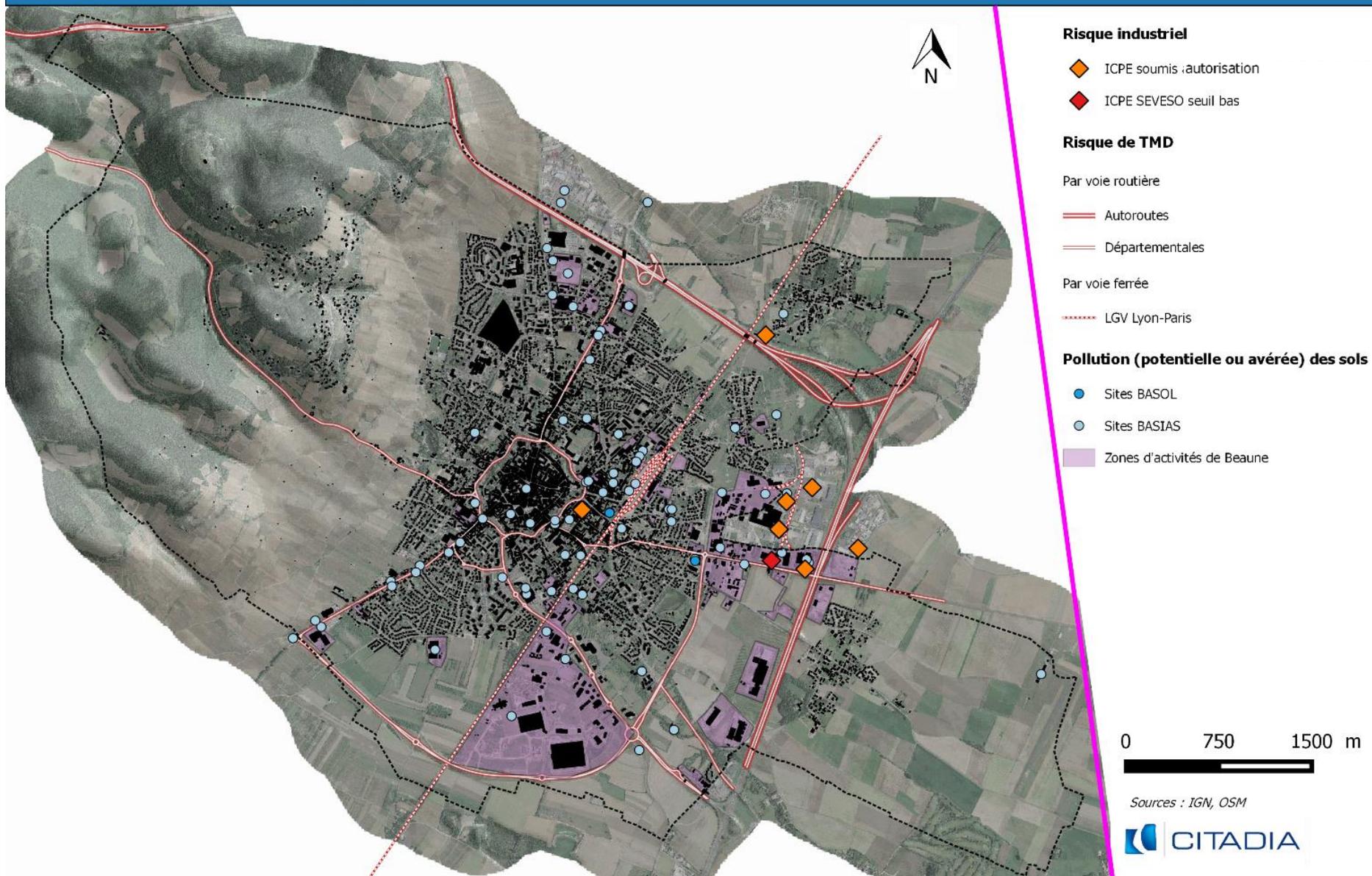
Sites et sols pollués (BASOL) présents sur la commune de Beaune - Source : Géorisques



Anciens sites industriels et activités de service (BASIAS) présents sur la commune de Beaune
Source : Géorisques

Des risques technologiques bien présents sur la commune

PLU de Beaune - Diagnostic - Septembre 2016



4.2.6 Des nuisances sonores fortes générées par les infrastructures de transport

La loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit a posé le principe de la prise en compte des nuisances sonores pour la construction de bâtiments à proximité d'infrastructures. Le décret d'application 95-21 du 9 janvier 1995 et les arrêtés des 30 mai 1996 et 23 juillet 2013 définissent les modalités du classement sonore des voies bruyantes ainsi que ses répercussions dans les documents d'urbanisme et dans le code de la construction et de l'habitat.

Sur la commune de Beaune, les nuisances sonores peuvent provenir de différentes sources :

Activités « bruyantes » :

Certaines activités, généralement industrielles, artisanales ou de stockage, peuvent être sources de nuisances sonores : activités proprement dites, circulation de poids lourds... Ces activités qui sont dans la plupart des cas répertoriées en tant qu'établissements classés (entreprise de travail du bois, des métaux, mais aussi discothèque...), sont implantées dans des bâtiments où la réglementation « Installation Classée » impose des caractéristiques et des normes d'isolation phonique permettant de réduire les nuisances pour le voisinage.

A Beaune ces activités sont diverses (14 ICPE), l'impact sur les zones d'habitat n'est donc pas négligeable.

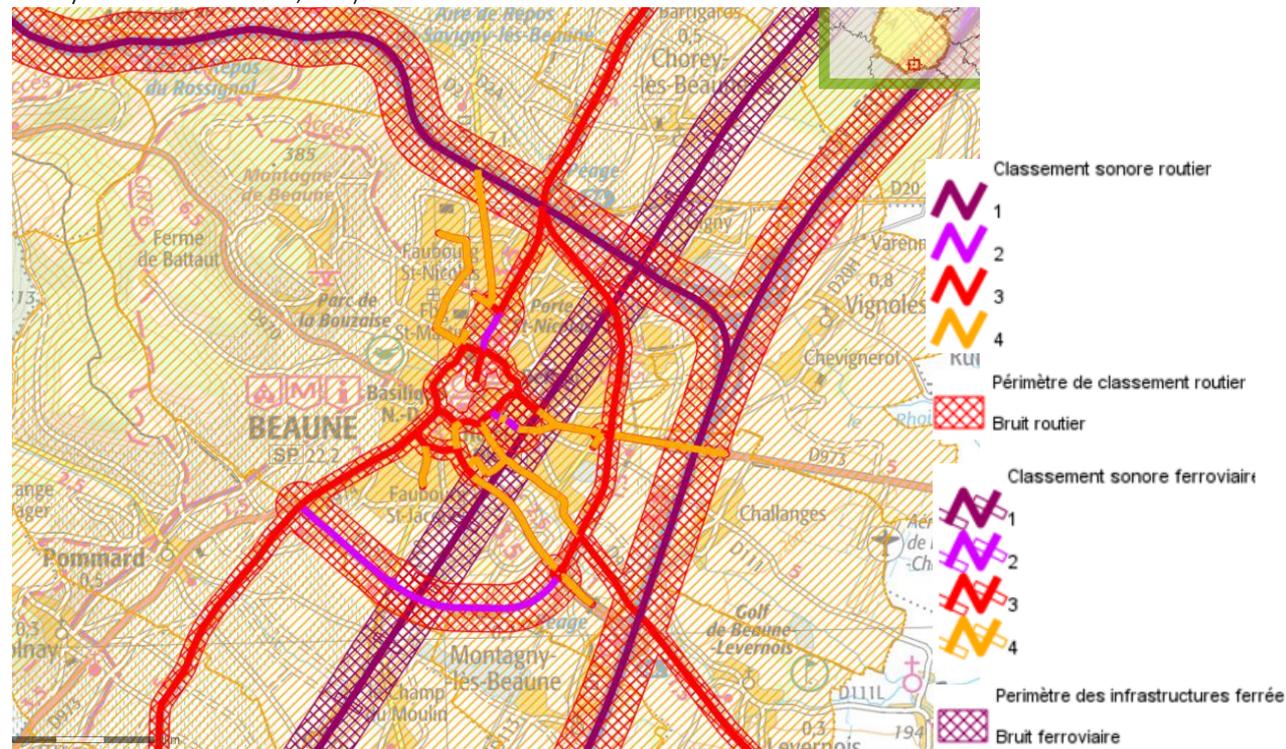
Infrastructures de transport :

C'est le préfet, qui, par arrêté, approuve le classement sonore des infrastructures, après avoir pris l'avis des communes concernées.

Les infrastructures concernées sont :

- les routes et rues écoulant plus de 5 000 véhicules par jour,
- les voies de chemin de fer interurbaines de plus de 50 trains par jour,
- les voies de chemin de fer urbaines de plus de 100 trains par jour,
- les lignes de transport en commun en site propre de plus de 100 autobus ou rames par jour,
- les infrastructures dont le projet a fait l'objet d'une décision.

A Beaune, les voies identifiées au classement sont nombreuses et génèrent ainsi un environnement bruyant pour les habitants (A6, A31, D974, D970, couronne du centre bourg ancien : boulevards Jules Ferry et Maréchal Joffre, etc.).



4.2.6 Des nuisances sonores fortes générées par les infrastructures de transport

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) relevant de l'Etat dans le département de Côte d'Or a été approuvé par arrêté préfectoral le 18 juin 2014.

Sur la commune de Beaune, le PPBE concerne les infrastructures routières et ferroviaires suivantes :

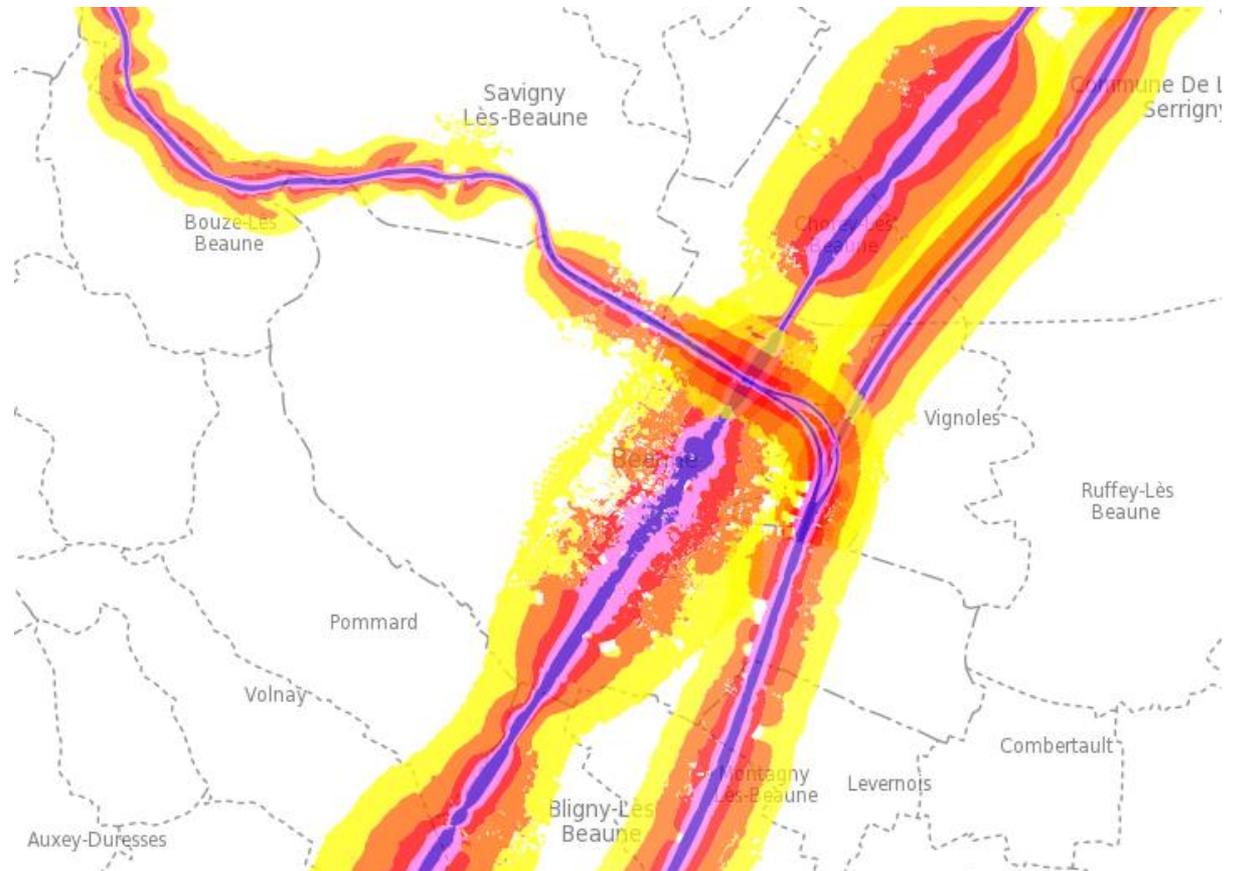
- l'A6 de Toutry à Mercueil (94.98 km);
- l'A31 de Vignoles à Vernoy-les-Vesvres (86.80 km);
- la ligne 830 000 de Rougemont à Corpeau (130.5 km).

Le croisement de l'A6 et de la ligne ferroviaire 830 000 est la principale situation de multi-exposition occasionnée par deux grandes infrastructures appartenant au réseau national en Côte d'Or.

Dans le département de Côte d'Or, les cartes de bruit concernant les grandes infrastructures du réseau routier et ferroviaire national ont été approuvées par arrêté préfectoral du 18 juillet 2013.

L'aérodrome présent à l'est de la commune de Beaune est également source de nuisances sonores.

Au regard de la proportion importante du territoire communal exposé aux nuisances sonores, **les choix d'urbanisation sont à considérer stratégiquement en fonction de l'exposition au bruit.** En cas de nuisances avérées, des **mesures de compensation** sont à prévoir afin de réduire les gênes (isolation, murs végétaux, anti-bruits, ...).

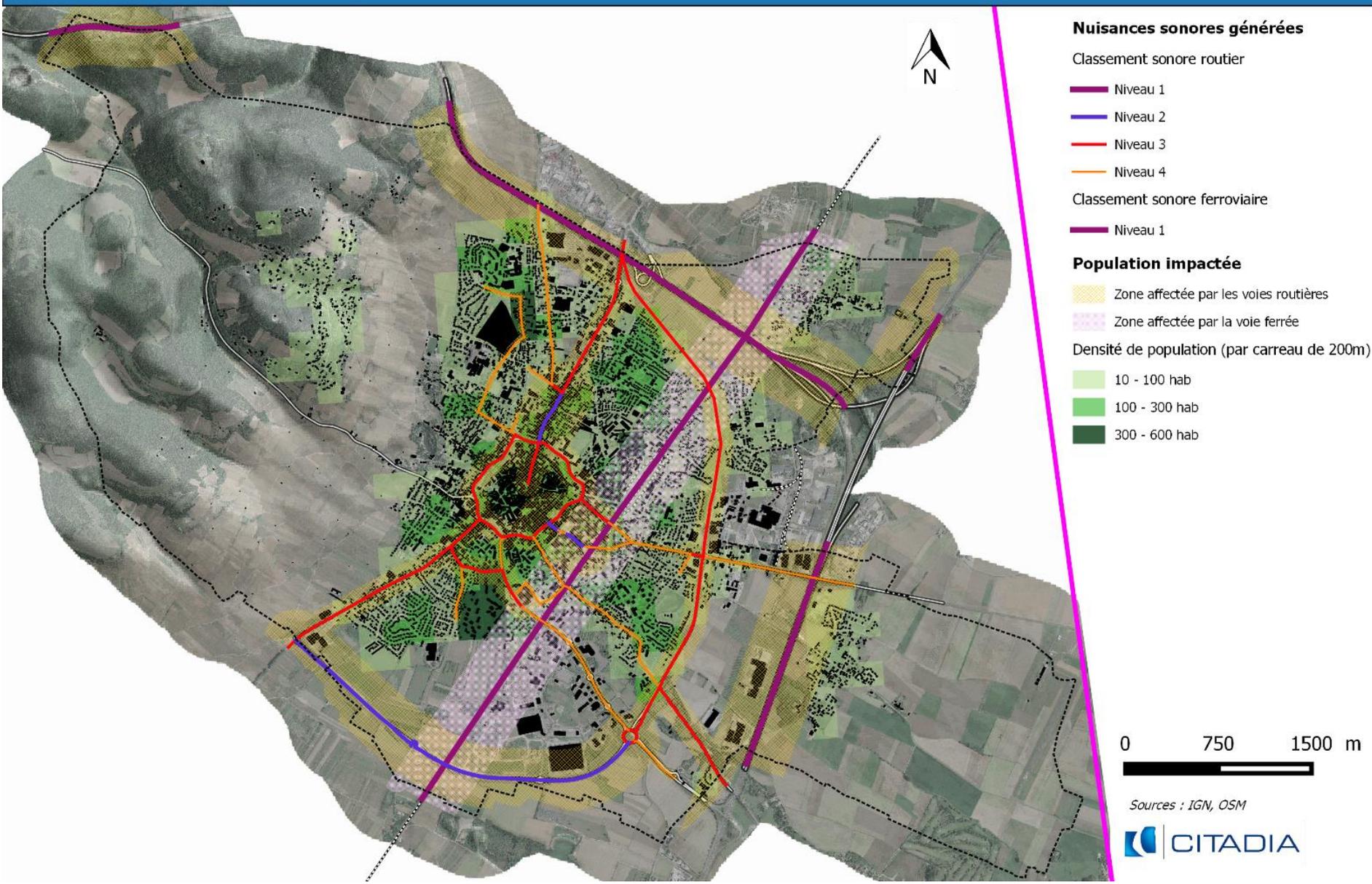


Carte d'exposition au bruit – niveau sonore jour/soir/nuit sur la commune de Beaune
Source : Cartelie – Services de l'Etat en Côte d'Or



Des nuisances sonores ressenties sur le territoire

PLU de Beaune - Diagnostic - Septembre 2016



Sources : IGN, OSM



4.2.7 Une qualité de l'air impactée par les grandes infrastructures

La *Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE)* du 30 décembre 1996 vise à définir une politique publique intégrant l'air en matière de développement urbain. Elle affirme « le droit à chacun de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé ». La loi rend obligatoire la surveillance de la qualité de l'air et la définition d'objectifs de qualité.

Le *Schéma Régional du Climat Air Energie de Bourgogne (SCRAE)*, approuvé le 26 juin 2012 est l'un des documents cadres majeurs à prendre en compte dans le PLU de Beaune.

Son objectif premier repose sur la déclinaison des grandes orientations nationales en matière de réduction des émissions de GES (20%), d'amélioration de l'efficacité énergétique (20%) et de développement de la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale (23%).

Le *Plan Climat Energie Territorial (PCET)* Régional définit comment le conseil régional peut participer à l'atteinte des objectifs du SRCAE par le biais de ses propres politiques publiques et par la bonne gestion de son patrimoine. Le PCET de la Côte d'Or de mai 2015 a pour objectif d'engager une démarche ambitieuse et appropriable par tous les acteurs de la Côte d'Or.

A Beaune, la pollution de l'air est principalement issue des infrastructures lourdes qui maillent la commune (autoroutes traversantes, voie ferrées, départementales, ...).

Polluants	Origine	Conséquences sur la santé
Ozone (A3)	C'est un polluant secondaire qui se forme sous l'action du rayonnement solaire à partir des polluants issus principalement de la circulation automobile, essentiellement Nox (Oxyde d'azote) et COV (composés organiques volatiles).	L'ozone est un irritant des voies respiratoires, ayant pour effet d'augmenter les symptômes des personnes souffrant d'asthme et de maladies pulmonaires (telles que la toux). Il peut aussi provoquer des irritations oculaires.
Dioxyde d'azote (NO2)	Il résulte de la réaction de l'azote et de l'oxygène de l'air qui a eu lieu à haute température dans les moteurs et les installations de combustion. Les véhicules émettent la majeure partie.	Le dioxyde d'azote est un gaz irritant pour les poumons. Il diminue leur résistance aux infections respiratoires (telles que la grippe) et peut entraîner une hyperréactivité bronchique chez les patients.
Monoxyde de carbone (CO)	Il provient de la combustion incomplète des combustibles et carburants, notamment sur les processus défectueux ou mal réglés. La source principale de ce polluant est le trafic automobile.	Ce gaz empêche le transport normal de l'oxygène par le sang et gêne l'oxygénation de l'organisme. Cela peut conduire à un dysfonctionnement des systèmes respiratoire, cardiaque et nerveux, avec des conséquences plus ou moins graves suivant le temps et la teneur de l'exposition.
Particules fines (PM10 et PM2,5)	Elles résultent de la combustion, de l'usure de véhicules sur la chaussée et de l'érosion. Ces poussières peuvent également véhiculer d'autres polluants comme les métaux lourds et les hydrocarbures. Les principaux émetteurs sont les véhicules diesel.	Les plus grosses particules sont retenues par les voies respiratoires supérieures. Elles sont donc moins nocives pour la santé que les particules plus fines (< 2,5 µm de diamètre) qui pénètrent plus profondément dans l'organisme ; elles irritent alors les voies respiratoires inférieures et altèrent la fonction respiratoire dans l'ensemble. Certaines, selon leur nature, ont également des propriétés mutagènes et cancérogènes.

4.3.8 Des entreprises émettrices de pollutions dans les milieux naturels

La *Direction Générale de la Prévention des Risques* du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer recense les principaux rejets et transferts de polluants dans l'eau, l'air, les déchets déclarés par certains établissements. A Beaune, deux établissements ont été identifiés:

Beaune Brioche, fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche, responsable d'émissions dans l'eau de manière directe (rejets dans le milieu naturel) et indirect (par la station d'épuration).

SAICAPACK Beaune, fabrication de carton ondulé : émissions dans l'eau de manière directe (rejets dans la rivière Bouzaise) et indirect (par la station d'épuration). Les polluants émis sont le cuivre et ses composants, et des déchets dangereux sont produits (en hausse entre 2005 et 2013).

4.3 Emissions de gaz à effet de serre et potentiels énergétiques renouvelables

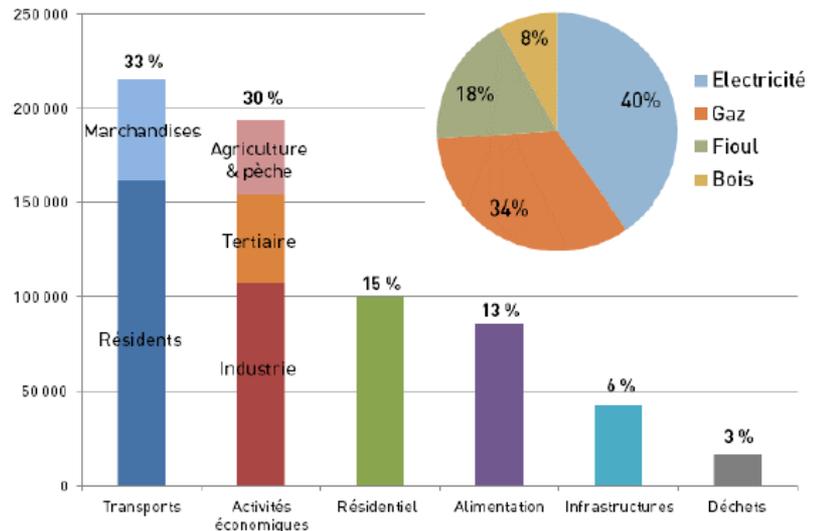
4.3.1 Les émissions de gaz à effet de serre à surveiller

Pour le territoire de la communauté d'agglomération, le bilan total des émissions de gaz à effet de serre s'élève à 653 900 TeqCo2/an, soit 12,3 tonnes équivalent CO2 par habitant.

Les secteurs responsables des émissions de GES sont principalement le transport pour plus d'un tiers des émissions, suivi par les activités économiques (30%). Le résidentiel est en troisième position avec 16%, suivi par l'alimentation (13%), les infrastructures (6%) et les déchets (3%). Les transports et les activités économiques représentent donc à eux seuls plus des 2/3 des émissions de GES avec pour principale sources :

- Le **transport des personnes et des touristes** (près de 75% répartis pour 37% pour les résidents et 38% pour les touristes). De plus, l'organisation du territoire et sa proximité aux pôles de chalandises de Dijon et de Chalon-sur-Saône fait que la voiture est et restera, le mode de transport privilégié dans la mobilité quotidienne et touristique.
- Le **secteur industriel** représente 16 % des émissions totales du territoire pour près de 5,7% des établissements actifs. Les process industriels employés sont fortement consommateurs d'électricité et dépendants aux énergies fossiles (gaz, fioul).

Le 3ème poste, le logement représente 16% des émissions de GES. Ce poids important du secteur résidentiel dans les émissions de GES s'explique notamment par le parc vieillissant (60% construits avant la première réglementation thermique (1975)) et l'énergie utilisée.



Répartition des émissions de Gaz à Effet de Serre du territoire de la CABCS, par secteur d'activités, et par source d'énergie, en %, en 2013. Source : Bilan Carbone® CABCS, 2014

4.3.2 Les consommations énergétiques et Gaz à effet de serre

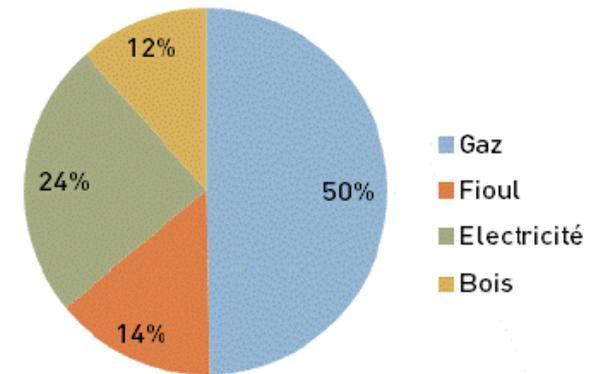
L'agglomération est responsable de la consommation de 802 GWh, soit 12% de la consommation totale de la Côte d'Or. Cette valeur demeure correcte puisque la population de Beaune, Côte et & Sud représente 10% de la population totale du département.

Dans le secteur résidentiel, les énergies les plus consommées sur le territoire intercommunal sont le gaz (50%), puis l'électricité (24%) et le fioul (14%). Les énergies renouvelables, notamment le bois, représentent quant à eux 12% des consommations.

Le SRCAE fixe toutefois un objectif à l'horizon 2020 (voir tableau ci-contre). Au regard des objectifs annoncés, des efforts restent à réaliser sur le territoire.

Par ailleurs, la forte proportion du gaz dans les consommations montre un potentiel pour le développement du biogaz en énergie de substitution.

Le territoire présente une certaine **dépendance énergétique** au regard de la dominance des énergies fossiles consommées. Il s'agit de prévoir la **transition énergétique** par le développement d'énergies plus pérennes et moins impactantes à long terme.



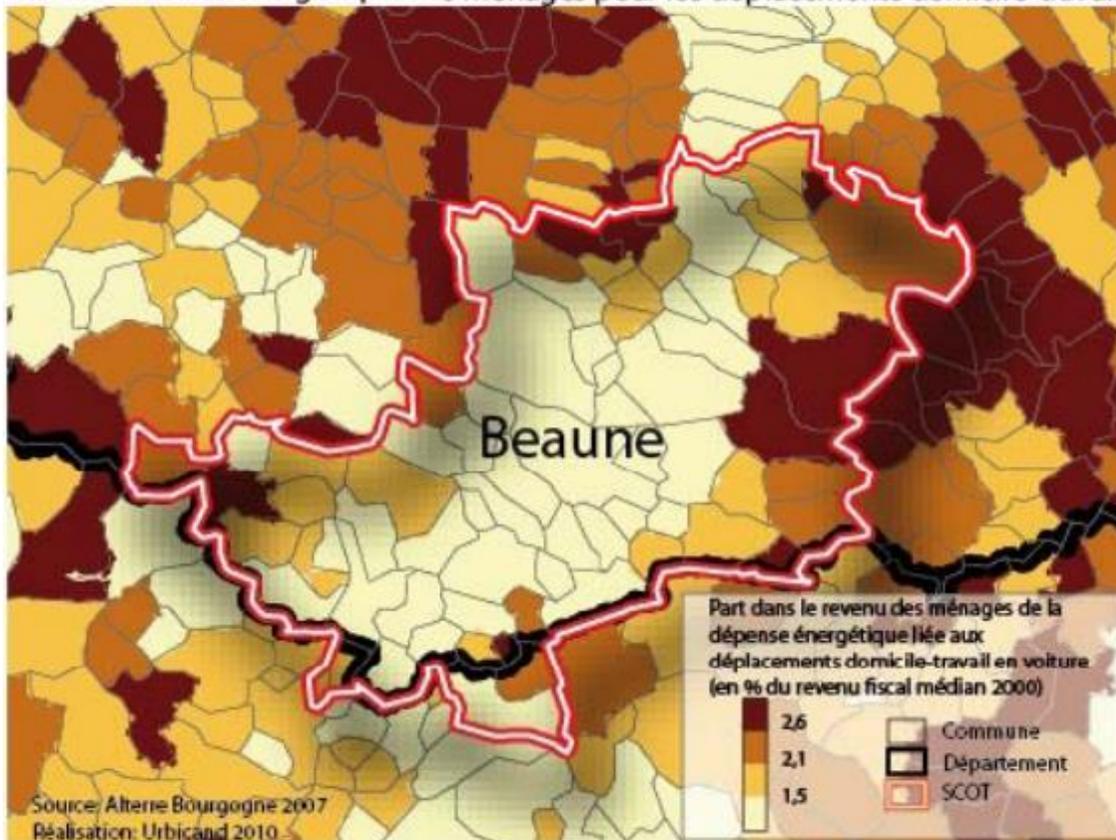
Répartition des consommations énergétiques en KWh selon le type d'énergie employés.
Source : Bilan Carbone® CABCS, 2014

Objectifs globaux	Consommations énergétiques		Emissions CO2e	
	2020	2050	2020	2050
Industrie	-31%	/	-13%	-53%
Transport	-36%	/	-2%	-30%
Résidentiel	-20%	-75%	-44%	-75%
Tertiaire				
Agriculture	-8%	/	-6%	-16%
Total	-25%	/	-24%	-75%

Synthèse des objectifs quantifiés du SRCAE Bourgogne, Source : SRCAE, 2012

4.3.3 La précarité énergétique

La vulnérabilité énergétique des ménages pour les déplacements domicile-travail



En 2013, près de 21 % des ménages de Côte d'Or et 15,5 % des ménages de la CABCS (soit près de 3 500 ménages) consacrent plus de 15 % de leurs revenus à payer leurs factures énergétiques. Avec une augmentation prévisible de 20 % du prix des énergies, 30 % des ménages seraient alors concernés dans le département de la Côte d'Or et 22% dans la CABCS.

La précarité énergétique intègre également la question des déplacements domicile-travail et de la part des revenus des ménages alloués à ces trajets. Si dans la communauté d'agglomération, le temps moyen de trajet est compris entre 24 et 25 min, la mixité fonctionnelle qui caractérise le territoire communal de Beaune permet à une partie de ses habitants d'habiter et de travailler dans la même ville et donc de réduire ses besoins en déplacements. De plus, la commune dispose d'un service de transport en commun qui permet à près de 10% des habitants de les utiliser à la place de la voiture individuel. En revanche, 85% des navetteurs utilisent toujours leur voiture pour les déplacements domicile-travail.

L'ensemble de ces paramètres explique le poids peu important dans le revenu des ménages de l'énergie nécessaire aux déplacements domicile-travail (1.5%).

Associé avec un parc de logements ancien donc consommateur, le risque de précarité énergétique est réel à Beaune.

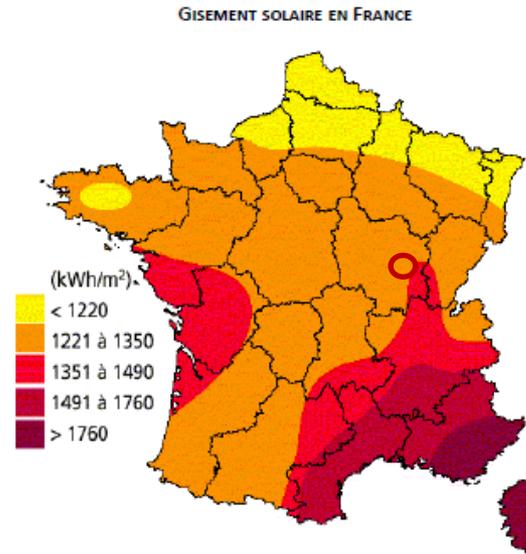
4.3.4 Produire de l'énergie renouvelable

La Communauté d'Agglomération produit au total 85.5 GWh/an en 2013 (n'intègre pas la part du chauffage bois dans le résidentiel), dont 48% proviennent de l'éolien, suivi par la valorisation du bois-énergie (28.7%), le biogaz (21,8%) et le solaire (1.5%). La CABCS produit 10% de sa consommation finale. A titre de comparaison, la Bourgogne n'en produit que 8% et le département de la Côte d'Or, 11%.

L'énergie solaire

La ville de Beaune dispose d'un ensoleillement annuel supérieur à la moyenne nationale (1 848 heures par an), équivalent à environ 1 200kWh/m²/an. Le potentiel solaire de la commune est donc largement exploitable. Dans l'optique d'amener la ville de Beaune à contribuer à la transition énergétique souhaitée à grande échelle et également de répondre aux ambitions de l'agglomération (PCET) en termes de développement des énergies renouvelables, la valorisation de cette énergie semble être l'une des solutions envisageables.

Les apports solaires peuvent également être optimisés grâce à l'utilisation de **principes de construction bioclimatiques**, c'est-à-dire privilégiant des expositions favorables (sud principalement).



Une installation de panneaux photovoltaïques sur une habitation de Challanges - Source : Even Conseil

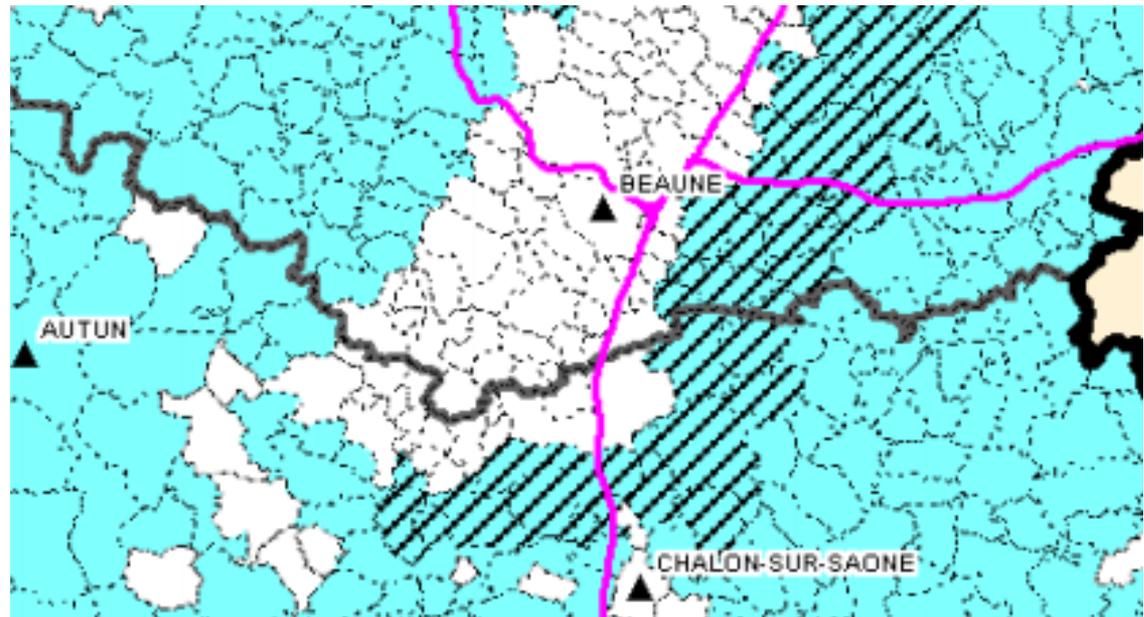
4.3.4 Produire de l'énergie renouvelable

L'énergie éolienne

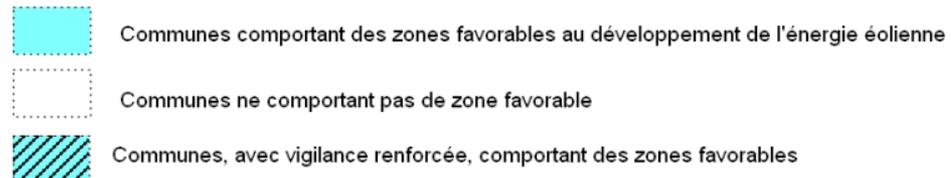
Le Schéma Régional Eolien (SRE), qui est une annexe du Schéma Régional Climat, Air, Énergie (SRCAE), « définit, en cohérence avec les objectifs issus de la législation européenne relative à l'énergie et au climat, les parties du territoire favorables au développement de l'énergie éolienne » en tenant compte d'une part du potentiel éolien et d'autre part des servitudes, des règles de protection des espaces naturels ainsi que du patrimoine naturel et culturel, des ensembles paysagers, des contraintes techniques et des orientations régionales. Le schéma ne fait que fixer des conditions générales pour l'implantation d'éoliennes au niveau de la région, il appartient ensuite aux territoires concernés de déterminer s'ils souhaitent, ou non, l'implantation d'éoliennes.

Des **Zones de Développement de l'Eolien** (ZDE) sont cartographiées pour déterminer les zones favorables à l'implantation d'éoliennes. Le projet de ZDE constitue donc la somme de secteurs d'implantation possible

Réalisé à l'échelle de la Bourgogne, le Schéma Régional Eolien n'identifie pas de zones favorables au développement de l'énergie éolienne dans le territoire communal de Beaune.



Source : SRE 2012



4.3.4 Produire de l'énergie renouvelable

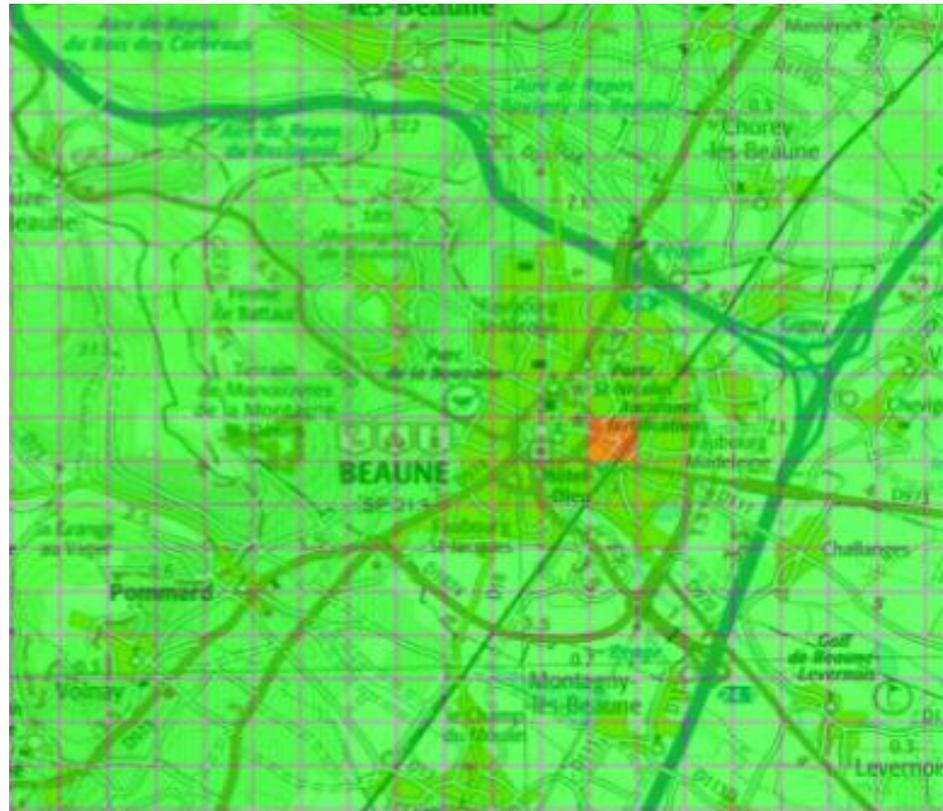
La géothermie

La région Bourgogne présente un potentiel en géothermie très basse énergie assez faible concernant les nappes mais plus important concernant les sondes verticales (chaleur du sol).

Un nouveau régime s'applique aux activités géothermiques de minime importance depuis juillet 2015. Ce nouveau régime vise à mieux encadrer les activités de forage, et à définir des zones dans lesquelles la réalisation de forage sur simple déclaration est interdite, tout en simplifiant les démarches administratives. Il s'applique aux ouvrages de profondeur de plus de 10 mètres et de moins de 200 mètres, et aux équipements de moins de 500 kW. Les arrêtés ministériels relatifs à la Géothermie de minime importance sont parus au journal officiel du 5 juillet 2015.

Pour réaliser des travaux de géothermie, il faut dorénavant faire appel à des entreprises de forage qualifiées. Les cartes réglementaires de la géothermie de minime importance sont consultables sur Internet afin de connaître les dispositions en lien avec le sous-sol à prendre en compte pour chaque projet.

Le potentiel des aquifères superficiels semble favorable pour l'ensemble de la commune. Tous les projets sont en effet, éligibles à la GMI, **le potentiel est donc suffisant et les contraintes techniques limitées.**



- Non éligible à la GMI
- Éligible à la GMI avec avis d'expert
- Éligible à la GMI

4.3.4 Produire de l'énergie renouvelable

La biomasse

La biomasse est la fraction biodégradable des produits, déchets et résidus provenant de l'agriculture (substances animales et végétales), de la sylviculture et des industries connexes ainsi que la fraction biodégradable des déchets industriels et municipaux.

Le chauffage par la biomasse est un procédé en pleine expansion, qui permet de subvenir aux besoins en chaleur tout en valorisant des déchets de l'agriculture ou de la sylviculture. Ce procédé permet aussi d'avoir un meilleur bilan carbone, le carbone rejeté lors de la combustion ayant été absorbé par le végétal durant sa croissance. D'autre part, la valorisation de la biomasse agricole et forestière représente un enjeu économique pour les filières agricoles et sylvicoles. Néanmoins, elle peut être valorisée de manière plus efficace pour :

- La production de chaleur, grâce à des systèmes de chaudières bois décentralisées, ou centralisées, alimentant un réseau de chaleur
- La production de chaleur et de d'électricité, à partir de systèmes de cogénération biomasse.

➤ *Le bois-énergie*

La ressource bois est la première des énergies renouvelables en France. Peu onéreuse, son usage constitue une alternative à l'heure des changements climatiques et de la diminution des énergies fossiles. En plus d'être une ressource locale, elle est créatrice d'emplois non délocalisables. Son développement est un objectif partagé par l'ensemble des partenaires de la filière bois et de l'environnement. Autour et au sein même du territoire beaunois, d'importants volumes sont disponibles. Leur exploitation est nécessaire pour assurer une sylviculture durable. Il faut continuer à faciliter l'émergence des projets de chaufferie bois automatiques au sein de la Communauté d'Agglomération Côte et Sud, valorisant le plus souvent possible les plaquettes forestières.

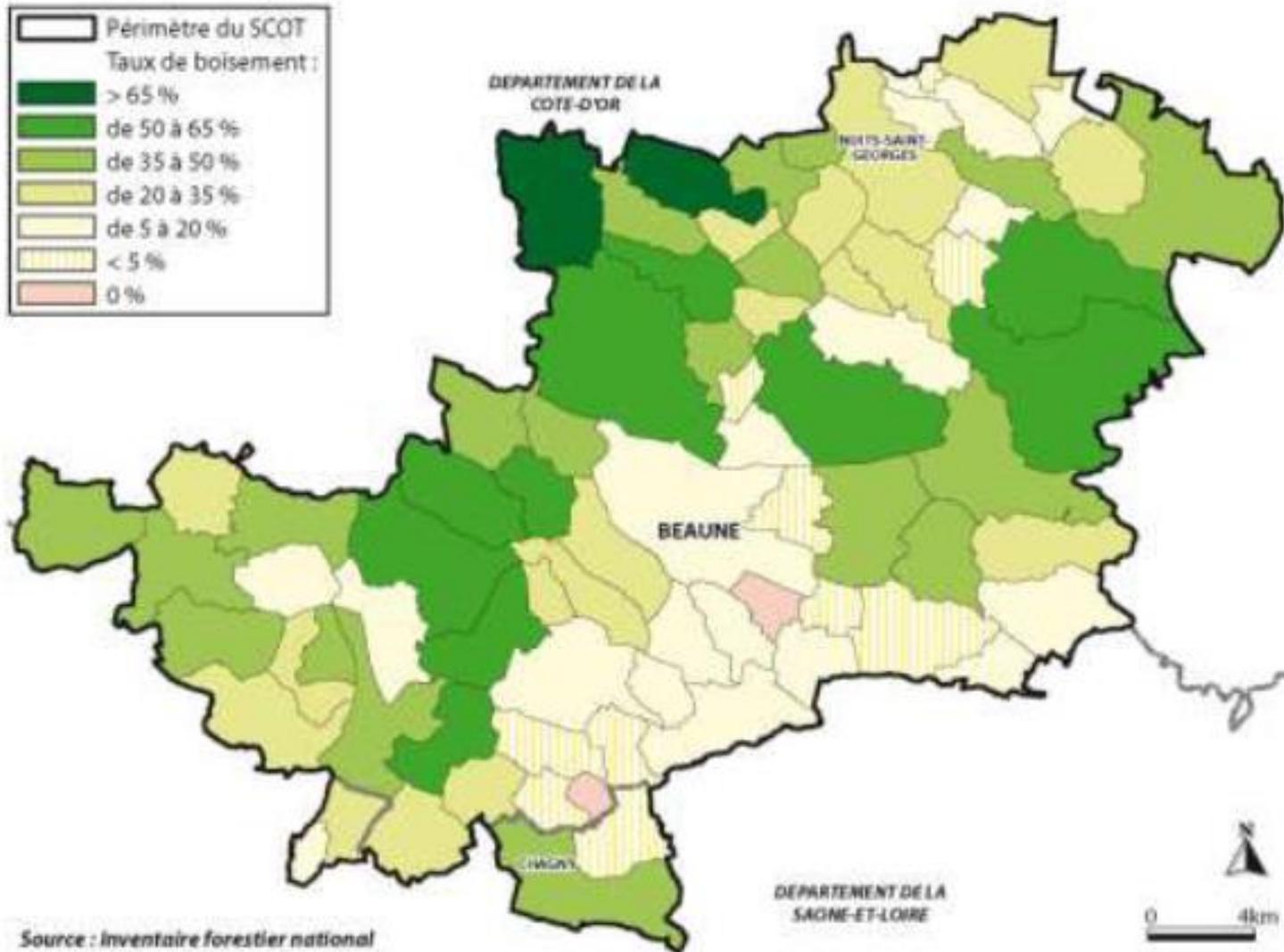
Dans la région Bourgogne, la filière bois est présente et opérationnelle. Les entreprises capables de produire les différents combustibles bois (bûches, plaquettes forestières, granulés, bois déchiqueté...) sont présentes sur le territoire et répondent à une demande croissante. En effet, le parc de chaufferies automatiques en fonctionnement sur la région se développe et les consommations de bois énergie dans ces installations augmentent depuis ces dix dernières années. Le bois bûche est depuis longtemps et reste le combustible le plus consommé.

À l'échelle locale, le SCoT prévoit la réalisation d'une charte forestière à l'échelle du Pays Beaunois qui précisera éventuellement les potentialités d'organisation et de développement de la filière en identifiant les gisements mobilisables, les bassins de consommation et les secteurs stratégiques pour le positionnement d'infrastructures adaptées (type plateforme de stockage, de transformation,...).

Le taux de boisement en Bourgogne est de 30%, valeur équivalente à celle de la moyenne nationale se situant entre 29,1 et 29,5%. Le département de la Côte d'Or est quant à lui moins bien doté puisqu'il ne dispose d'un taux de boisement que de 25% avec une forêt majoritairement composée de résineux. Dans la commune de Beaune, les boisements sont limités à la partie ouest du territoire sur les coteaux et sont estimés entre 5 et 20%. Malgré ce potentiel communal limité, un potentiel existe à l'échelle du territoire élargi (insertion dans une région très boisée).

Les orientations du Schéma régional climat air énergie (SRCAE) de la région Bourgogne mettent en avant les objectifs d'augmentation de la production d'énergie renouvelable afin de viser une consommation énergétique plus faible.

4.3.4 Produire de l'énergie renouvelable



Taux de boisement en Côte-d'Or
Source : SCoT des agglomérations de Beaune et de Nuits-St-George, 2014

4.3.4 Produire de l'énergie renouvelable

Le biogaz (aussi appelé la méthanisation)

La méthanisation (ou digestion anaérobie) est une technologie basée sur la dégradation par des micro-organismes de la matière organique, en conditions contrôlées et en l'absence d'oxygène. Elle permet, à partir notamment de déchets ou d'effluents d'élevage, de produire un gaz combustible utilisable pour produire de l'électricité et de la chaleur.

- **81 exploitations agricoles** sont présentes sur le territoire de Beaune en 2010 pour un cheptel global de 111 unités de Gros Bétail (UGB). Le potentiel de biomasse se traduit par les unités de gros bétails tous aliments (UGBTA). Cette unité permet de comparer les effectifs animaliers dans le cadre de l'élevage en attribuant une valeur en fonction de catégories d'animaux (par exemple : une vache laitière = 0,9 UGBTA, une truie-mère = 0,45 UGBTA).

Au regard des valeurs de la commune, le potentiel de méthanisation des rejets agricoles de l'élevage (fumier), laisse penser que l'élevage ne présente pas un réel potentiel pour le développement de la méthanisation. Pour garantir la rentabilité économique d'une installation de méthanisation, le seuil de 100 UGB est souvent utilisé.

- **La viticulture**, activités agricole bien représentée sur la commune de Beaune, constitue quant à elle une source de déchets, notamment les marcs de raisins, pouvant être exploités par la méthanisation pour la production de biogaz.



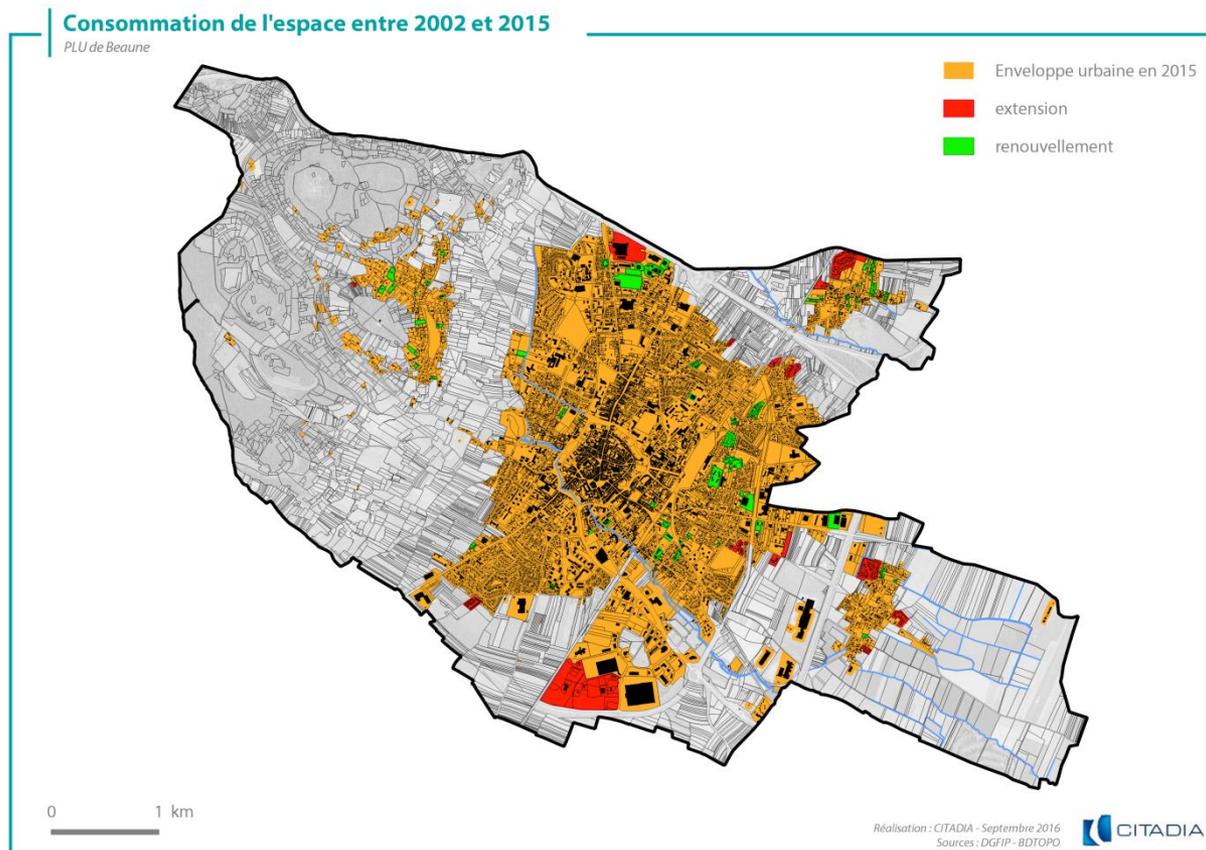
Les nombreuses parcelles de vigne, des sources de déchets exploitables pour la méthanisation
Source : Even Conseil

4.4. L'analyse de la consommation d'espace

4.4.1. L'artificialisation des sols au cours de la période 2002-2014

Résultats :

- 1,6 ha de surfaces agricoles ont été transformés en surface d'activité ;
 - 7 ha de surfaces agricoles ont été transformés en surface d'habitat ;
 - 29,3ha de surfaces naturelles ont été transformés en surface d'activité ;
 - 7,7ha de surfaces naturelles ont été transformées en surface d'habitat ;
- Total : 45,6 ha urbanisés en extension**
25,8 ha urbanisés en renouvellement



	Surface 2002	Surface 2014	Consommation
Enveloppe urbaine	1 069,4 ha	1 115 ha	45,6 ha
Agricole et naturel	2030,6 ha	1 985 ha	

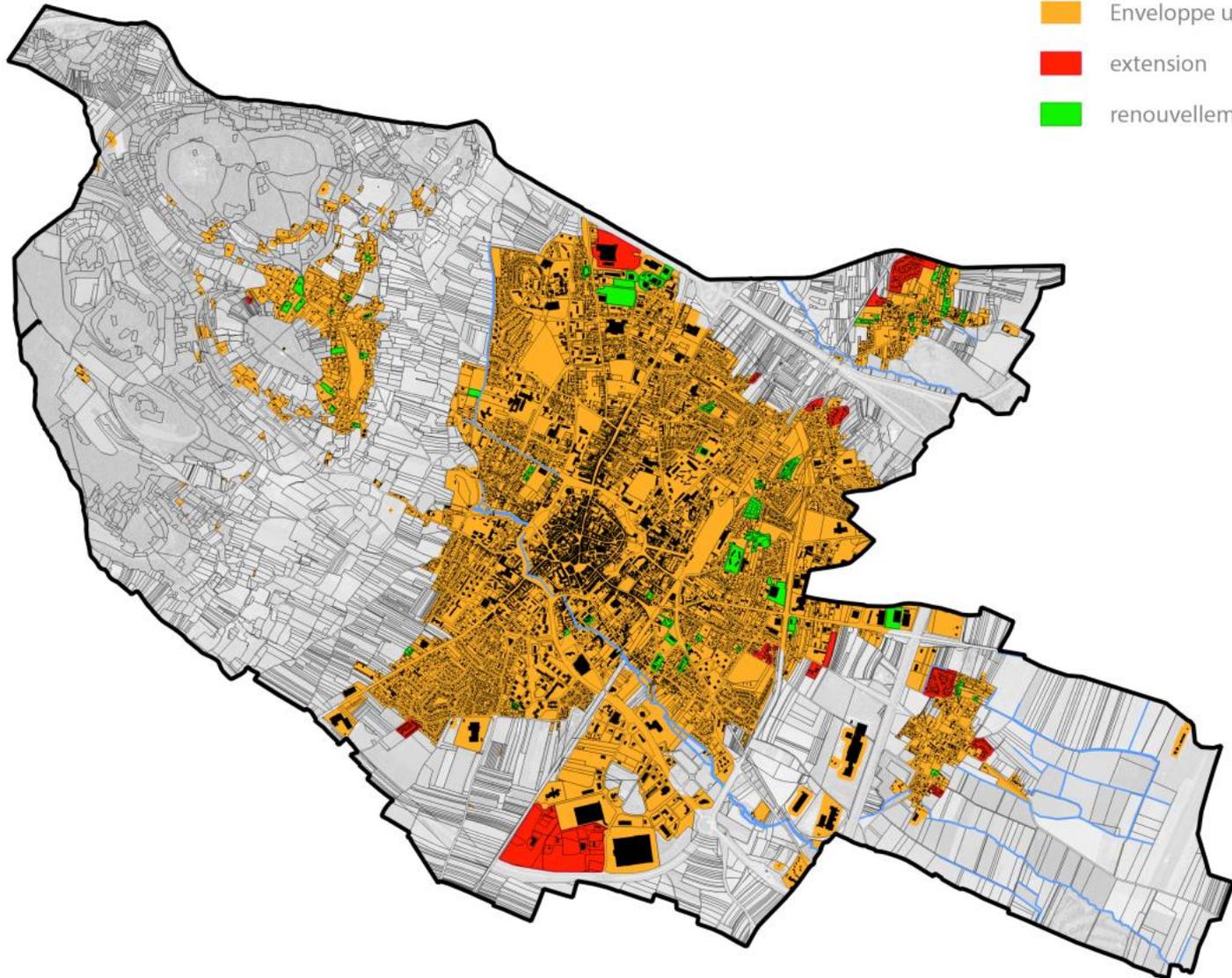
Point méthode :

Croisement entre les données parcellaires de la DGFIP et le bâti OSM pour obtenir l'enveloppe urbaine. Les espaces consommés ont été identifiés à l'aide des orthophotos (méthode de photo interprétation).

Manque : les données MAJIC – faire la demande auprès du CEREMA

Consommation de l'espace entre 2002 et 2015

PLU de Beaune



- Enveloppe urbaine en 2015
- extension
- renouvellement

0 1 km

Réalisation : CITADIA - Septembre 2016
Sources : DGFIP - BDTOPO



4.4.2. La consommation d'espace au regard des données socio-économiques

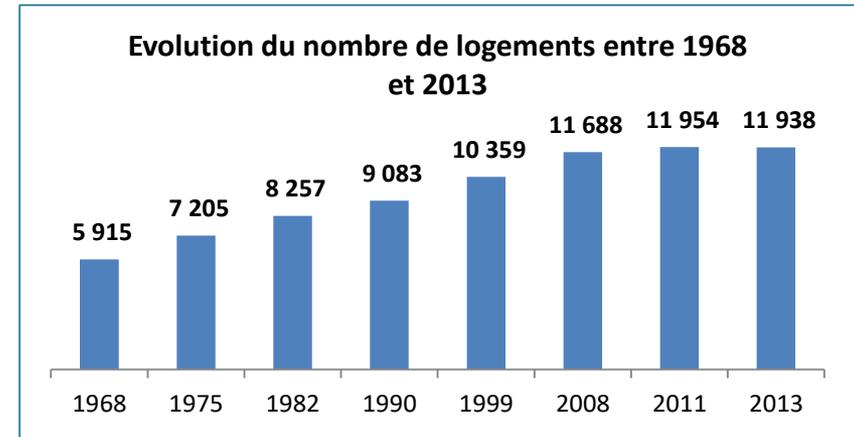
Résultats :

- Une évolution de la population en baisse sur la période 2008 – 2013 ;
- Un taux d'activité relativement constant, mais qui diminue tout de même depuis 2008 ;

Consommation d'espace par habitants :

⇒ 77 emplois ont été créés depuis 1999, contre 30,6ha d'espaces consommés en extension à destination d'activités, **soit 0,4ha par emploi créé** ;

⇒ 1 302 logements ont été créés depuis 2002, contre 29,5 ha d'espaces consommés en extension et en renouvellement à destination de l'habitat, **soit 227m² par logement créé, soit en moyenne 44 logements par hectare** ;



Zone d'activité – Porte de Beaune

4.4.3. Le foncier potentiellement mobilisable sur la commune de Beaune

Modalités de calcul :

Hors secteur de montagne, toutes les parcelles de non bâties de plus de 200m² constituent un potentiel foncier alors qu'au sein de la montagne le seuil est fixé à 1200m² (du fait d'une volonté de ne pas densifier ce secteur). Ces parcelles à l'unité ne constituent pas nécessairement un potentiel foncier mobilisable. La méthode cartographique analyse les regroupements de parcelles qui permettent de créer un tènement foncier potentiellement constructible sur la commune.

Hors secteur de montagne toutes les parcelles bâties de plus de 500m² ont été identifiées comme potentiellement divisibles alors qu'au sein de la montagne le seuil a été fixé à 2000m² pour la même raison que celle évoquée ci-dessus).

A l'issue de cette étape, un certain nombre de filtres urbains, environnementaux et techniques ont été mobilisés afin de prendre en compte les différentes contraintes de développement sur les secteurs repérés préalablement (trame verte et bleue, risques et nuisances, emplacements réservés...).

Les résultats (la carte au format A0 est annexée au rapport de présentation) :

	Dents creuses (en hectares)	Parcelles divisibles (en hectares)
Habitat (hors secteur de la montagne)	28,65	35,82
Habitat (secteur de la montagne)	4,40	2,87
Activités	31,56	0,00

Enjeux

Les risques et les nuisances

- Orienter les choix de développement en tenant compte des contraintes induites par les risques et les nuisances afin de garantir un cadre de vie sécurisé et apaisé ;
- Réduire le bruit à la source et préserver les zones de calme à Beaune ;
- Envisager les sites pollués ou potentiellement pollués comme des opportunités de renouvellement au sein de l'enveloppe urbaine.

La transition énergétique

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre dues aux secteurs du transport et du résidentiel ;
- Développer les alternatives à la voiture individuelle (aménagement pour les modes doux, liaisons de TC, covoiturage ...) à deux échelles : la commune de Beaune et les liaisons entre Beaune et les pôles de chalandises à proximité ;
- Inciter au renouvellement urbain du parc de logements ancien et responsable de déperditions thermiques importantes ;
- Développer l'exploitation des ressources énergétiques locales, au regard des potentiels identifiés.